ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DES SOURCES

Pièce n°1b - Rapport de présentation

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Pays des Sources

BP12 - 12, place Saint Crépin - 60310 LASSIGNY
Tél. : 03.44.43.09.57 Fax. : 03.44.43.05.48
Courriel : contact@cc-pays-sources.org
Site internet : www.cc-pays-sources.org

ARRÊT du projet de SCOT par délibération du conseil communautaire en date du 27 Juin 2012

APPROBATION DUSCOT par délibération du conseil communautaire en date du 26 Juin 2013

RENDU EXÉCUTOIRE à compter du 26 Décembre 2013

Urbanistes :

Agence d'Urbanisme ARVAL SARL

MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD

3 bis, Place de la République - 60800 CREPY EN VALOIS
Tél.03.44.94.72.16 Fax.03.44.39.04.61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Membres de l'équipe : N. THIMONIER, A.-C. GUIGAND

Avant-propos : la démarche

LES 48 COMMUNES ETUDIÉES

La Communauté de Communes du Pays des Sources a engagé courant 2008 une consultation de bureaux d'études pour l'élaboration de son Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). L'Agence d'Urbanisme ARVAL a été retenue pour réaliser les travaux nécessaires à l'élaboration de ce document de planification urbaine.

Le territoire regroupe les 22 communes du canton de Lassigny, les 25 communes du canton de Ressons-sur-Matz et la commune d'Ognolles (canton de Guiscard), rassemblées en Communauté de Communes du Pays des Sources. Le périmètre du SCOT correspond donc à cette structure intercommunale, complétée de la commune de Solente, associée à l'étude dans la phase diagnostic, compte tenu qu'elle n'a pu adhérer au périmètre du SCOT du Pays Noyonnais (Communauté de Communes à laquelle elle appartient à ce jour), faute de continuité territoriale.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale permet aujourd'hui de définir un véritable projet d'aménagement et de développement pour les 15 à 20 ans à venir à l'échelle du Pays des Sources, projet intégrant des actions engagées ou programmées à l'échelle inter-territoriale et tenant compte des orientations de développement retenues par les autres structures voisines.

La démarche retenue pour réaliser cette étude repose sur 4 phases : un diagnostic, une prospective permettant de définir un scénario d'aménagement à l'horizon 2030, la formalisation du dossier de schéma de cohérence territoriale et sa validation par les différents partenaires.

Il convient ici de rappeler que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document dont le contenu, les objectifs et la procédure d'élaboration sont clairement définis dans le code de l'urbanisme (article L.122-1 et suivants). Il doit notamment établir un diagnostic mettant en évidence les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Ce rapport de diagnostic fait l'objet d'un document distinct du rapport d'état initial de l'environnement, même si des renvois de l'un vers l'autre sont effectués. Il en est de même pour le rapport du diagnostic agricole.

Suivant l'article L.121-10 du code de l'urbanisme, les SCOT font l'objet d'une évaluation environnementale. Cette évaluation consiste à prévoir par anticipation l'impact du projet territorial et de sa mise en oeuvre sur le milieu. La première étape de cette évaluation environnementale consiste à définir l'état initial de l'environnement. C'est donc l'objet du présent document. Il tient compte des études déjà réalisées ou en cours de réalisation à ce sujet, des données disponibles auprès des différents partenaires (collectivités territoriales, services de l'Etat, chambres consulaires, agences de l'eau, etc.) ainsi que des enquêtes menées auprès de chacune des 48 communes et de la structure intercommunale du Pays des Sources à l'automne 2009, complétées par les commissions thématiques tenues au printemps 2010.

Ce travail d'analyse du territoire a été mené conjointement avec les membres du comité de pilotage et les responsables techniques de la Communauté de communes. Ce travail intègre également le contenu de la note de cadrage préalable sur l'évaluation environnementale stratégique envoyée par l'autorité environnementale à M. le Président du Pays des Sources, au printemps 2010.

L'approche par sous thématique suivie pour établir cet état des lieux forme la trame de ce rapport avec les thèmes suivants : contexte physique, milieux naturels et sensibilités écologiques, la ressource en eau, les risques naturels et technologiques, les nuisances et la qualité de l'air, la gestion des déchets, l'énergie et les matières premières, les paysages naturels et le patrimoine bâti. La question des déplacements/transports ou encore de la consommation foncière est traitée dans le rapport de diagnostic du SCOT. L'analyse agricole est traitée dans le rapport de diagnostic agricole.

Pour chacun des thèmes traités, des enjeux et des propositions d'orientations sont présentés. La synthèse de ces derniers permet de préparer l'évaluation des incidences notables sur l'environnement, que pourra avoir le projet d'aménagement et de développement durable du Pays des Sources dont le contenu sera affiné dans la phase suivante.

Sommaire

Avant-propos p.1

Chapitre 1 : Le contexte physique p.3

Chapitre 2 : Les paysages naturels p.7

Chapitre 3 : Les caractéristiques du bâti p.17

Chapitre 4 : Milieux naturels et sensibilités écologiques p.26

Chapitre 5 : La question de la ressource en eau p.31

Chapitre 6 : Les risques naturels et technologiques p.40

Chapitre 7 : Les nuisances p.47

Chapitre 8 : La gestion des déchets p.50

Chapitre 9 : Energies et matières premières p.53

Scénario du fil de l'eau et hiérarchisation proposée des enjeux p.56

LE CONTEXTE PHYSIQUE

La morphologie du territoire

GÉOMORPHOLOGIE

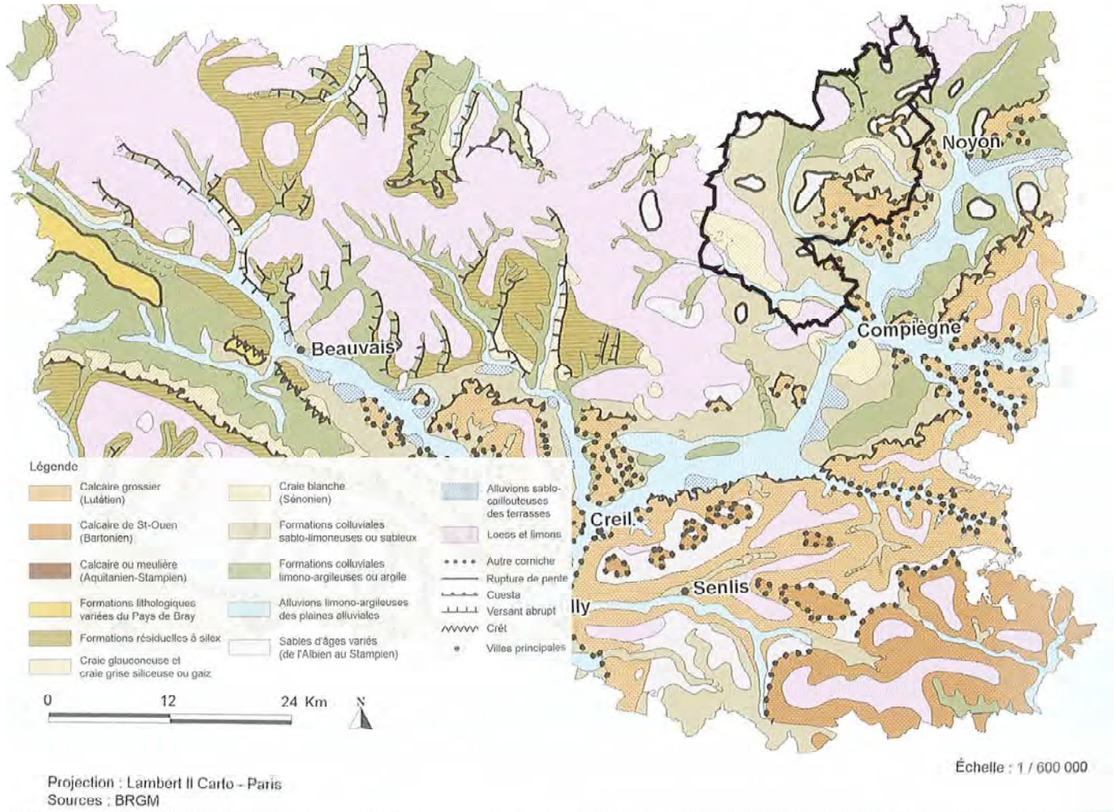

RELIEF

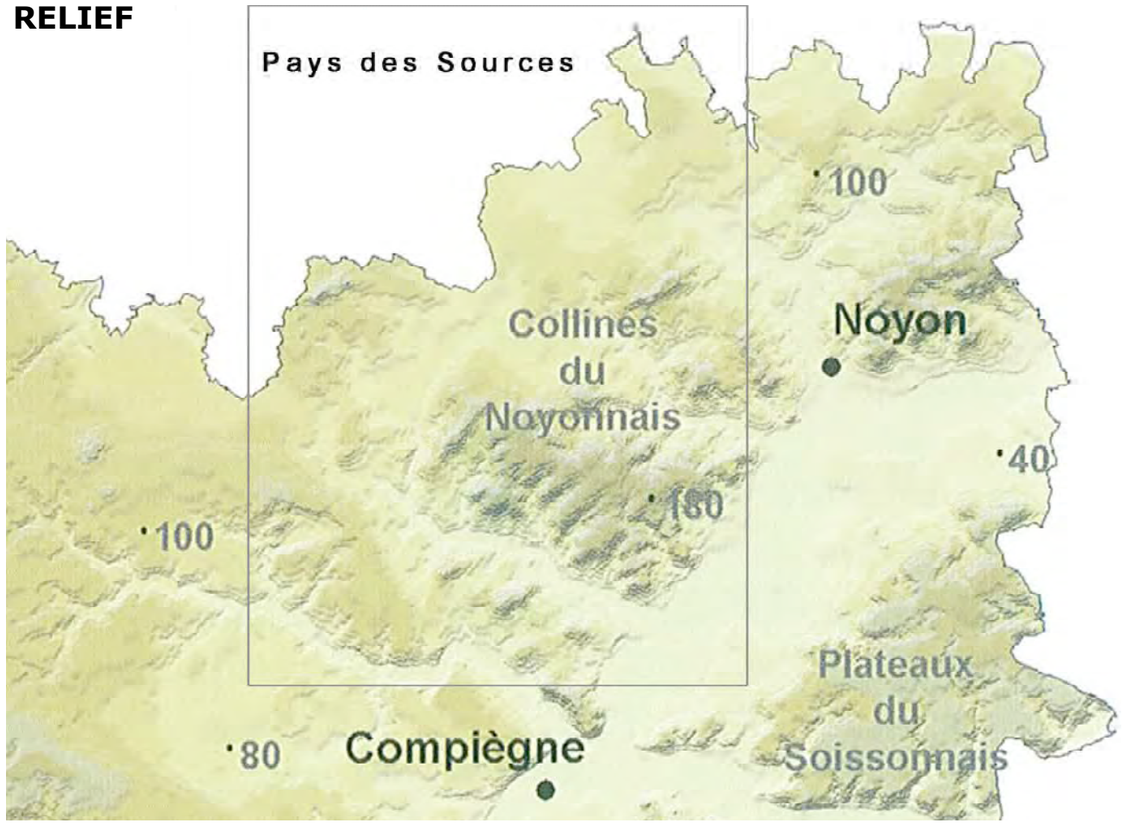

GÉOMORPHOLOGIE

Le territoire du Pays des Sources se trouve en limite nord du Bassin Parisien. Sa géomorphologie repose sur un ensemble complexe d'une vaste plaine collinéaire entre les plateaux de craie au nord (Santerre, Plateau Picard) et calcaire grossier. Cette zone de transition est clairement délimitée au sud-est par la dépression creusée par l'Oise entre les collines du Noyonnais et le plateau du Soissonnais.

Le Pays des Sources est dominé par les buttes témoins de la montagne de Thiescourt, poche de résistance de calcaire grossier du Lutétien symbolisant le substrat du Bassin Parisien.

Autour de ces buttes se trouvent des formations colluviales sablo-limoneuses ou sableuses résultant de l'érosion de la roche sur les coteaux et d'une accumulation sur les parties plus planes en piémont.

Une langue de formations colluviales limono-argileuses ou argile s'étire au nord, en amont des sources des principaux cours d'eau : l'Avre, la Divette, le Matz. La nature des sols est ici un peu différente, les risques d'affaissement sont plus nombreux et les eaux sont peu profondes.
Le Matz et la Divette ont la particularité de contourner les buttes de la montagne de Thiescourt, respectivement par l'ouest et par l'est, dessinant donc deux vallées venant délimiter assez nettement la séparation géomorphologique entre d'une part, cette butte et le rebord du plateau Picard à l'ouest, d'autre part, cette butte et les prémices du plateau du Santerre au nord.

Le pays des Sources est partagé entre deux entités paysagères caractéristiques de l'Oise : le Noyonnais pour la majorité du territoire, et le plateau Picard pour sa partie sud-ouest.

Le Noyonnais combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés. Essentiellement ruraux, ils sont ponctués de bourgs et composés de boisements, de grandes cultures, d'herbages et de cultures.

Le plateau Picard est principalement doté de paysages de grandes cultures sillonnés par des vallons secs et ponctués de bandes boisés. Il est incliné vers le sud-est ce qui explique l'accumulation de limons dans sa partie est, le dotant de sols profonds et particulièrement fertiles.

La transition entre ces deux entités se fait de façon progressive sur le territoire du Pays des Sources, lui conférant une diversité intéressante des paysages et des occupations du sol.

TOPOGRAPHIE

La topographie du territoire est relativement douce à l'exception des collines du Noyonnais qui culminent à 180 mètres d'altitude. Le point culminant à 187 mètres d'altitude se trouve au sud du territoire communal de Cannectancourt. La ligne de rupture de pente se situe à la cote de 160 mètres NGF, en moyenne, faisant que le sommet des buttes retrouve une forme moins accidentée permettant la culture.

La base des coteaux est à une altitude moyenne de 75 mètres NGF. Le vallonnement est assez prononcé ; on note de nombreuses ruptures de pentes, cuesta (forme du relief constituée d'un côté par un talus en pente abrupte et de l'autre par un plateau en pente douce) et autres corniches. Sur les buttes du massif de Thiescourt, les pentes peuvent dépasser 20% par endroits pouvant poser des problèmes dans la gestion des eaux de ruissellement et dans le maintien des sols face à l'action de l'érosion. De nombreux vallons secondaires encaissés, le plus souvent secs, ponctuent le massif de Thiescourt.

Les espaces de plaine au relief moins accidenté, culminent à des altitudes moyennes de 80 à 90 mètres, pouvant dépasser les 100 mètres NGF sur la frange ouest en remontant vers le plateau Picard. Ces espaces sont ponctués de fonds correspondant à des

HYDROGÉOLOGIE

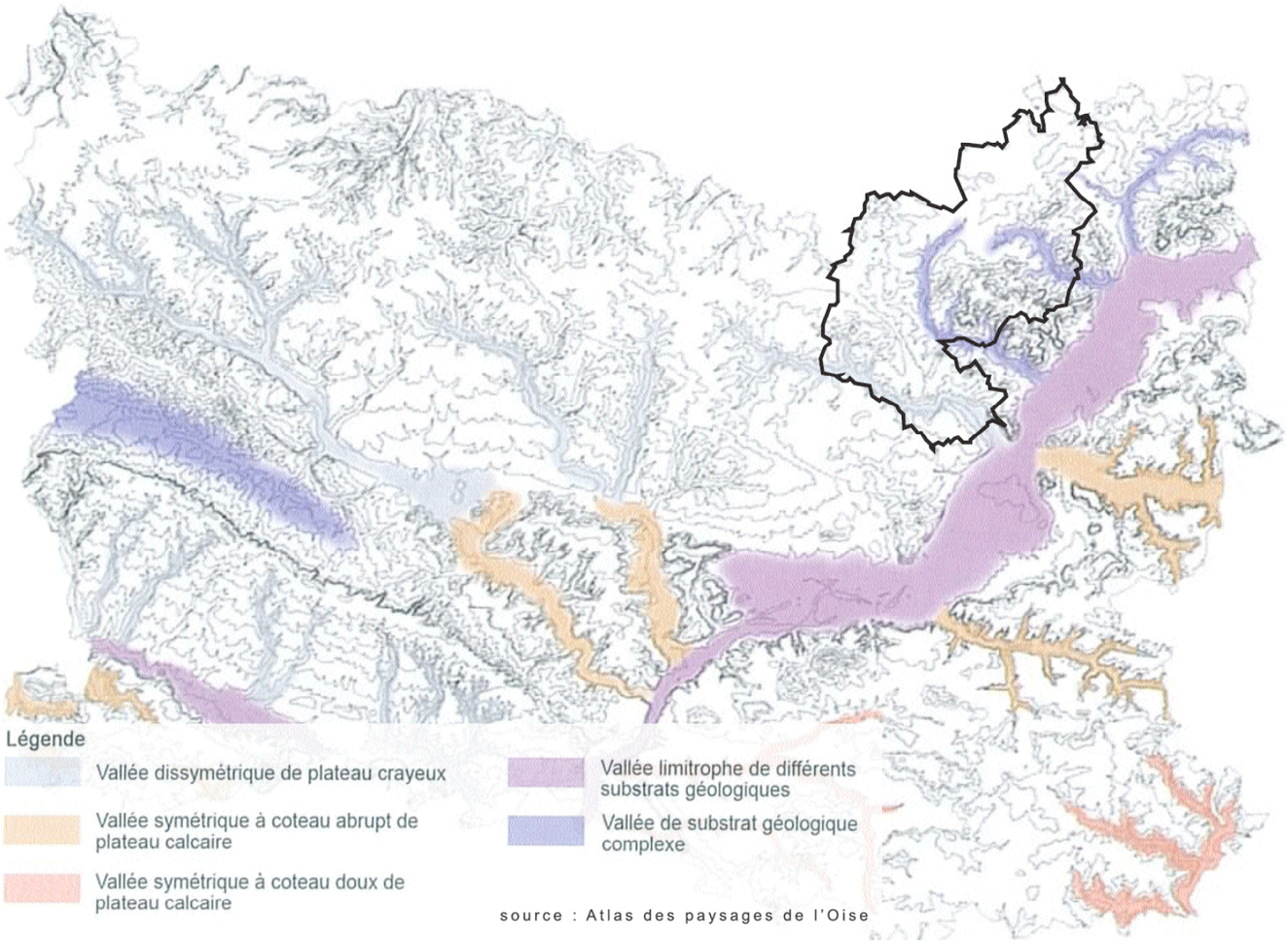

source : Atlas des paysages de l'Oise

NAPPES PHRÉATIQUES

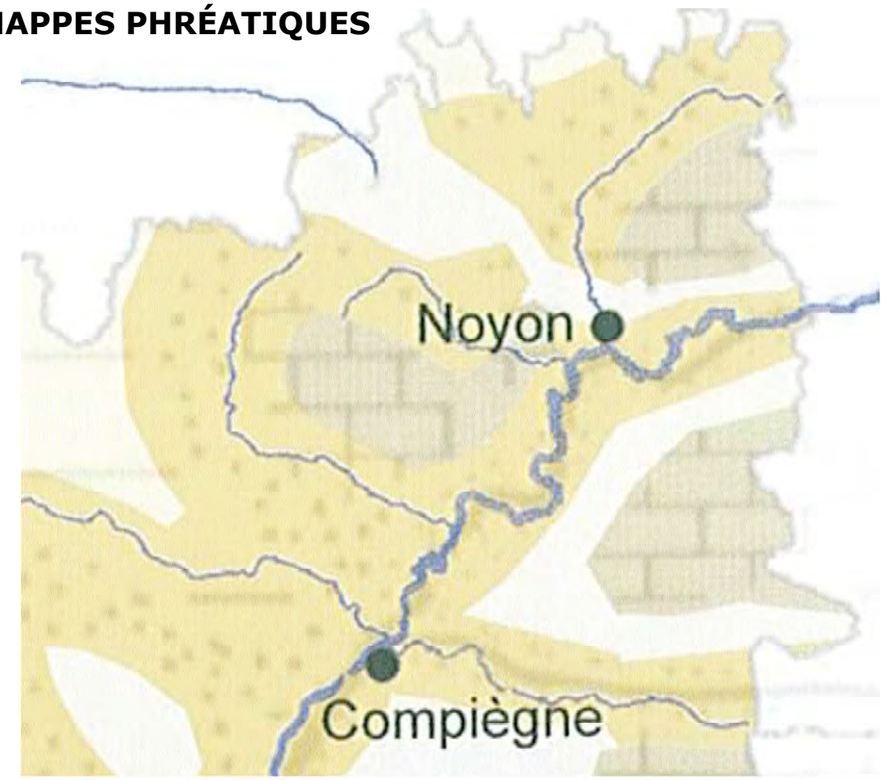

Légende : les nappes aquifères

des terrains tertiaires

de la craie

des alluvions

niveaux imperméables

Source : d'après Picardie, Encyclopédie régionale Bonneton 1992

petites dépressions largement ouvertes, évacuant les eaux de ruissellement vers les cours d'eau permanents. Des résurgences d'eau forment des mares au milieu de l'espace de la plaine collinéaire.

Les vallées du Matz, de l'Aronde et de la Divette sillonnent le pays des Sources du nord-ouest au sud-est jusqu'à la vallée de l'Oise qui longe le territoire à l'est. Elles sont constituées de dépressions relativement larges avec des versants dissymétriques entre le coteau côté plaine et plateau, et le coteau côté buttes. La vallée de l'Avre s'écoule vers le nord pour rejoindre la Somme. La dépression engendrée est faiblement creusée sur le pays des Sources.

Ces vallées sont particulièrement humides, composées de sols souvent gorgés d'eau expliquant la présence de nombreux marais et étangs, et peuvent être le lieu de formation de tourbe.

GÉOLOGIE

Le Noyonnais, et donc une grande partie du pays des Sources, est inséré dans des structures géologiques composées de grès et de calcaire et comporte presque toutes les assises géologiques du début du tertiaire. Le pays des Sources repose sur une zone géologique complexe constituée de formations colluviales, argileuses ou sableuses en bordure des plaines alluviales, de calcaire grossier pour sa partie centrale ou encore de limon et craie blanche dans sa partie sud-ouest. Les sols varient sur de faibles distances. Sables, argiles, marnes se succèdent rendant impossible la caractérisation géologique de l'ensemble du territoire.

Le plateau Picard, dans sa partie est, est essentiellement constitué de craie blanche plus ou moins riche en silex sur des centaines de mètres d'épaisseur. A l'air quaternaire, cet ensemble a été recouvert par du sable fin et des limons argileux. La partie sud-ouest du pays des Sources s'inscrit donc dans cette catégorie de sol.

HYDROGÉOLOGIE

Le pays des Sources est situé dans le bassin versant de l'Oise. Les trois affluents qui le traversent d'ouest en est récoltent les eaux de surface et les dirigent vers la vallée de l'Oise. Près de 80% du territoire est rattachée au bassin hydrographique Seine Normandie. Le nord du territoire autour de l'Avre est rattachée au bassin Artois Picardie.

L'eau est largement présente car elle est le plus souvent peu profonde, notamment dans les vallées et au nord du territoire, ou encore surgit au travers des sources. Le territoire contient donc plusieurs zones à dominante humides qui participent à la diversité et à la richesse paysagère du pays des Sources. Elles représentent également des zones d'intérêts faunistiques et floristiques privilégiées.

Le territoire accueille également une partie de trois des nappes souterraines principales de l'Oise : l'extrémité est de la nappe de la Craie (secteur du Plateau Picard), une nappe tertiaire et une partie des nappes alluviales. Ces trois entités hydrographiques méritent une attention particulière au regard des activités qui peuvent les impacter.

La nappe de la craie, essentiellement présente sous le Plateau Picard, est libre dans tous les secteurs qui ne sont pas recouverts par des formations imperméables. Elle émerge parfois sous forme de sources à forts débits et alimente abondamment les vallées humides.

Le climat et l'occupation des sols

MOYENNE ANNUELLE DES PRÉCIPITATIONS

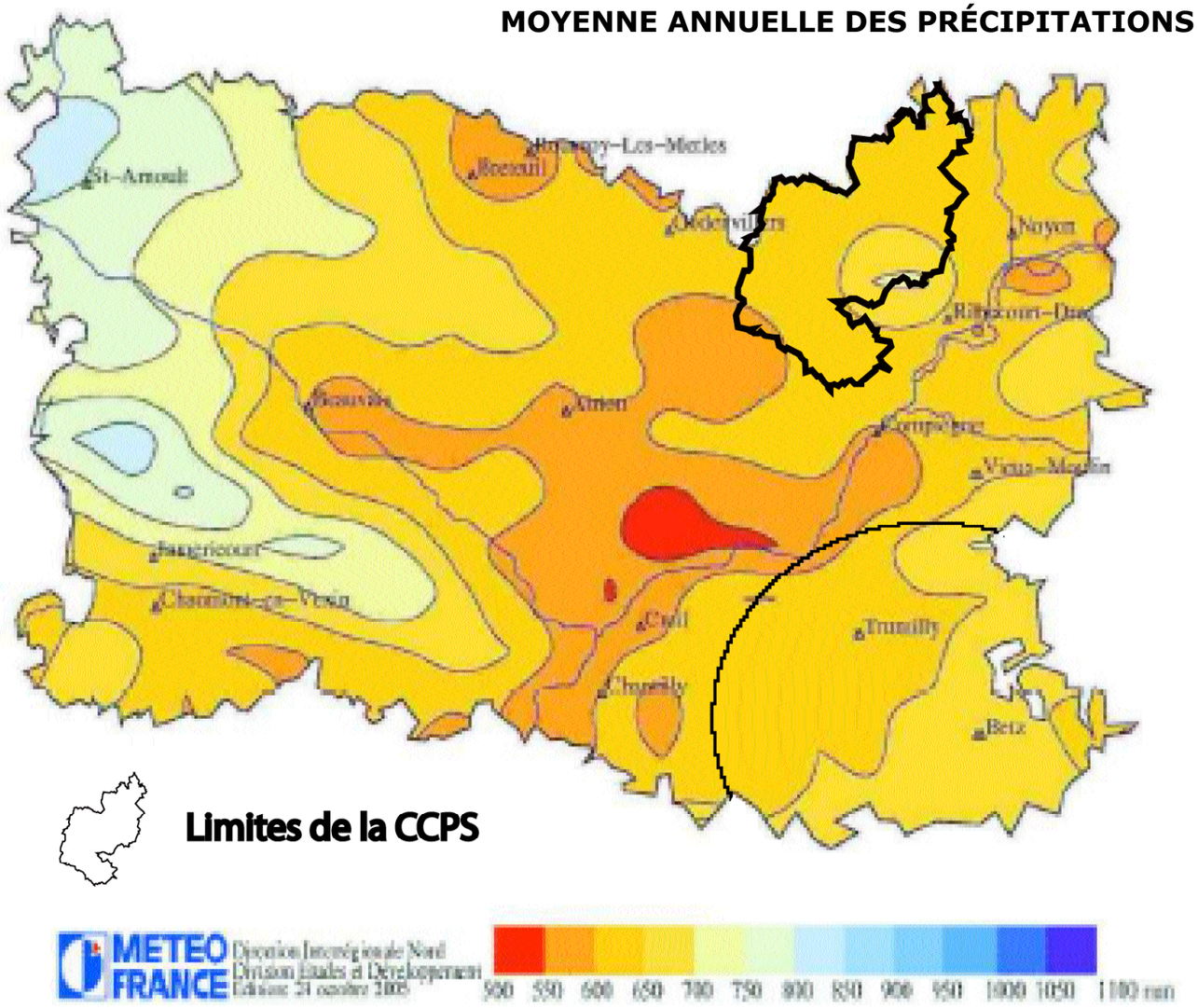

OCCUPATION DES SOLS

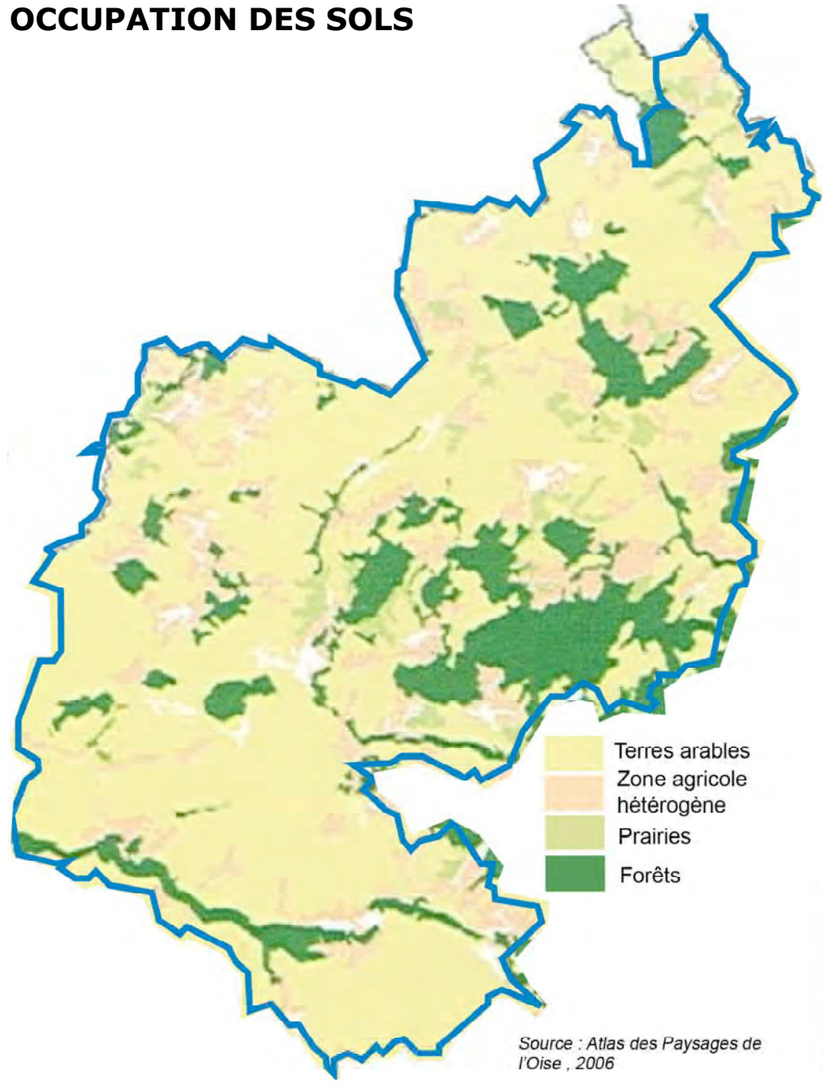

Source : Atlas des Paysages de l'Oise , 2006

Les nappes du tertiaire sont les plus anciennes et ont une capacité de renouvellement limité car elles sont prisonnières sous des couches imperméables ou sous les alluvions. Moins impactées par l'infiltration de polluants, ces nappes restent essentielles pour la production d'eau potable et présentent un fort enjeu de préservation.

CONDITIONS CLIMATIQUES

Les données utilisées proviennent des stations météorologiques de Godenvillers pour la température, de La Neuville-Roy pour les précipitations et de Beauvais pour les vents.

Les températures moyennes annuelles oscillent autour de 10 °C avec un écart thermique entre l'hiver et l'été d'environ 15 °C. Les moyennes des températures minimales descendent rarement en dessous de 3 °C.

L'étude des vents dans le secteur permet de mettre en évidence deux groupes distincts :

- Les vents du secteur sud/sud-ouest en provenance de l'océan Atlantique. Ce sont les plus importants en durée et en vitesse avec des pointes à plus de 180 km/h, ils apportent souvent des précipitations.
- Les vents du secteur nord/nord-est qui sont moins importants en terme de vitesse et de durée mais qui sont froids et desséchants.

OCCUPATION DES SOLS

La géomorphologie et la nature des sols expliquent leur occupation. Ainsi, sur le Pays de Sources, comme sur la plupart du département de l'Oise, les plateaux recouverts de limons présentent des sols très fertiles, favorables à la culture. Les terres agricoles occupent 64% du territoire, à 89% sous forme de cultures céréalières et industrielles, dont la part a fortement augmentée à partir des années 1950 et le développement de l'agriculture intensive. Les surfaces toujours en herbe occupent 10% des terres agricoles complétés des zones à dominante humide et non boisées qui ne sont pas comptabilisées dans les terres agricoles. Les surfaces herbagères se trouvent plus particulièrement sur les sols humides plus pauvres (les fonds sur les plateaux, les rebords de vallée humide, ou sur les coteaux en lisière de boisements).

Les espaces forestiers représentent 18% du territoire, notamment grâce à une partie du massif forestier de Thiescourt qui forme le coeur du territoire se prolongeant au nord vers le bois de Régal, où le relief est le plus marqué. Les boisements sont particulièrement développés sur les coteaux. On les retrouve aussi de manière plus épars en allant vers l'ouest et dans les fonds des 4 vallées principales.

Les espaces urbanisés représentent environ 5% du territoire pour ce qui est du cumul des espaces construits des communes, se présentant sous forme de structures rurales isolées les unes des autres, mais souvent étirées et composées de propriétés bâties sur de grandes surfaces correspondant à d'anciennes fermettes.

LES PAYSAGES NATURELS

Une structure paysagère résultant des traits de relief du territoire

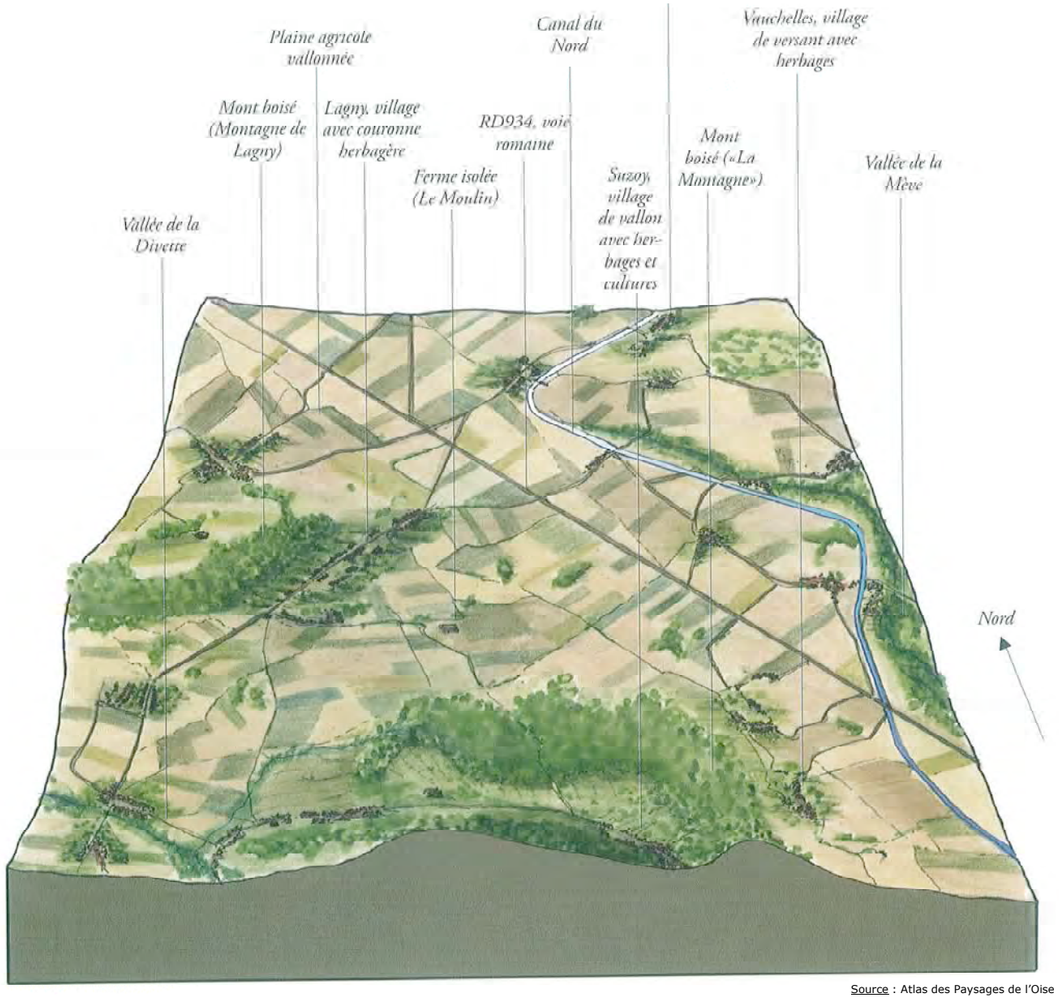

Source : Atlas des Paysages de l'Oise

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU PAYSAGE DU NOYONNAIS

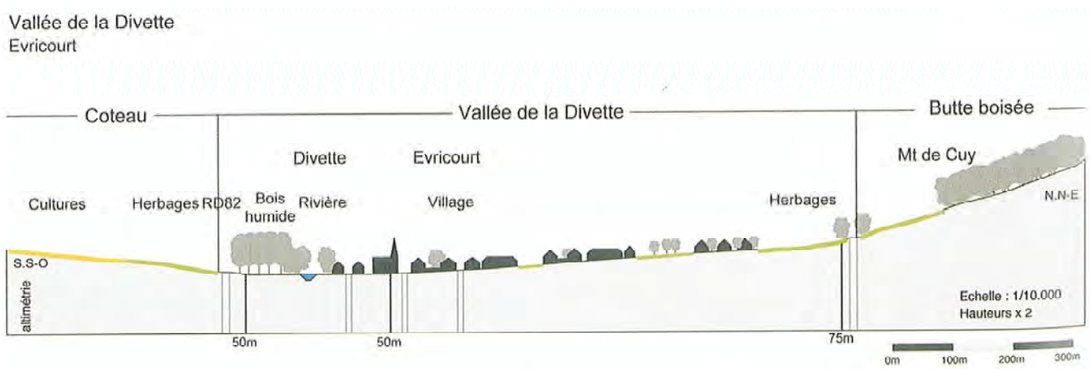

COUPE DE LA VALLEE DE LA DIVETTE

LES GRANDES COMPOSANTES DES ENTITES PAYSAGERES DU PAYS DES SOURCES

Petites vallées humides
Petites vallées humides et sinueuses, à fond plat et versants ouverts, alimentées par un dense chevelu de rûs.
Paysages de fond de vallée humide et boisé.
Versants vallonnés, cultivés avec villages entourés d'herbages.

Plaine cultivée avec poches hergabères
Plaine cultivée légèrement vallonnée.
Paysage de grandes cultures à champs ouverts avec villages entourés d'herbages.
Présence de fermes isolées.

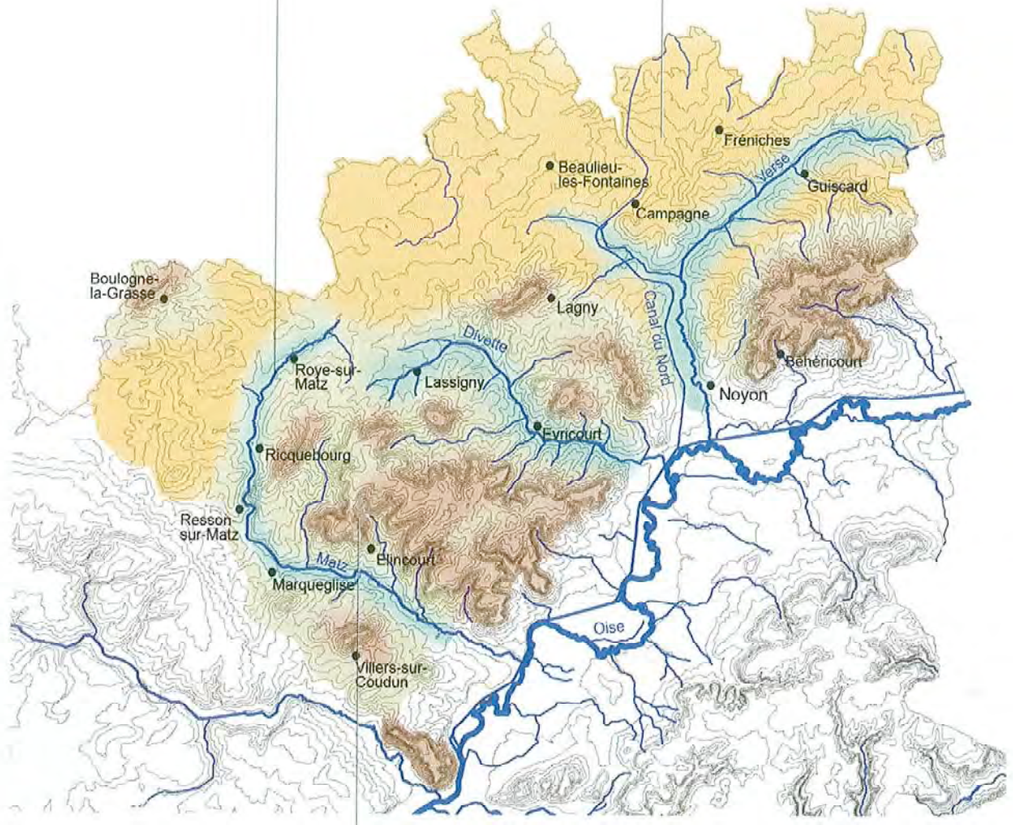

« Monts » et « Montagnes »
Petits plateaux et buttes calcaires formant des collines.
Paysage boisé et ponctuellement cultivé sur les hauteurs.
Versants cultivés avec villages entourés d'herbages.

Légende

- Paysage de grandes cultures avec poches herbagères
- Paysage de polyculture-élevage
- Paysage de polyculture de vallée humide
- Paysage de boisements

Source : Atlas des Paysages de l'Oise

LES ENTITES PAYSAGERES

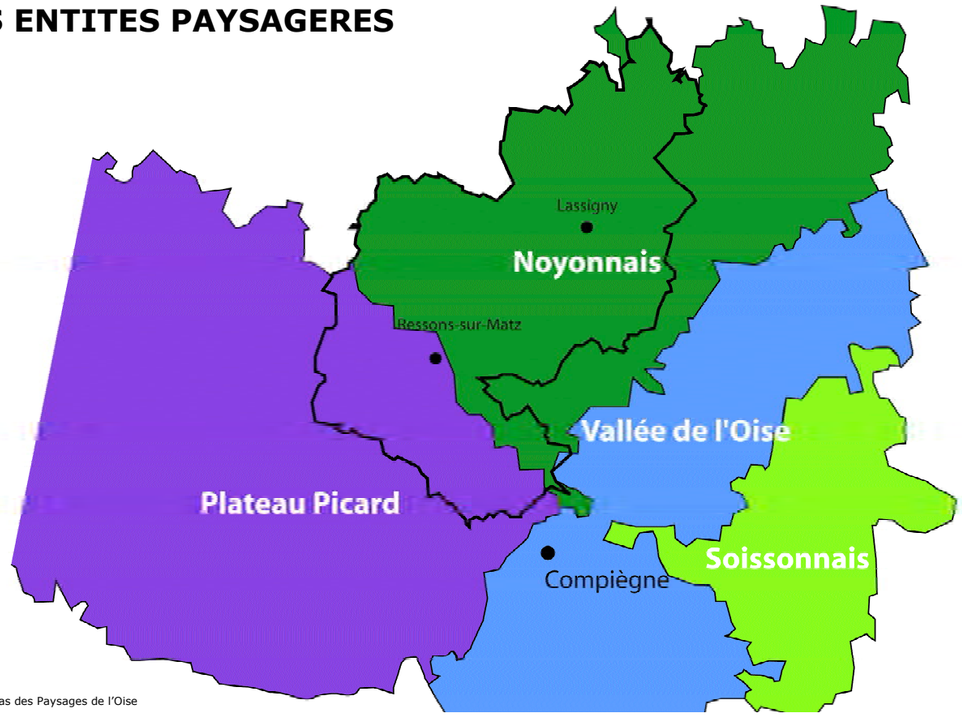

Source : Atlas des Paysages de l'Oise

LES SOUS-ENTITES PAYSAGERES

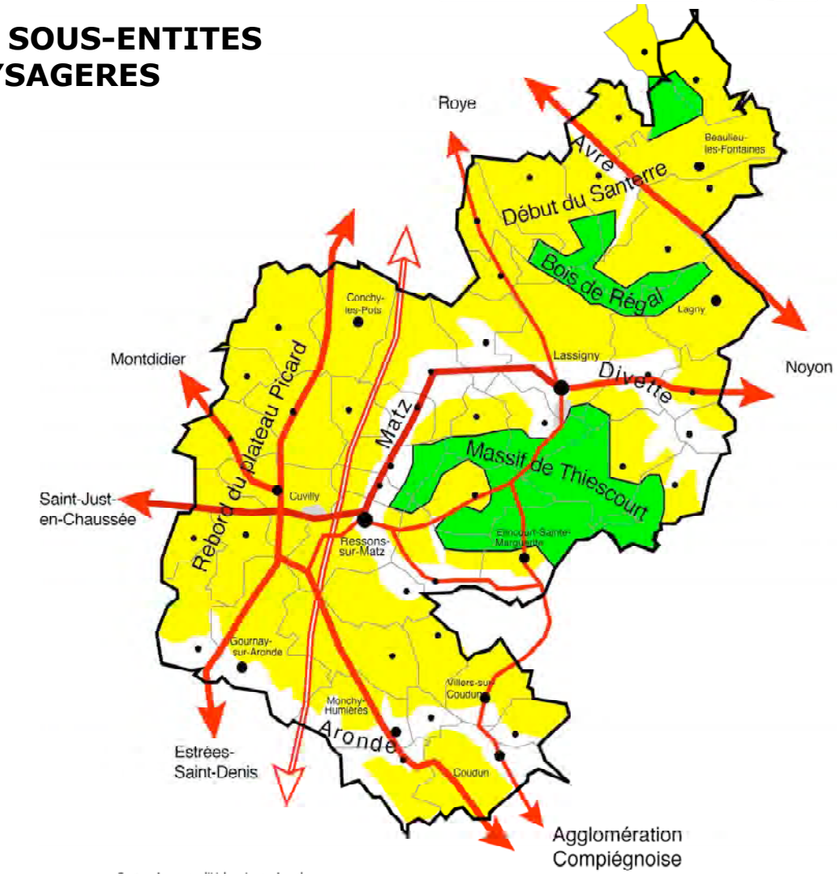

Source : Agence d'Urbanisme Arval

1 - LES PRINCIPALES ENTITÉS PAYSAGÈRES

Le territoire du Pays des Sources se compose d'une géomorphologie caractérisée par la plaine collinéaire où les buttes-témoins de calcaire en rive droite de l'Oise alternent avec des espaces plus aplanis annonçant le Plateau Picard à l'ouest et le Plateau du Santerre au nord sur substrat crayeux. Le territoire présente donc une morphologie complexe où le relief, la géologie et la géomorphologie ont façonné différents types de paysage.

L'essentiel du territoire est situé dans l'entité paysagère du Noyonnais, en pointe nord-est du département de l'Oise. Le Noyonnais est bordé au sud-est par la vallée de l'Oise vers laquelle s'écoulent trois vallées secondaires alimentées par de nombreux rus. Deux de ces vallées prennent leur source et traversent directement le Pays des Sources : la Divette et le Matz. La vallée de l'Aronde arrive du Plateau Picard vers l'Oise. Jusqu'à Compiègne, le réseau hydrographique alimentant l'Oise est plus développé qu'en partie sud du département.
L'entité paysagère du Noyonnais a conservé un caractère essentiellement rural. Son relief doux et omniprésent combine des vallonnements et des collines dessinant des paysages variés.

La partie sud-ouest du Pays des Sources est rattachée à l'entité paysagère du Plateau Picard qui occupe une large partie nord du département de l'Oise. Il s'agit ici du Pays de Chaussée correspondant à des paysages de grandes cultures sillonnés par de nombreux «fonds» (vallons secs) et ponctués de boisements sous forme de bandes ou de bosquets.

Cette configuration géomorphologique peut se décliner en trois grandes entités paysagères à l'échelle du Pays des Sources.

La première entité est formée par les plaines cultivées légèrement vallonnées, situées au nord et au sud du territoire. Elles proposent un paysage largement ouvert reposant sur de grandes étendues cultivées (champs ouverts) assez uniformes. Quelques fermes isolées formant des ensembles bâtis compacts sont présentes sur ces plaines. Les villages sont particulièrement visibles dans cet espace d'autant qu'ils adoptent des formes étirées le long des voies, le traitement de leur frange est sensible en ce qui concerne l'articulation entre l'extension de la trame bâtie et les champs ouverts.
Quelques poches herbagères viennent ponctuer les terres de cultures. Elles se situent notamment dans les espaces où le relief est un peu plus marqué comme dans le secteur longeant la RD1017 de Gournay-sur-Aronde à Conchy-les-Pots, et au contact du massif de Thiescourt, ainsi que dans les espaces où les sols sont particulièrement humides (nappe sub-affleurante) notamment près de la source du Matz et de la source de l'Avre. La végétation est plus importante sous forme de bosquets, d'arbres isolées ou de haies résiduelles, plus rarement en massif comme pour Beaulieu. Les trames urbaines des villages sont alors entourées de ces herbages, donnant un aspect bocager et renforçant le caractère rural des lieux.

La seconde entité correspond aux «Monts» et «Montagnes», occupant le coeur du Pays des Sources. Cette entité regroupe les ensembles boisés de Thiescout, de la Montagne de Lagny, et du mont Ganelon. Le paysage est principalement fermé par les boisements. Il s'agit de bois privés des hauts de coteaux qui tiennent un rôle fondamental dans la perception du grand paysage en marquant la transition entre l'espace ouvert et agricole des plaines à l'espace de la vallée principale de l'Oise au sud et des vallées secondaires qui l'alimentent. Plus globalement, ces bois renforcent la notion d'écrin de verdure pour l'ensemble du territoire contribuant fortement à la qualité de son cadre de vie.
Des poches cultivées occupent les hauteurs du massif de Thiescourt ou encore les versants peu abrupts des rus secondaires, des herbages se trouvent en partie médiane des coteaux, si bien que cette entité est caractérisée par un paysage de polyculture.

Les villages apparaissent entourés d'herbages et/ou chapeautés de boisements. Quelques villages comme Elincourt-sur-Marguerite, Gury, paraissent «noyés» dans les boisements sans pour autant former des villages clairières comme ce peut être le cas en forêt de Compiègne, par exemple. Les couronnes herbagères s'adaptent au relief et aux situations. Les trames urbaines sont assez disparates et souvent étirées ou éclatées contribuant à la dissémination du bâti dans ces milieux sensibles d'autant que les terrains restés libres de construction le long des rues équipées sont nombreux. L'urbanisation gagnant les coteaux herbagers modifie significativement les paysages.

Les vallées de la Divette, du Matz, de l'Aronde, de l'Avre et les vallons secondaires constituent la troisième entité paysagère. Elles sont particulièrement nombreuses sur le territoire et abritent l'essentiel des villages. Elles présentent un paysage semi-ouvert où alternent les boisements de fond de vallée, quelques cultures et des surfaces toujours en herbe (prairie,

Les grandes entités paysagères

LES ENTITES PAYSAGERES ET LES VILLAGES RATTACHES

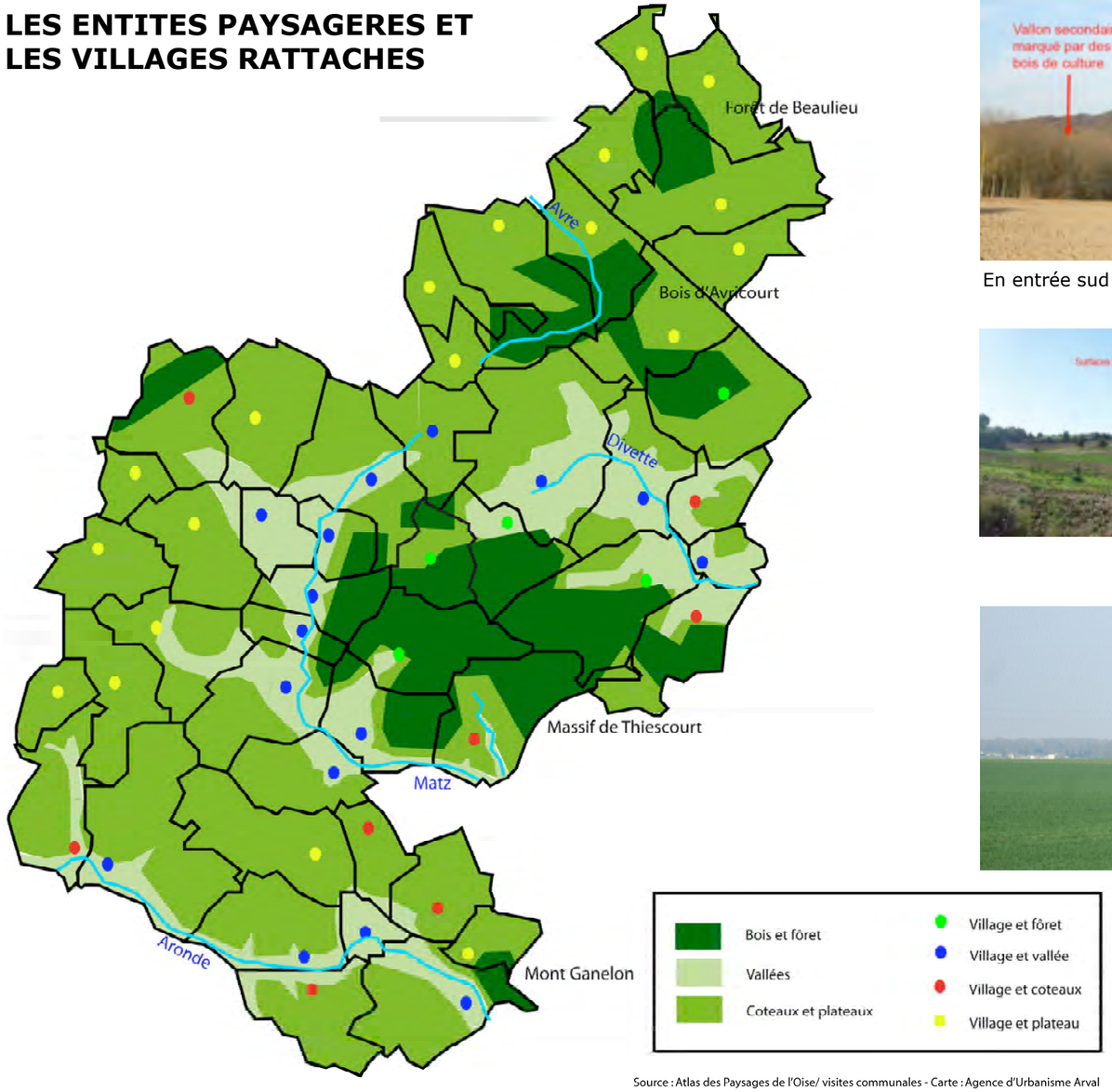

Source : Atlas des Paysages de l'Oise/ visites communales - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

En entrée sud d'Elincourt-Sainte-Marguerite, organisation paysagère caractéristique de polyculture autour d'un vallon secondaire.

Entre Roye-sur-Matz et Gury, paysage caractéristique où alternent boisements, champs et pâtures.

Au nord du territoire, en arrivant de Roye par la D934, paysage ouvert de champs cultivés.

Vue panoramique depuis le massif de Thiescourt en regardant vers l'ouest, espace de transition entre Noyonnais et Plateau Picard.

Une occupation des sols diversifiée

STRUCTURE PAYSAGÈRE DU TERRITOIRE

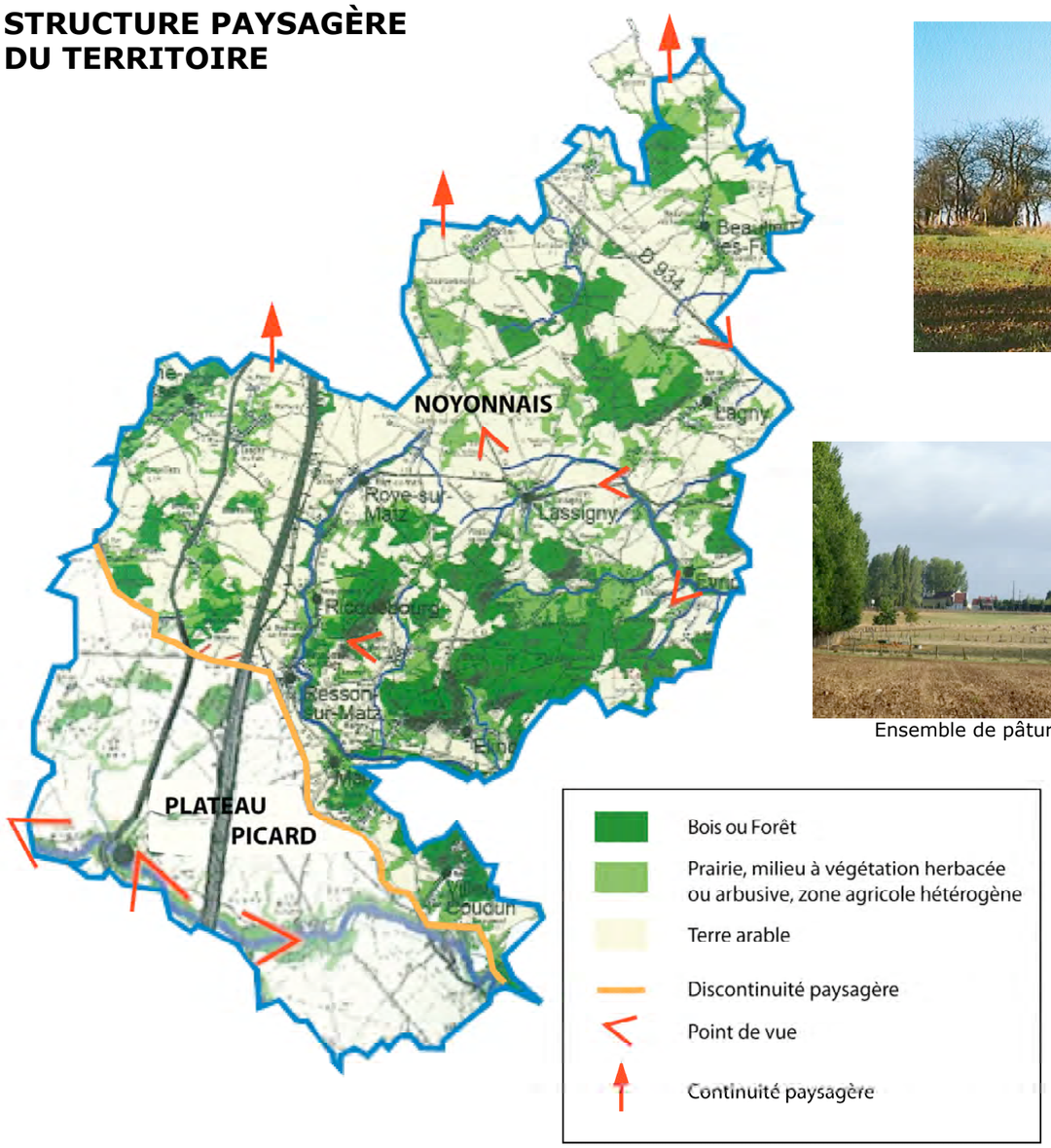

Source : Atlas des Paysages de l'Oise - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Ancien verger à Cannectancourt.

Ensemble de pâtures et ferme en couronne du tissu bâti de Conchy-les-Pots.

Boisement à Boulogne-la-Grasse.

RÉPARTITION DES PRINCIPALES OCCUPATIONS DES SOLS

inventaire communal 1998			recensement agricole 2000					
superficie cadastrée	superficie des bois et forêts	part des bois sur la surface totale	Superficie Agricole Utilisée des exploitations	part des surfaces agricoles sur la surface totale	*dont terres labourables (paysage de champs ouverts)*		*dont superficie toujours en herbe (paysage de prairies)*	
34783	6357	**18,28%**	22249	**63,97%**	19911	***89,49%***	2011	***9,04%***

pâture), mais aussi des étendues d'eau (étangs le plus souvent artificiels). Le paysage est souvent de qualité du fait de cette diversité de ses principales composantes et des écrins de verdure qui viennent ainsi entourer les ensembles bâtis occupant le bas des coteaux. Jusqu'alors, l'intégration aux paysages du bâti est restée pour l'essentiel harmonieuse.

En revanche, les tendances récentes suivant une logique de remplissage des terrains libres de construction le long des voies équipées par les réseaux, entraînant un étirement des noyaux urbains le long des vallées, posent la question du maintien des coupures vertes entre les communes ou entre les bourgs et les hameaux. En outre, la forte réduction de l'activité d'élevage dans cette région agricole engendre une disparition progressive des prairies de fond de vallée remplacées par des plantations de bois de cultures ou de taillis qui accentuent la fermeture du paysage (limitation des perceptions transversales d'un bord à l'autre de la vallée). Il reste néanmoins quelques surfaces en herbes occupées pour certaines par le pâturage de bovins ou de chevaux qui tend à constituer une activité de remplacement à l'élevage extensif de bovins.

2 - LES PRINCIPALES OCCUPATIONS DES SOLS ET LA TRAME VÉGÉTALE

Près des deux tiers de la surface totale du territoire correspond à un usage agricole de terres labourables ou surfaces toujours en herbe, soit un peu moins que la moyenne pour la Picardie (67,3%). Suivant le recensement agricole de 2000, 90% de la surface agricole utile (SAU) correspond aux terres labourables pour 83% en moyenne picarde. Globalement sur le Pays des Sources, les surfaces toujours toujours en herbe représentent 9% de la SAU en 2000, ce qui est significatif en comparaison de territoire voisin composé essentiellement de terres labourable (les surfaces herbagères ne représentent plus que 2% du territoire de l'Oise Aisne Soissonnaise par exemple). Il s'agit essentiellement de pâtures ou prairies occupées par du bétail. Toutefois, la diminution du nombre d'exploitation pratiquant l'élevage sur les 10 dernières années s'accompagne d'une régression des herbages (voir diagnostic agricole).

Les paysages d'herbage sont bien présents notamment autour et dans les villages. Ils constituent une particularité dans le nord-est de l'Oise. C'est notamment le cas dans et autour du massif de Thiescourt et du bois de Régal formant un grand ensemble paysager emblématique. Autour de Boulogne-la-Grasse et Conchy-les-Pots, ou encore autour de Lataule, les herbages présentent un grand intérêt paysager dans ce secteur correspondant au rebord de l'entité paysagère du plateau Picard (Pays de Chaussée) essentiellement composé de terres labourables.

Les surfaces boisées occupent un peu moins de 20% du territoire (6357 hectares) pour une moyenne de 16,3% en Picardie. Elles sont principalement concentrées dans la partie centrale du territoire dans l'espace entre l'A1 et la D934. Les boisements occupent aussi les fonds des vallées des cours d'eau traversant le territoire.

Une trame boisée bien présente

Boisement de massif, ici l'ouest du bois de Ricquebourg.

Boisement de bosquets présents dans la frange ouest, ici à Bouloigne-la-Grasse en regardant vers l'est.

Boisement de culture présent dans les fonds de vallée, ici dans le haut de la vallée du Matz.

Les caractéristiques des boisements

CARTE DE CASSINI
(fin du XVIIIè siècle)

Le total de ces boisements représente 5% de la couverture végétale de l'ensemble du département de l'Oise. Une très large majorité des boisements du Pays des Sources est privée, avec un fort morcellement parcellaire.

La trame végétale du Pays des Sources se caractérise par sa diversité et souligne le rôle structurant des vallées et des coteaux les plus abrupts où la pente et la nature des sols rendent les terrains moins intéressants à cultiver.

Les boisements sont anciens, mais ont connu des évolutions sensibles. Ainsi, le massif de Thiescourt a vu sa couverture végétale s'agrandir depuis le XVIIIème siècle. Les hommes cultivaient les terres sur les parties hautes plus planes, ce qui est encore le cas aujourd'hui, tandis que les coteaux bien exposés au sud ont longtemps été occupés par des cultures fruitières ou maraîchères et des vignes, ayant quasiment disparu. Le massif de Thiescourt forme aujourd'hui un continuum boisé allant à l'ouest, du bois de Ricquebourg, au nord-est au Mont de Lagny, et rejoignant au sud le mont Ganelon. La superficie totale du ce massif (hors bois de Lagny) est de 3559 ha, soit 56% de la surface occupée par des boisements sur l'ensemble du territoire.
En revanche, l'emprise de l'ancienne forêt de Bouvresse s'est réduite au cours des siècles, notamment entre Beaulieu-les-Fontaines et Avricourt où le continuum forestier a été rompu. A noter également au sud, la disparition du Bois de Monchy remplacé aujourd'hui par des terres cultivées.

La couverture végétale s'est également étendue dans les fonds de vallée. En effet, le recul de l'usage agricole des terres (prairies humides, cressonnières, etc.) a engendré le développement de boisements de culture (peupleraies, aulnaies, etc.) rentrant dans le cadre d'une exploitation forestière ou l'essor de boisements spontanés (taillis) qui donnent un paysage plus fermé (les vues transversales de rive à rive sont plus rares). Les boisements de culture occupent environ 1000 ha, soit 15% de la couverture végétale du territoire. Le creusement de plans d'eau tend également à modifier le paysage des vallées.

A l'échelle du territoire, il convient donc de distinguer :

- Les boisements organisés en massif (bois de Thiescourt allant jusqu'à Ricquebourg), bois de Régal (Avricourt/Crapeaumesnil et bois de Lagny), forêt de Beaulieu, composés essentiellement de feuillus sur des sols le plus souvent acides : chênaies-charmaies et châtaigneraies où s'épanouissent aussi des hêtres, merisiers, tilleuls, érables et acacias. Le boisement est généralement touffu et est progressivement envahi par des essences telles que les frênes, les noisetiers, les cornouillers. Les vieilles futaies de feuillus abritent plusieurs espèces de plantes très rares en Picardie et dans le nord de la France. L'intérêt écologique de ces ensembles boisés est remarquable et justifie les classements en espaces spécifiques (voir infra, chapitre Environnement, les milieux naturels).

- Les boisements des bosquets plus ou moins étendus qui se trouvent principalement à l'ouest de l'A1, soulignant le rebord oriental du plateau Picard. Ces boisements se composent de chênaies-charmaies à sous-bois contenant du Chèvrefeuille ou encore de l'Aménome sylvie. Ces boisements s'articulent avec des réseaux de haies composées de charmes et de frênes. Le tout forme des ensembles champêtres ayant un aspect sauvage.

Les entrées de territoire

Entrée nord-ouest par la D1017.

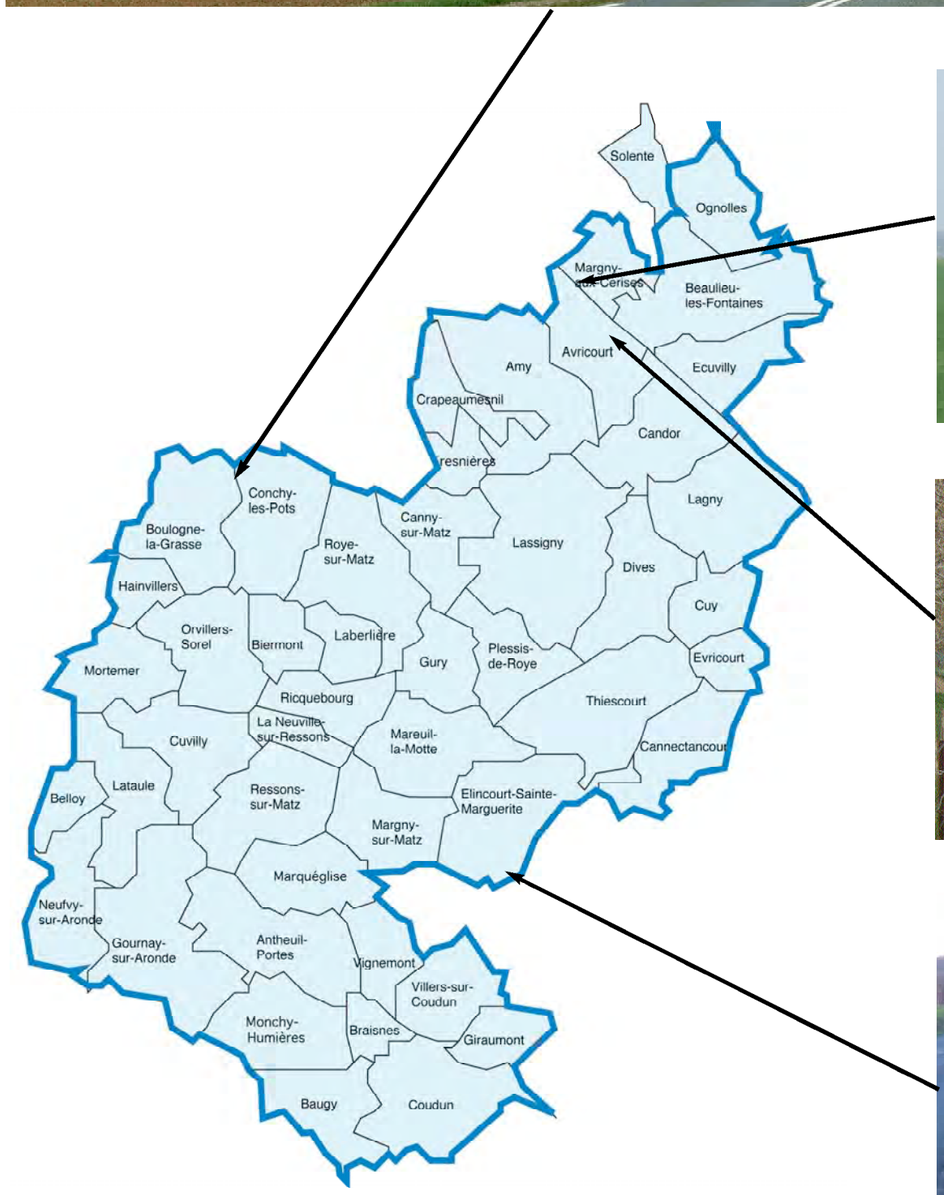

Entrée nord-est par la D934.

Arrivée sur village d'Avricourt marquée par la présence d'un verger.

En arrivant de Compiègne par la D142.

Des entrées de territoire peu marquées

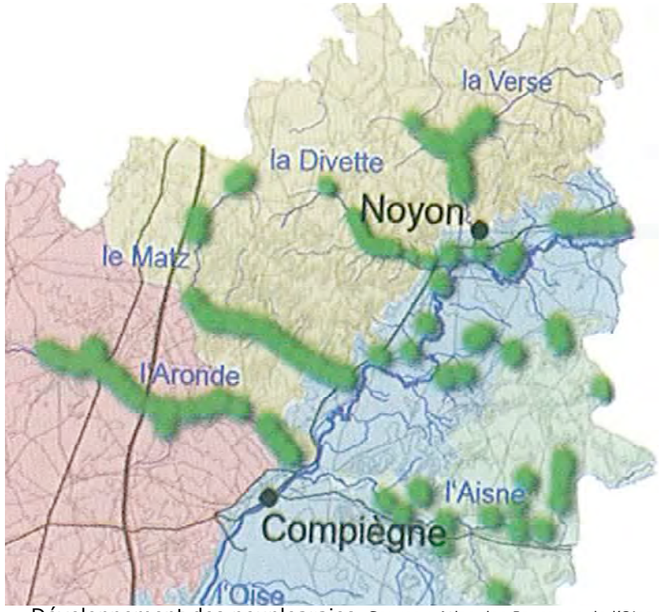

Développement des peuplearaies. Source : Atlas des Paysages de l'Oise.

Creusement de plan d'eau à des fins privés.

Entrée sud-ouest au paysage fermé par les boisements de la vallée de l'Aronde.

- Le boisement des vallées est plus spontané, composé de saules, aulnes ou peupliers, ou est organisé en bois de culture sur milieux humides (peupliers). La strate arbustive se compose principalement de bouleaux, de saule osier, de prunellier, complétés de roseaux, d'iris et de massettes dans les parties les plus humides. La ripisylve est d'ailleurs assez abondante et variée. Le développement de la populiculture tend à banaliser les paysages des fonds de vallée. Il convient de s'interroger sur l'équilibre à trouver entre les boisements de culture répondant à des logiques économiques et la fonctionnalité des cours d'eau avec leurs milieux associés.

Dans les prairies ou sur des coteaux où des traces d'anciens vergers subsistent, des arbres fruitiers sont encore présents (pommiers, cerisiers, poiriers, etc.).

Sur les espaces ouverts des plaines cultivées, les arbres isolés qui ponctuent le paysage et créent un repère visuel correspondent à ceux des boisements de massif. Des plantes telles que le coquelicot, la chicorée sauvage, etc. se développent le long des routes et des chemins, en bord de champs, sur les talus ou dans les jachères.

Les espaces boisés soulignant les coteaux les plus abrupts ont un rôle important dans la régulation des eaux de ruissellement ; ils créent également un écrin de verdure venant chapeauter les villages.

Il n'existe pas de plaquette spécifique au Pays des Sources quant aux recommandations paysagères proposées aux projets d'aménagements et de constructions. Les élus rencontrés ont manifesté un véritable intérêt pour mettre en place ce type de document, sur la base de ce qui existe pour la Picardie (plaquettes "Arbres et Haies de Picardie" et "Plantons dans l'Oise").

3 - LES ENTRÉES DE TERRITOIRE

Le Pays des Sources présentant des paysages variés a en conséquence des entrées de territoire assez diversifiées. Pour autant, elles ne sont pas véritablement marquées.

Au sud-ouest, l'arrivée sur le territoire est clairement souligné par le paysage fermé de la vallée de l'Aronde auquel succède, en allant vers le nord, un paysage plus ouvert et à l'aspect bocager.

En arrivant de Compiègne par la D935, le paysage du plateau agricole est au contraire très ouvert, offrant de larges perspectives sur le massif de Thiescourt et les trames bâties (de Coudun à Marquéglise) qui occupent son piémont ouest, tandis qu'à l'ouest le paysage de grande culture est fortement présent.
En arrivant par le nord-est par la D934, le paysage est aussi largement ouvert et dominé par l'espace agricole de grande culture. Le projet de plate-forme multimodale du Noyonnais en lien avec le canal à grand gabarit Seine/Nord Europe pourrait avoir une incidence notable sur le paysage de cette entrée de territoire.

Au nord-ouest, le paysage est semi-ouvert, les terres labourables sont ponctuées de boisements plus présents et font place à une couronne de pâturages à proximité des secteurs urbanisés, caractéristique forte du Pays des Sources.

Ce paysage de polyculture se retrouve aussi en arrivant par l'ouest et la D935 dans un espace au relief peu marqué. Il se retrouve aussi au sud-est par la D142 avec un horizon plus fermé par les buttes boisés du massif de Thiescourt.

L'appartenance au Pays des Sources est indiqué par une signalétique spécifique à l'entrée dans le périmètre aggloméré de chaque commune.

En revanche, la majorité des élus rencontrés s'accorde à dire que les entrées de territoire sont peu signalées alors même que cela pourrait accentuer l'identité du Pays des Sources. Le maintien et la mise en valeur des paysages les plus emblématiques du territoire le long des principaux axes le pénétrant seraient un moyen de contribuer à cette identité renforcée.

Les paysages naturels : les orientations

GRANDS ENSEMBLES EMBLEMATIQUES ET SITES D'INTERET PONCTUEL

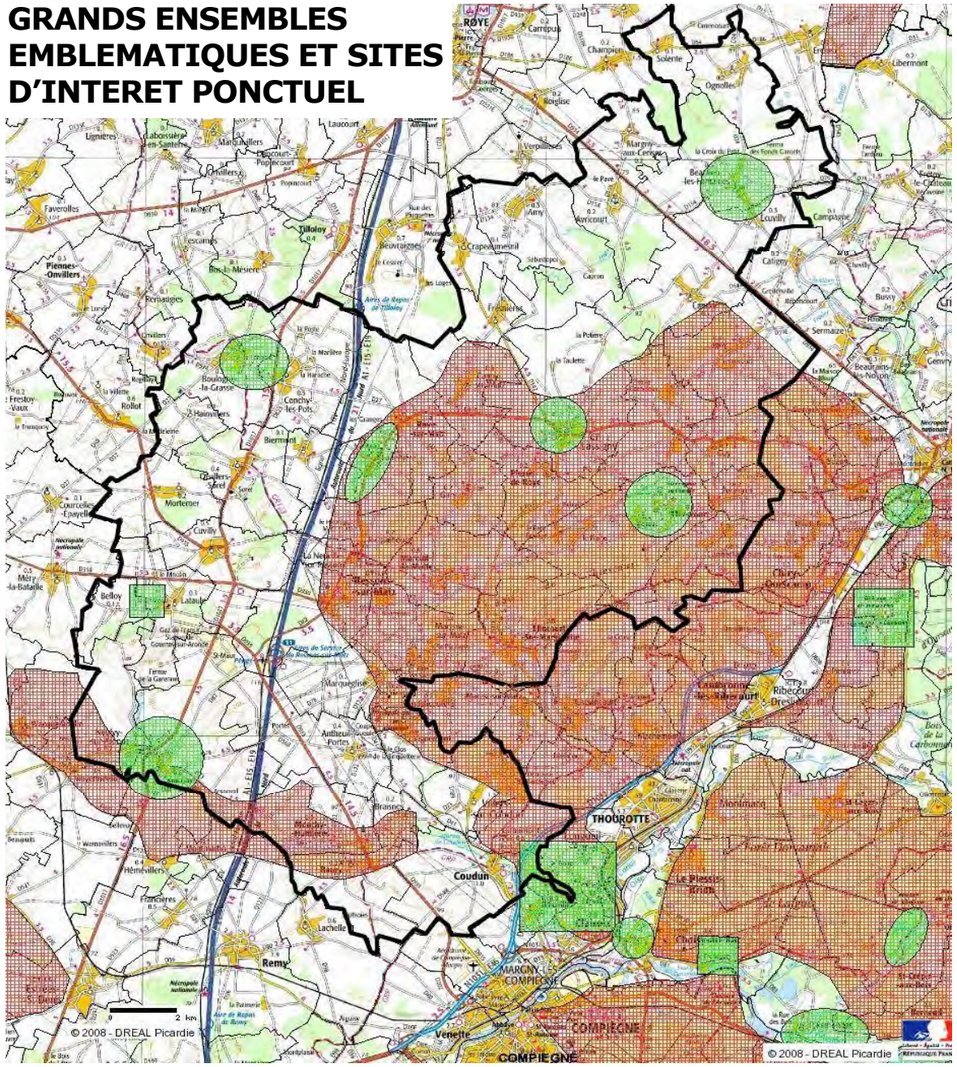

SYNTHESE DES ENJEUX LIES AUX PAYSAGES NATURELS

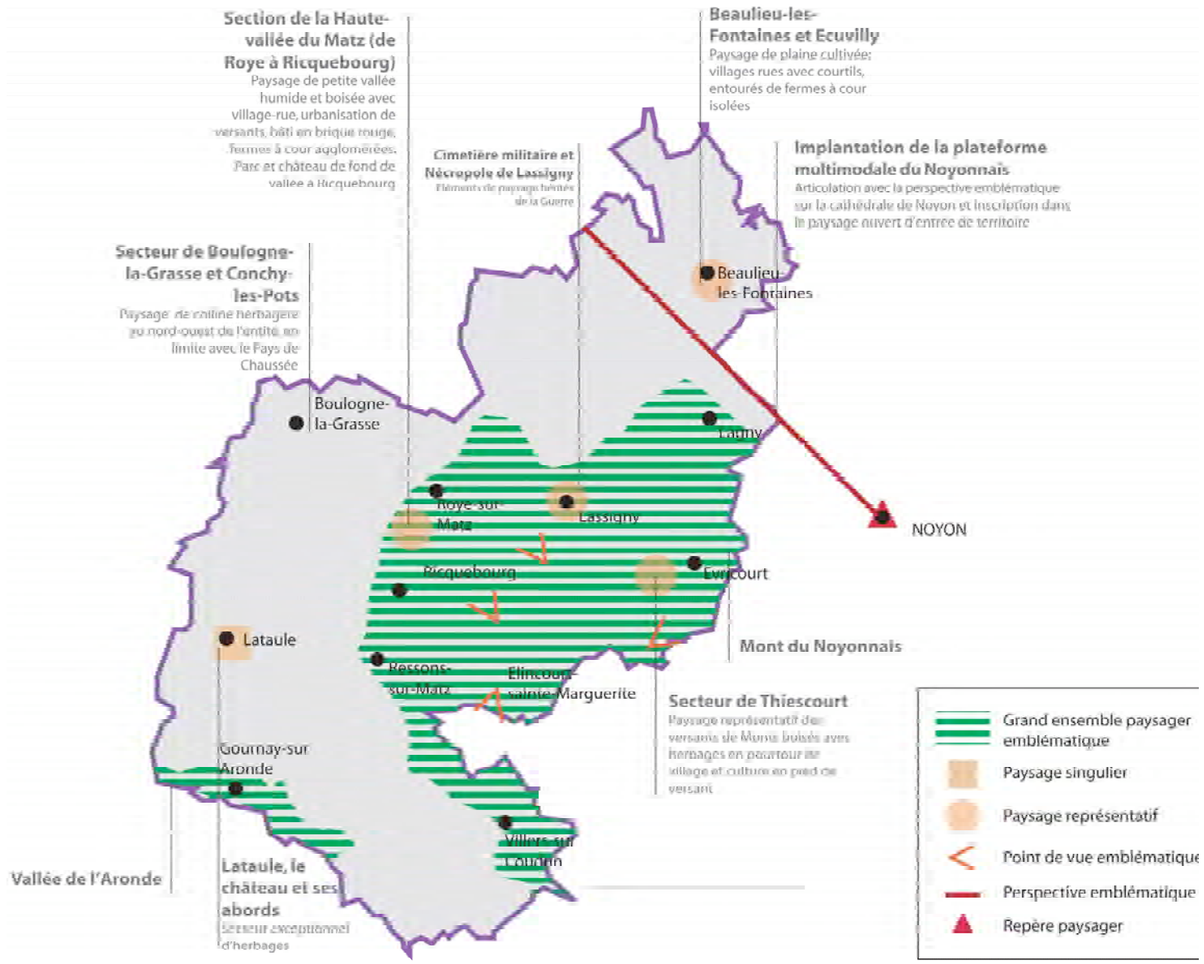

Tendances en cours - Enjeux :

- La régression des surfaces herbagères en lien avec l'évolution en cours de l'activité agricole localement s'accompagne d'une mutation significative des paysages de polyculture, soit à d'autres usages agricoles (cultures, implantation de nouveaux bâtiments par délocalisation d'activités), soit à des fins urbaines.

Enjeu : l'identification de paysages emblématiques à préserver.

- Le développement ou le maintien des boisements dans les fonds de vallée ainsi que le développement urbain par étirement ferment ces espaces de moins en moins visibles, constituant pourtant des repères dans le grand paysage. Cela peut également conduire à des dysfonctionnements des milieux aquatiques présentant un intérêt environnemental. Pour autant, les boisements répondent à un usage de ces terrains peu valorisables par l'agriculture actuelle.

Enjeu : la définition de mesures visant à ne pas obliger à replanter systématiquement les boisements dans les fonds de vallée et orientant vers une valorisation des zones à dominante humide. L'identification de coupures vertes entre les entités urbanisées.

- Les espaces boisés des massifs ou plus épars constituent la trame verte du territoire. Les conditions de leur préservation sont le plus souvent déjà encadrées par les législations existantes (forestières, POS ou PLU). Toutefois, il convient de ne pas figer la valorisation de cette ressource à des fins économiques et énergétiques.

Enjeu : la définition de conditions de gestion adaptées des boisements formant la trame verte du territoire, les préservant du développement urbain.

- La banalisation des entrées de territoire par une évolution de leur usage ou une absence de gestion appropriée pourrait nuire à l'identité du Pays des Sources.

Enjeu : réfléchir à des actions ciblées à mettre en œuvre pour marquer les entrées de territoire les plus significatives.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Garantir la préservation des principaux espaces naturels dans chacune des entités identifiées, et apprécier l'impact de tous types de développement envisageables (au fil de l'eau, encadré par un document d'urbanisme, accéléré suivant la pression urbaine). Le SCOT doit-il fixer des règles paysagères visant à assurer cette préservation ? Si oui lesquelles : inscription de coupures vertes entre certaines unités urbaines, protection d'espaces naturels spécifiques ou emblématiques (prairies de fond de vallée, secteurs d'herbages caractéristiques, etc.), principes d'insertion au site de nouveaux établissements de grande dimension, etc. ?

LES CARACTÉRISTIQUES DU BÂTI

Des franges urbaines sensibles aux extensions du bâti

Extension urbaine sous forme d'habitat isolé dans un paysage ouvert de plaine agricole.

Extension urbaine sous forme d'habitat isolé dans un paysage semi-ouvert à tendance bocagère.

Extension urbaine à partir d'opération d'ensemble dans un paysage ouvert de plaine agricole.

Une trame urbaine le plus souvent étirée

Le village-rue de Beaulieu-les-Fontaines.

Terrain resté libre de construction et bâtiment à reconquérir dans la trame urbaine.

Vue aérienne du village-rue de Beaulieu-les-Fontaines.

Frange urbaine sensible dans un paysage largement ouvert, village de Fresnières.

1 - LA CONFIGURATION URBAINE

La forme originelle des villages et des villes résulte de l'adaptation aux contraintes liées au site et à la desserte par les routes et chemins.

Les villages du Pays des Sources sont pour 19 d'entre eux implantés dans un paysage ouvert de plateau, 16 dans un paysage le plus souvent fermé de vallée, 8 dans un paysage semi-ouvert de coteau, et 5 dans un paysage fermé de forêt. Pour chacun d'entre eux, les conditions d'extension urbaine sont sensibles.

Les villages-rue correspondent à la forme la plus courante. Ces formes étirées rendent difficiles la création d'une véritable centralité, d'ailleurs la mairie et l'église sont souvent distants de plusieurs centaines de mètres, et les commerces ou services sont disséminés le long de la trame urbaine ne bénéficiant pas d'un effet de foisonnement. Ces formes sont consommateurs d'espace en laissant des terrains libres de construction au sein de la trame urbaine constituée et en multipliant le nombre de propriétés bâties à usage d'habitation venant au contact de l'espace agricole, ce qui ne facilite pas l'exploitation des sols. En outre, une trame urbaine étirée peut nuire au bon fonctionnement des réseaux (les bouclages sont moins faciles à créer pouvant engendrer des problèmes de pression) et contribue à accentuer les déplacements motorisés (voitures notamment) d'un point à l'autre du périmètre aggloméré de la commune.

Les villages-rue se trouvent sur les plateaux au nord du Matz et de la Divette, le long de la D1017. Les franges urbaines sont particulièrement visibles et nécessitent une attention particulière sur l'évolution de la transition espace bâti - espace agricole. Le maintien de cônes de vue sur des édifices structurants (clocher, pigeonnier, etc.) pourrait être préconisé.

L'importance des implantations humaines dans les nombreux fonds de vallée fait que la configuration la plus courante est aussi celle du village-rue, souvent composé à partir de plusieurs noyaux (bourg et hameaux) qui sous l'effet du développement récent ont pu se rejoindre pour ne former plus qu'un seul périmètre aggloméré. Est posée ici la question du maintien des coupures naturelles entre les noyaux urbains. Une grande majorité des élus rencontrés s'est montrée favorable à l'identification de ces coupures naturelles à préserver de l'urbanisation.
Les tissus bâtis viennent rarement au contact du cours d'eau. Pour autant, la rivière est peu visible dans la trame urbaine. Dans ces espaces de vallée où le relief est peu marqué, les extensions urbaines peuvent être particulièrement visibles si elles ne comportent pas une structure végétale d'accompagnement.

L'implantation traditionnelle sur les coteaux donne une silhouette particulière aux villages. Ils sont généralement en harmonie avec le paysage et les masses plantées qui peuvent les «chapeauter» (haut du coteau) ou les «border» (bas du coteau). Là encore, les extensions du bâti gagnant les pentes du coteau peuvent fragiliser cet équilibre dans le rapport espace bâti/espace naturel si aucun traitement paysager d'accompagnement n'est réalisé. Une tendance à la dissémination du bâti dans l'espace disponible est constatée. Les conditions d'exploitation, le plus souvent agricole, des espaces résiduels sont rendues difficiles par l'emprise et la forme de ces espaces grignotés et de plus en plus enclavés par l'urbanisation.

Les villages implantés dans les trames boisées de forêts prennent une forme en étoile (Elincourt Sainte Marguerite par exemple) ou se caractérisent par une forte diffusion spatiale du bâti (Thiescourt par exemple). Est posée dans ce cas, la question de l'articulation entre la frange boisée et les tissus urbanisés, plus particulièrement avec le maintien d'un espace de transition dont l'affectation des sols reste à préciser (le plus souvent des surfaces herbagères ou des fonds de jardin à préserver d'une densification de l'urbanisation).

Le Pays des Sources compte un nombre significatif de corps de ferme isolés aux champs. Ils sont le témoin de la richesse agricole du territoire et ont l'avantage d'être peu contraints dans une perspective de développement par rapport aux corps de ferme situés dans les trames urbaines

Des espaces publics participant à l'identité du territoire

Place du Souvenir à Lassigny, espace de centralité à renforcer.

Place du Jeu de Paume à Gournay-sur-Aronde aménagée en espace vert, lieu de stationnement, site de manifestation et aire de jeux.

Espace de loisirs dans le village de Canny-sur-Matz, lieu de rencontre intergénérationnelle, ouvert sur l'espace agricole.

Des espaces publics de qualité et complémentaires

Rue fleurie participant à l'embellissement du village de Biermont.

des villages, pouvant se retrouver enclavés par les constructions récentes.
Toutefois, ces fermes isolées posent question quant à leur évolution au regard de possibles transformations à des usages autres qu'agricoles. Ainsi, la création de logements de toute ou partie de ces bâtiments plus utiles à l'activité agricole peut engendrer la création de nouveaux noyaux urbains isolés dans l'espace agricole avec des besoins à satisfaire par la collectivité publique (desserte par les réseaux, conduite des enfants vers les écoles, etc.).

2 - LES ESPACES PUBLICS

La plupart des communes du territoire possèdent au moins un espace public ayant fait l'objet d'un traitement qualitatif à dominante minérale ou à dominante végétale.

Ces espaces publics ont des configurations spécifiques en lien avec le rôle de la commune : place commerçante dans les communes bien équipées, lieu public de manifestation (fête foraine, brocante, etc.), espace de loisirs (pour les petits, les adolescents et les adultes), espace de détente ou encore rue fleurie.

Il peut s'agir d'une place adoptant l'aspect d'une esplanade pouvant recevoir des manifestations ponctuelles tout en répondant aux besoins croissants de stationnement. L'espace public peut aussi correspondre à une aire de jeux de plein air, lieu de rencontre intergénérationnelle contribuant à la mixité sociale et à l'intégration des nouveaux habitants, tout en cherchant à donner une centralité au village. Il peut encore prendre un aspect plus paysager sous forme de parc public mettant en valeur les lieux ou d'ensemble fleuri participant à l'embellissement de la commune.

Cette succession d'espaces publics complémentaires d'une commune à l'autre participent à l'identité du territoire. A été évoquée l'idée de renforcer cette identité à partir d'un élément commun à l'ensemble des 47 communes du Pays des Sources. Cet élément correspond au point d'eau pouvant se décliner sous différente forme : fontaine, puits, mare, résurgence de source dans la trame urbaine.

A noter que chacune des deux commune chefs-lieux de canton a engagé une réflexion pour mettre en valeur son espace public central, ce qui peut contribuer à leur dynamique commercial en accentuant leur attractivité.

En revanche, les voies publiques sont de plus en plus encombrées par le stationnement plus ou moins matérialisé des véhicules des riverains. En effet, le taux de motorisation des ménages sur le Pays des Sources est élevé au regard des distances à parcourir pour accéder à l'emploi, aux commerces et aux services, et d'une offre alternative en transport collectif peu importante. Plus de 1 ménage sur 2 en moyenne possède au moins deux véhicules.
Compte tenu de la configuration des tissus bâtis anciens, il n'est pas toujours possible de stationner ces véhicules sur l'emprise de la propriété reportant leur stationnement sur la chaussée, ce qui peut entraîner une gêne à la circulation (en particulier des engins agricoles). Ce constat conduit les élus à s'interroger sur des aménagements à envisager ou sur des règlementations à adopter.

Parc public de Dives valorisant les abords de la Divette.

Un architecture de qualité impactée par l'aspect des constructions récentes

Ensemble de constructions en pierres de taille.

Front bâti où alternent constrution en pierre et construction en brique.

Construction mélangeant briques et pierres avec ouvertures alignées et fenêtres à 6 carreaux.

Construction récente aux ouvertures variées.

Ensemble de constructions en pierres surmontées de briques.

Ensemble de constructions en briques rouges.

Ensemble de constructions récentes en parpaings enduits ton clair.

Constructions en briques et pierres.

Construction à ossature bois et remplissage brique.

Façade en brique et modénature en pierres.

Construction contemporaine.

Une architecture marquée par la reconstruction

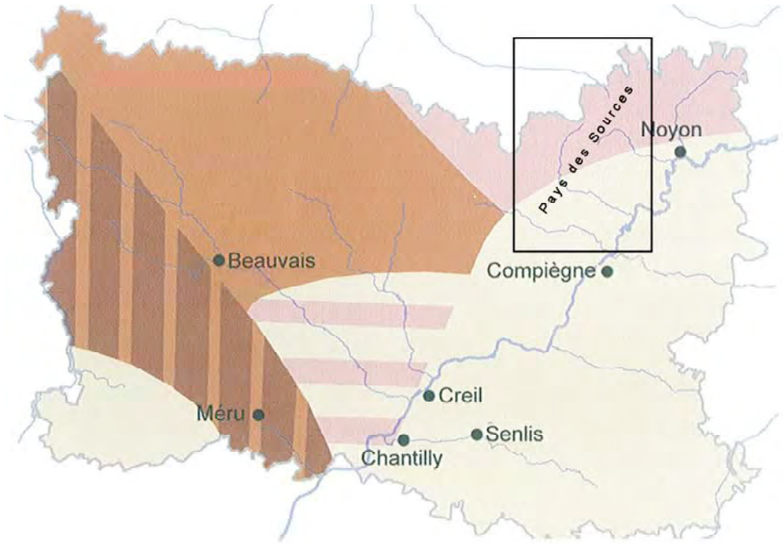

Matériaux dominants dans les constructions traditionnelles

Calcaire — Torchis à colombage — Brique

Torchis — Calcaire et brique

Source : Atlas de Picardie

Bâtiment agricole fermant le corps de ferme sur la rue.

Bâtiment agricole avec hangar en retrait de la rue.

Large porte d'accès en bois sur bâti agricole à ossature bois et remplissage briques rouge.

3 - LES CARACTÉRISTIQUES ARCHITECTURALES

Les formes urbaines se caractérisent par deux types de tissus prédominants : les constructions anciennes le plus souvent implantées à l'alignement formant un front bâti sur la rue, les constructions récentes implantées en retrait de l'alignement et souvent en retrait des limites séparatives.

L'architecture locale est caractérisée par un élément spécifique : la récurrence de l'utilisation de la brique de teinte rouge dans la construction. Pour autant, le Pays des Sources est partagée par deux types de matériaux dominants dans les constructions traditionnelles : la brique au nord d'une ligne allant de Ressons-sur-Matz à Lagny, la pierre calcaire au sud de cette ligne. La pierre est notamment issue des carrières exploitées sur le massif de Thiescourt.

Les ravages causés par la Première Guerre mondiale ont engendré de nombreuses constructions en briques datant de la reconstruction, ce matériau étant alors moins coûteux et plus disponible. Aujourd'hui, la pierre reste dominante dans la partie sud-ouest du territoire (Gournay-sur-Aronde, Monchy-Humières, Baugy) légèrement à l'écart de la ligne de front.

Néanmoins, bon nombre de constructions mélangent habilement la pierre de taille plutôt utilisée en ossature (chaînage ou pignon) ou en parement, et la brique rouge venant en remplissage. Le bois est également bien présent dans la construction, principalement agricole, sous forme de clin ou de haute porte, plus rarement il est utilisé en ossature avec alors un remplissage en brique.

Le bâti agricole est largement répandu sur le territoire. Il correspond pour l'essentiel à des bâtiments de brique rouge avec très peu d'ouverture, recouvert en ardoise ou en tôle.

Les matériaux de toitures correspondent le plus souvent à l'ardoise, la tuile mécanique ou la panne du nord.

Les teintes de couleur utilisées sur les menuiseries se marient bien avec la pierre claire tandis que le blanc ou la teinte bois foncé accompagne harmonieusement les façades en brique.

L'habitat de faible hauteur (peu de logements collectifs sur le territoire) dégage la vue sur l'environnement naturel. Lorsque cet environnement est ouvert, l'insertion architecturale des constructions constitue un enjeu fort, lorsqu'il est fermé l'impact des constructions peut être plus facilement atténué en se rapprochant des teintes des milieux naturels (bois, horizon, terre).

Les principes d'implantations, la forte présence de la brique et la largeur des rues engendrent un aspect minéral dominant dans les noyaux urbains traditionnels. Les murs de clôtures en pierre de taille ou en briques restent encore nombreux et renforcent cette dominante minérale contrastant avec la diversité du végétal (couronne herbagère, boisements, cultures) autour des secteurs urbanisés.

L'habitat récent diffère de manière significative de l'habitat ancien. En effet, l'implantation en retrait de l'alignement sur la rue est généralisée. Le matériau dominant est le parpaing et la brique creuse enduits de teinte claire pouvant dénoter par rapport à la brique rouge dominante. Les ouvertures ont des formes qui ne suivent pas nécessairement les références architecturales du secteur. Les menuiseries adoptent également des teintes claires.

Plus généralement, la multiplication de l'habitat pavillonnaire aux caractéristiques architecturales pas toujours en phase avec le bâti ancien des villages, tend à engendrer une banalisation du bâti et une perte d'identité rurale.

Une plaquette de recommandations architecturales a été élaborée en septembre 2000 sur le Pays des Sources en lien avec le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement (CAUE) de l'Oise. Une très grande majorité des élus rencontrés serait favorable à ce que cet outil face l'objet d'une mise à jour et soit davantage détaillée en tenant compte des différents types de construction (réhabilitation de maisons anciennes, transformation de bâtiment agricole, construction contemporaine, etc.) et des divers courants architecturaux observés sur le territoire (dominante pierre, dominante brique, briques et pierres, etc.).

Un patrimoine bâti diffus et peu connu

Eglise de romane de Roye-sur-Matz.

Couleur ocrée de l'église d'Antheuil-Portes.

Eglise de Le Plessis-de-Roye.

Cimetière militaire à Vignemont.

Château d'Elincourt-Sainte-Marguerite.

Vue lointaine sur l'église et le village de Mareuil-la-Motte.

Rue pavée à Conchy-les-Pots.

Monument funéraire de Gournay-sur-Aronde.

Château d'Orvillers-Sorel.

Château de Boulogne-la-Grasse.

Statue du Poilu à Boulogne-la-Grasse.

Les paysages bâtis : les orientations

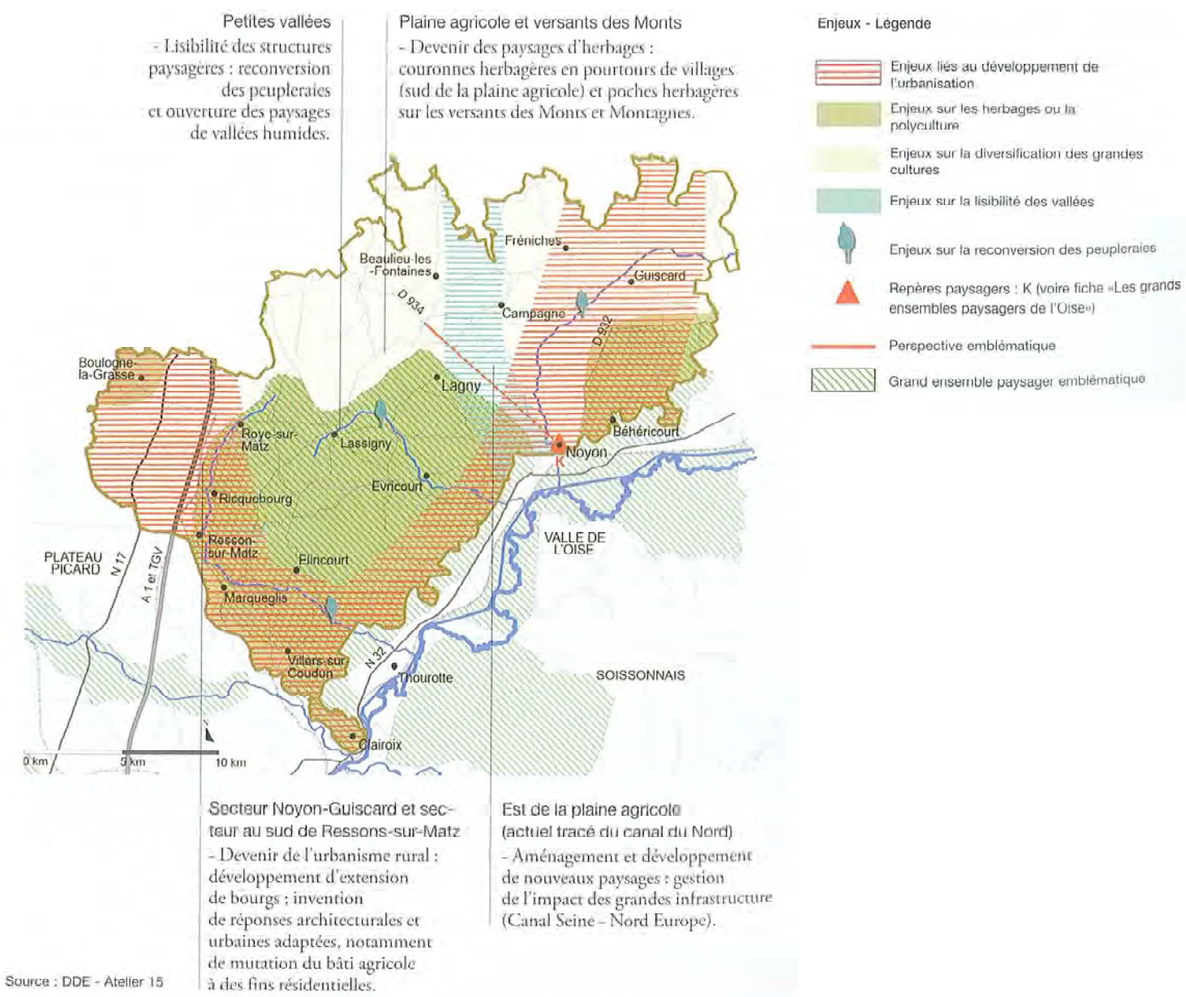

Source : DDE - Atelier 15

	MONUMENT HISTORIQUE CONCERNE	TYPE ET DATE DE PROTECTION
COUDUN	Eglise	Classée le 22 mars 1924
ELINCOURT STE MARGUERITE	Eglise	Classée le 22 octobre 1913
GOURNAY SUR ARONDE	Monument Funéraire de Madame Jarry de Nancy	Inscrit le 14 septembre 1949
MAREUIL LA MOTTE	Eglise	Classée le 26 décembre 1919
MARGNY SUR MATZ	Eglise	Inscrite le 5 octobre 1970
MONCHY HUMIERES	Eglise	Clasée le 25 mars 1920
PLESSIS DE ROYE	Eglise	Classée le 24 décembre 1913
RESSONS SUR MATZ	Eglise	Classée le 20 juillet 1912
ROYE SUR MATZ	Eglise	classée le 22 octobre 1913
THIESCOURT	Carrière du Chauffour Eglise	Inscrit le 23 novembre 1999 Classée le 11 janvier 1921

Le recours aux C.A.U.E. a été évoqué pour aider les communes dans leur projet d'aménagement. Les élus ont globalement constaté des difficultés croissantes dans l'instruction des autorisations de construire. L'appui éventuel d'un architecte-urbaniste à l'échelle du territoire est principalement souhaité par les petites communes éprouvant plus de difficultés dans la définition et la réalisation de documents ou de projets d'urbanisme, d'architecture ou de paysages.

4 - LE PATRIMOINE BÂTI

Le Pays des Sources présente un patrimoine bâti de qualité, même si le nombre d'édifices faisant l'objet d'un protection au titre des Monuments Historiques est restreint : 8 églises classées et 2 monuments inscrits, le château de Boulogne-la-Grasse en cours de classement.

Ce patrimoine bâti repose sur des édifices aux courants architecturaux divers (du XVIIème à la période de reconstruction après la Première Guerre Mondiale) et sont répartis de manière diffuse sur l'ensemble du territoire. Il s'agit notamment des châteaux, des églises, des manoirs, des carrières utilisées pendant la Grande Guerre.

D'autres lieux méritent aussi d'être valorisés et une attention particulière sur la gestion de leurs abords, tels que des moulins, des pigeonniers, des sites de mémoires de la guerre 14-18, des cimetières militaires.

A cela s'ajoute dans la plupart des communes, un petit patrimoine composé de lavoirs, de calvaires, de petits monuments ou vestiges archéologiques, et de festivités ou animations (jeux intervillages, fêtes traditionnelles, etc.), qui mériteraient d'être mis en valeur.

Le territoire ne compte aucun site classé ou inscrit.

Tendances en cours - Enjeux :

- Les espaces largement ouverts occupés par la grande culture présentent de fortes sensibilités paysagères au développement urbain.

<u>Enjeu</u> : réfléchir à des principes de traitement paysager des franges urbaines les plus concernées par des développements urbains significatifs.

- Les formes récentes de développement urbain (étirement des périmètres agglomérés, mutation en hameau ou secteur d'habitat des anciens corps de ferme isolés) tendent à porter atteinte aux grandes caractéristiques du paysage du Pays des Sources, voire à perturber le bon fonctionnement des exploitations agricoles se retrouvant enclavées dans les périmètres urbanisés des communes.

<u>Enjeu</u> : favoriser la réoccupation des bâtiments libres ou libérés, le remplissage des terrains plus utiles à l'activité agricole, situés au sein des trames urbaines déjà constituées, accompagner de mesures paysagères adaptées les extensions urbaines en frange des entités urbaines.

- La qualité du patrimoine bâti local est diffuse et assez peu protégée par des servitudes liées au Monuments historiques par exemple, donc d'autant plus soumise à des perturbations résultant d'opérations nouvelles peu intégrées.

<u>Enjeu</u> : identifier des sites à forts enjeux patrimoniaux sur lesquels des orientations adaptées à leur évolution pourraient être définies au SCOT.

<u>Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre</u> :

- La mise en valeur du patrimoine bâti conduit à s'interroger sur la généralisation de quelques principes architecturaux dans les secteurs où le patrimoine bâti est encore bien préservé. Des actions ou des outils peuvent être mobilisés dans ce sens : plaquette de recommandations architecturales et paysagère plus détaillée au regard des différentes composantes architecturales et paysagères du territoire, intervention sur des espaces publics présentant un fort intérêt, valorisation de la thématique de l'eau en tant que symbolique territoriale, etc.

- Sur les secteurs voués à connaître des évolutions importantes dans le cadre du PADD à définir, le SCOT peut fixer des principes d'aménagement paysagers visant à une bonne articulation entre espaces urbanisés ou urbanisables et milieux naturels ou agricoles. Identifier ces secteurs en fonction du projet retenu.

MILIEUX NATURELS ET SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES

Des milieux naturels sensibles à préserver

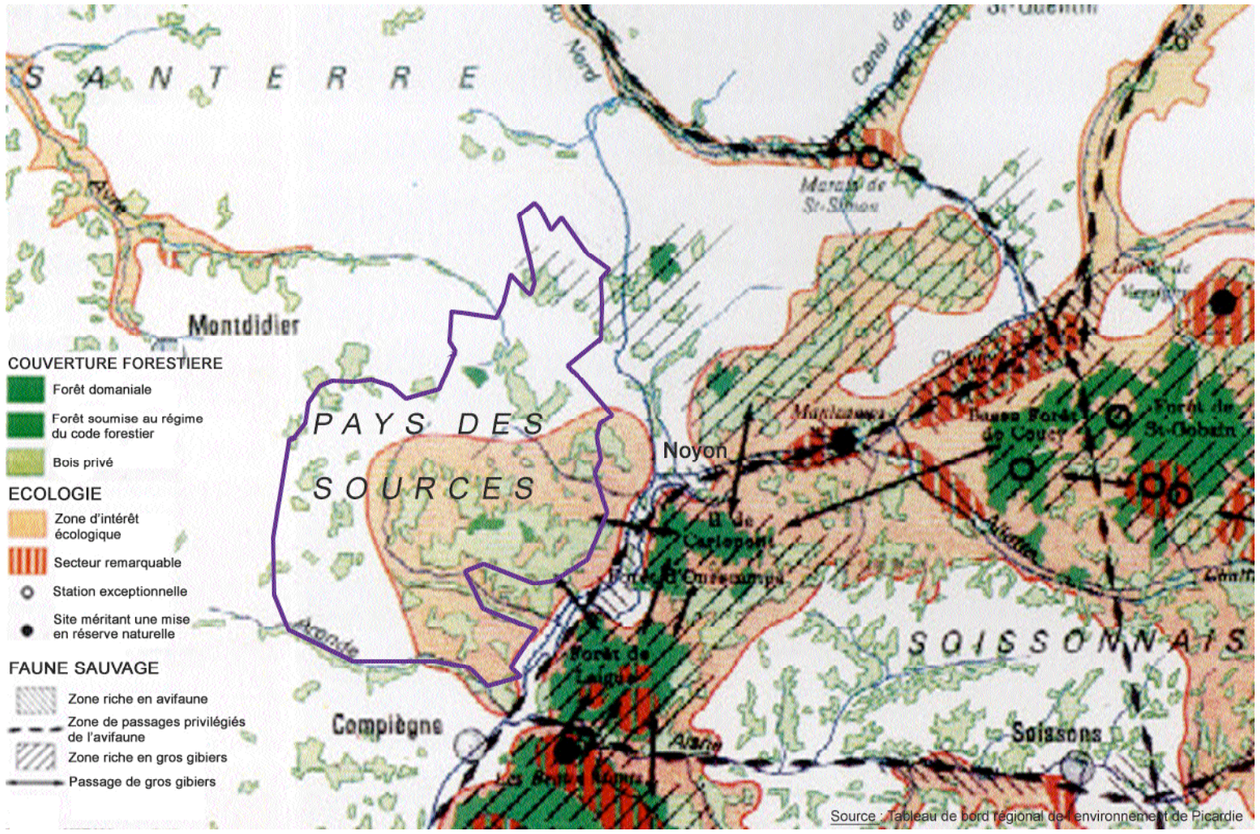

Source : Tableau de bord régional de l'environnement de Picardie

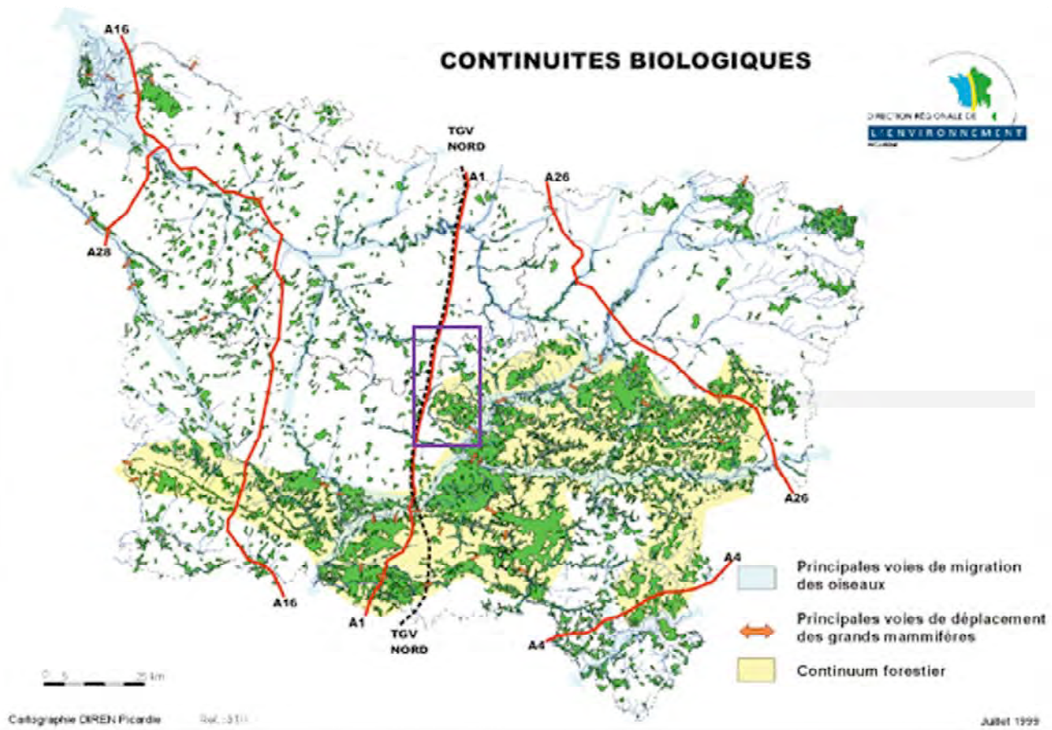

LES PÉRIMÈTRES DES ZONES À SENSIBILITÉS ÉCOLOGIQUES SUR LE PAYS DES SOURCES

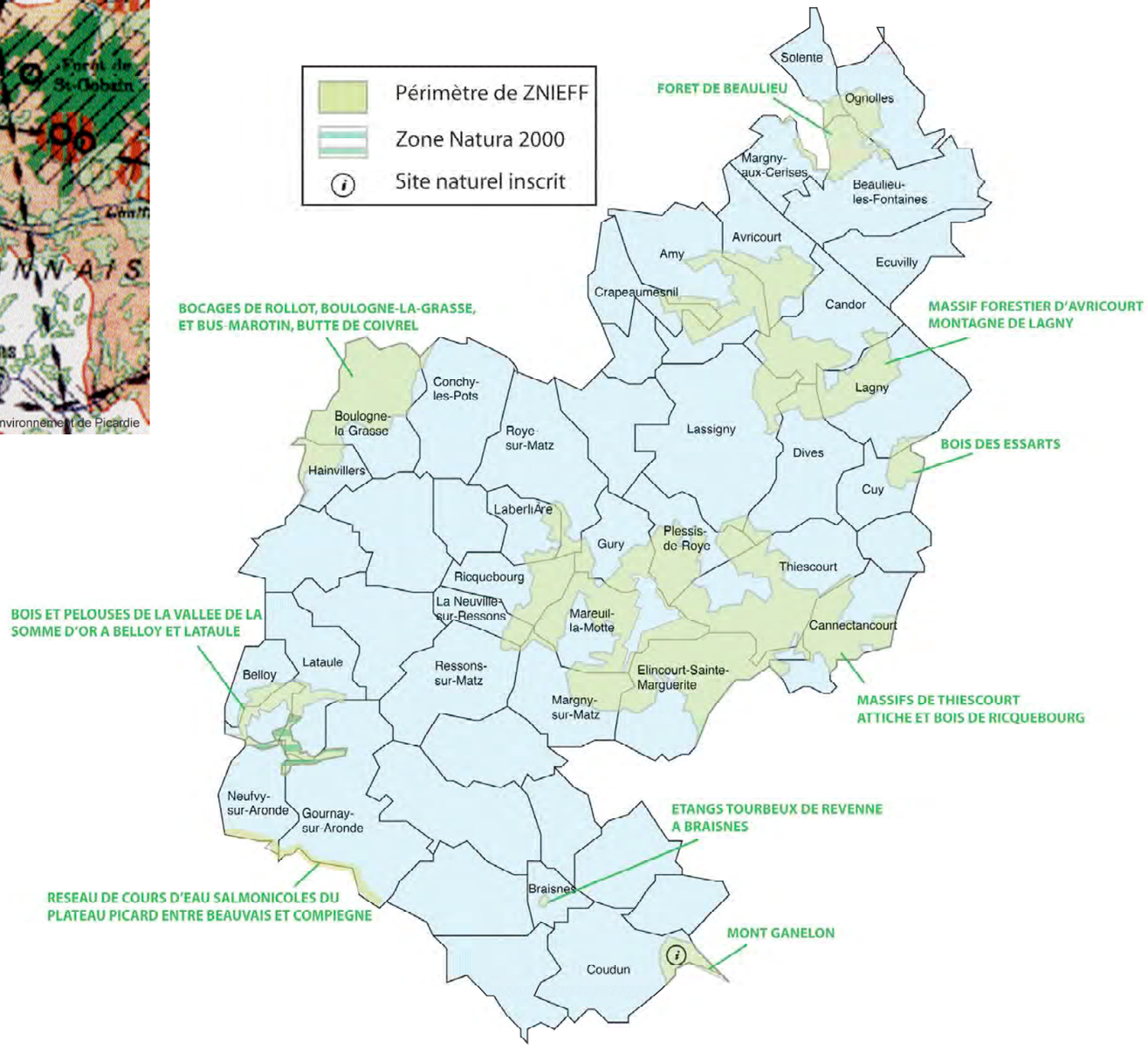

Des milieux naturels sensibles à préserver

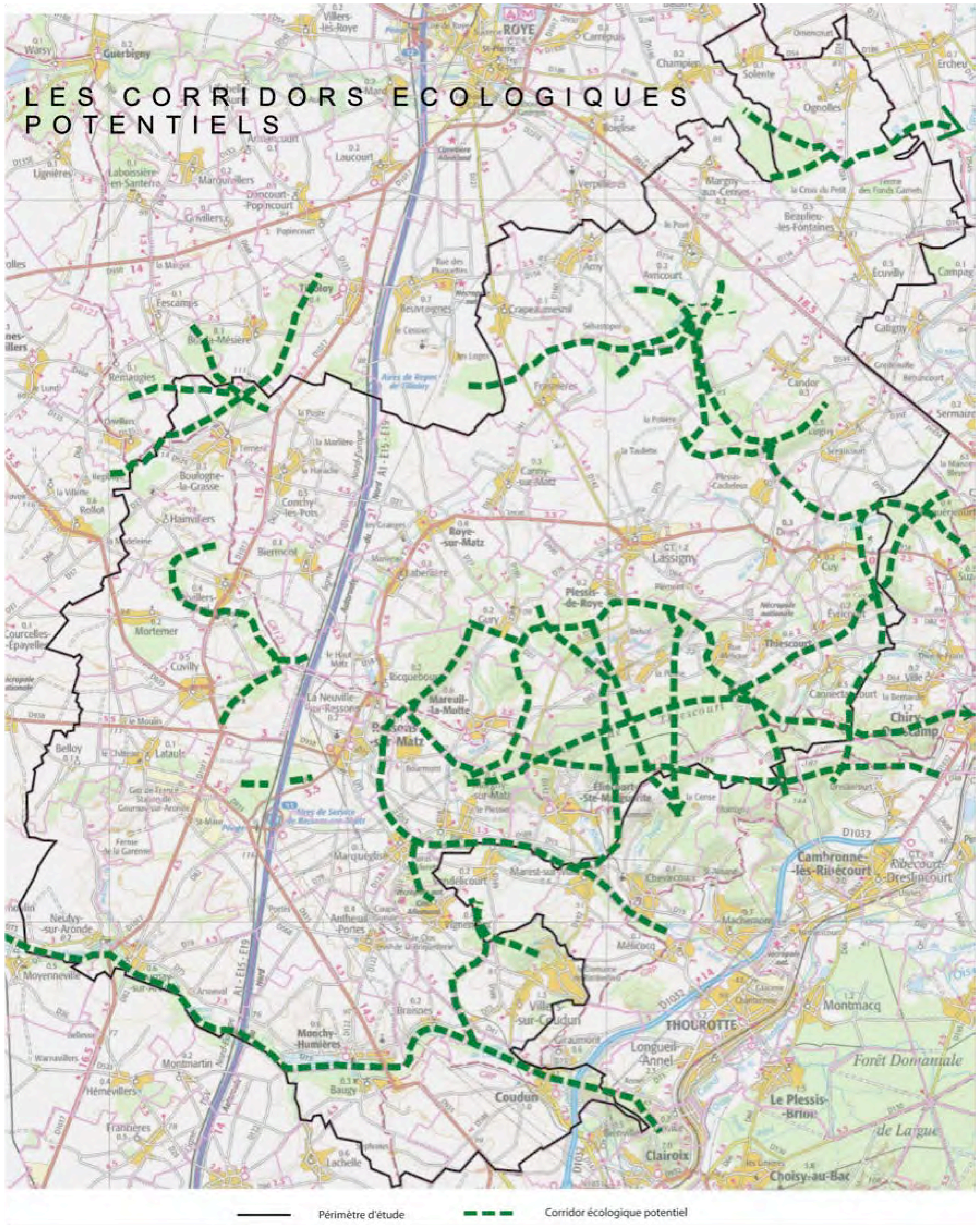

Le pays des Sources se situe au centre de la région Picardie, sur la frange nord-ouest d'un vaste continuum forestier constitué des forêts domaniales d'Ermenonville, de Chantilly, d'Halatte, de Compiègne, de Laigue et de Saint Gobain, dont il est séparé par la vallée de l'Oise. Cet ensemble forestier occupe le tiers sud/sud-est de la région et rassemble localement, avec les prairies alluviales en rive gauche de l'Oise qui en forment la lisière occidentale, les secteurs aux plus fortes sensibilités écologiques.

Ce continuum forestier trouve un prolongement vers le nord-ouest par le bois de Thiescourt et les boisements rattachés (bois de Régal, boisement de la montagne de Lagny, bois de Beaulieu-les-Fontaines). Ces superficies boisées abritant une faune et flore rares à protégées, deviennent plus éparses vers l'ouest en allant vers les plateaux Picards et du Santerre. Ce passage d'un ensemble boisé continu à des entités plus disparates marque une rupture significative dans la trame verte régionale et les continuités écologiques qu'elle induit, faisant du territoire du pays des Sources un espace de transition.

Dans ce contexte, l'axe des vallées (notamment l'Avre au nord, le Matz à l'ouest, l'Aronde au sud-ouest) constitue des sites privilégiés de poursuite de la trame verte vers l'ouest et le nord de la région. Les corridors écologiques potentiels recensés sur le territoire attestent de ces logiques de continuités de milieux naturels sensibles.

Toutefois, la double infrastructure A1/LGV traversant l'espace de plateau agricole voué à la grande culture, dans la partie ouest du périmètre d'étude, crée une coupure notable dans les échanges est/ouest (Noyonnais vers plateau Picard et plateau du Santerre).

Dès lors, les secteurs à fortes sensibilités écologiques s'étendent principalement dans la partie est du pays des Sources tandis qu'en frange ouest, des poches résiduelles de milieux naturels spécifiques présentent également un fort intérêt écologique (bocages de Boulogne-la-Grasse, pelouses de Lataule et Belloy, coteaux crayeux du rebord méridional du plateau Picard, fond de vallée de l'Aronde).

L'union Européenne a mis en place le réseau Natura 2000 dans le but de préserver les espèces et les milieux naturels rares et menacés à l'échelle européenne. Chaque pays s'est engagé à gérer les espaces désignés et à les maintenir dans le meilleur état de conservation possible. A l'échelle nationale, dès les années 1980, l'Etat français a souhaité disposer d'un outil de connaissance des milieux naturels du territoire. L'inventaire suit une méthodologie élaborée par le Muséum national d'histoire naturelle et distingue deux types de zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) :

- Les ZNIEFF de type 1 : concernant des secteurs de superficie généralement limitée, définis par la présence d'espèces ou de milieux rares ou remarquables caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Ces zones doivent faire l'objet d'une attention toute particulière lors de l'élaboration de tout projet d'aménagement et de gestion.
- Les ZNIEFF de type 2 : intéressant de grands ensembles naturels riches ou peu modifiés par l'homme ou offrant des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure une ou plusieurs zones de type I. Elles doivent impérativement être prises en compte dans les programmes de développement.

Pour autant, l'inscription en ZNIEFF n'implique pas réglementairement une interdiction d'aménagement ou de construction, mais peut conduire à réaliser au préalable une étude d'incidences faune/fllore.

Par ailleurs, la protection des zones humides est d'intérêt général et déclinée dans les Schémas Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Le pays des Sources aux sols particulièrement chargés en eaux contient plusieurs espaces à dominante humide présentant un intérêt écologique. Il s'agit principalement du fond des vallées principales.

Le territoire du pays des Sources est concerné par 9 ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) dont une de type 2 (Etangs tourbeux de Revenne à Braisnes) et par une zone Natura 2000 (Bois et pelouses de la Vallée de la Somme d'Or à Belloy et Lataule).

Ces milieux écologiquement sensibles occupent 6835 hectares soit près de 19,5% du territoire, soit autant que de la moyenne régionale (19,8%). Ces espaces se trouvent essentiellement sous forme d'espaces boisés privés impliquant des enjeux particuliers de gestion, notamment au travers la pérennité des boisements et du traitement des lisières souvent occupés par des cultures ou surfaces herbagères. L'harmonisation de l'activité sylvicole et de la préservation des ZNIEFF représente un enjeu pour le territoire, étant donné que la majorité des boisements sont concernés.

Ces 9 espaces englobent les milieux boisés et prairiaux les plus remarquables pour les habitats, la flore, la faune et les paysages. Les principales caractéristiques de ces différents milieux sont :

Pour les milieux forestiers :
Les boisements dominants sont des chênaies-charmaies accompagnées de châtaigneraies dans

Les éléments de biodiversité

LES ZONES A DOMINANTE HUMIDE

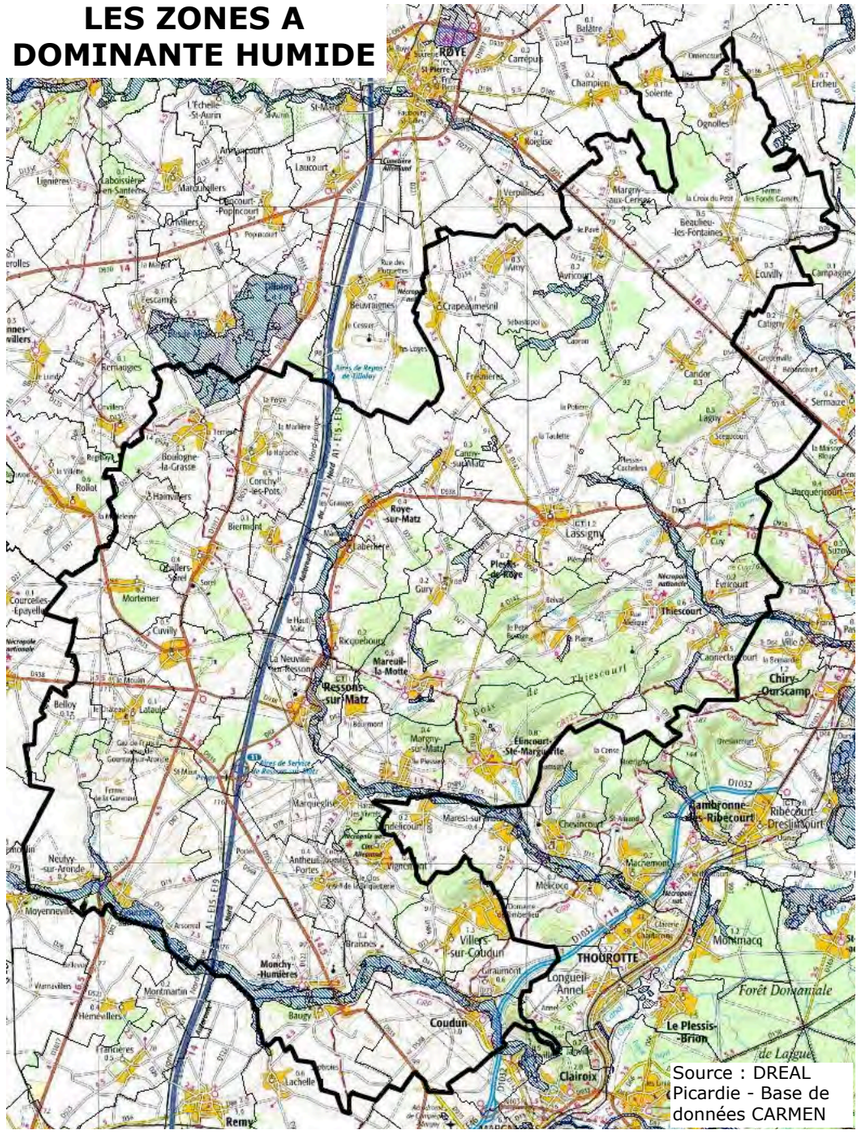

Source : DREAL Picardie - Base de données CARMEN

LES ESPACES NATURELS SENSIBLES

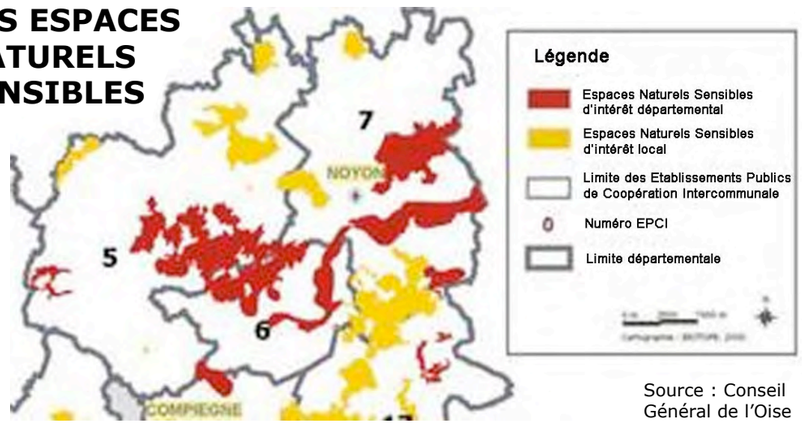

Source : Conseil Général de l'Oise

SITE DU RESEAU NATURA 2000 :

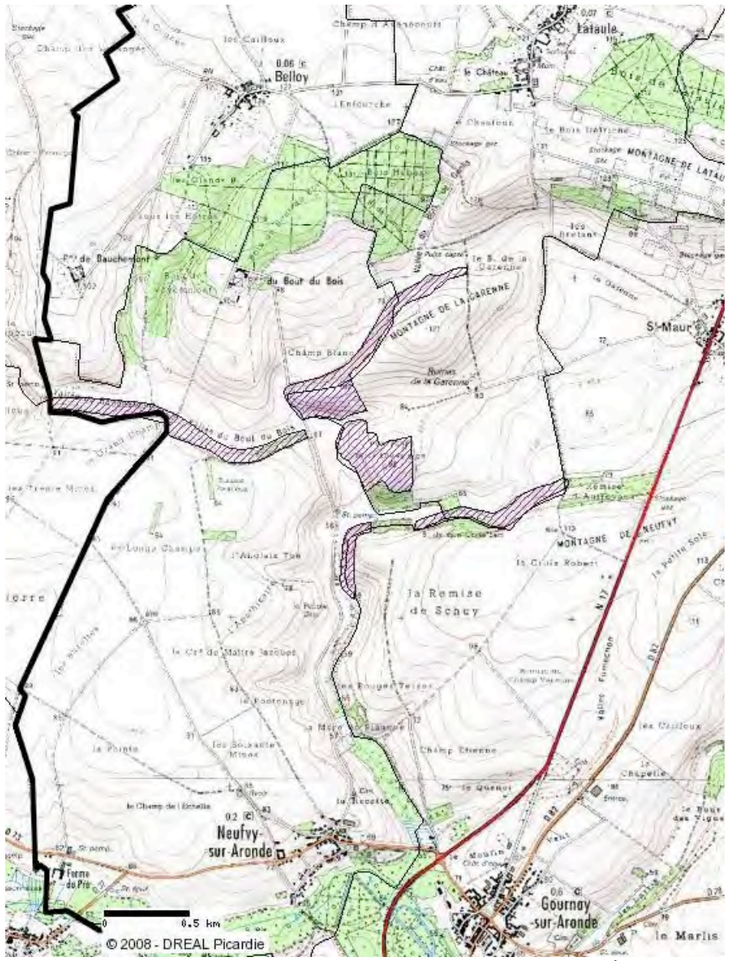

Source : DREAL Picardie - Base de données CARMEN

les secteurs plus acides. Plus rarement, des hêtraies calcicoles et quelques tilleuls à grandes feuilles. Des clairières et des sous-bois clairs, sur les buttes de sables, peuvent être envahis de fougères aigles et quelques callunaies relictuelles. En lisières des massifs subsistent de rares pâtures, parfois plantés d'arbres fruitiers.

Les facteurs influençant ces milieux se caractérisent par le retournement des pâtures, la disparition des vergers et des mares, la réduction des haies, faisant que les lisères perdent de leurs intérêts paysager, biologique et cynégétique. Les plantations de peupliers dans les fonds humides peuvent concourir à banaliser les cortèges floristiques et faunistiques. Il est préférable de privilégier les espèces locales et la diversité structurale.

Pour les bois et pelouses :

Il s'agit de pelouses sèches, encore peu boisées, sur des sols assez pauvres, autrefois valorisés par un pâturage extensif. Les boisements sont dominés par des taillis et taillis sous futaies de chênes et de charmes, avec des sous-étages plus ou moins buissonnants (noisetiers, cornouillers, frênes, etc.). En bordure des pelouses s'étendent des fourrés de recolonisation. Quelques plantations de pins ont été effectuées par endroits.

Les facteurs influençant ces milieux correspondent à une mise en cultures de plusieurs franges des pelouses, faisant disparaître leurs cortèges floristiques et faunistique, ainsi que l'abandon du pastoralisme et la colonisation par le milieu.

Pour les milieux humides :

Ils correspondent quasi exclusivement au fond des 4 principaux cours d'eau qui traversent le territoire (Avre, Divette, Matz, Aronde). Il s'agit le plus souvent de milieux tourbeux alcalins où se développent une végétation prairiale humide. Ces milieux sont rares et très menacés dans l'Oise (drainage, plantations de peupliers, mise en culture ou abandon des prairies, etc.).

Les facteurs influençant ces milieux correspondent au plantation d'arbres de haute tige qui banalisent nettement la végétation du fond de vallée, tout en réduisant son intérêt paysager.

Pour les lits des cours d'eau :

L'Aronde est un cours d'eau présentant un fort intérêt physique ou biologique au regard de la nature des sols des terrains affleurants (limons, craie) et du fond de vallée. Les pentes relativement fortes des lits mineurs et la fraîcheur de l'eau sont propices à la reproduction naturelle des salmonidés, ce qui est devenu très rare en Picardie. En outre, les étangs, tourbières, mares possèdent un intérêt floro-faunistique.

Les facteurs influençant ces milieux portent sur les phénomènes de colmatage dus à l'érosion des sols, sur l'abreuvement du bétail, sur les produits phytosanitaires et fertilisants, sur la disparation des prairies permanentes remplacées par des cultures ou des bois fermés.

Les principales espèces rares et menacées, présentes dans ces milieux, sont :

Pour les milieux forestiers :

- Pour la flore, les prairies sableuses favorisent la Saxifrage granulée et la Populage des marais dans les fonds humides. Les Jonquilles, Jacinthes bleues et Muguets tapissent le sol des chênaies-charmaies.
- Pour la faune, on peut rencontrer des mammifères comme le Cerf élaphe ou le rare chat sauvage, deux espèces menacées ; des oiseaux nicheurs avec notamment la Bondrée apivore, le Faucon crécerelle, le Loriot jaune, espèces en régression ; différents batraciens qui peuplent les rares mares du territoire comme la grenouille agile ou encore le triton alpestre.

34 des 48 communes concernées par des secteurs naturels sensibles

COMMUNES CONCERNEES	TYPE DE PROTECTION	Surface communale concernée (en hectares)	% de la superficie totale de la commune	% de la superficie totale de la protection	surface ZNIEFF
AMY	ZNIEFF 60NOY103 (Type 1) MASSIF FORESTIER D'AVRICOURT ET MONTAGNE DE LAGNY	299,1	23,77%	23,13%	1293
AVRICOURT		188,0	26,82%	14,54%	
CANDOR		289,4	32,33%	22,38%	
CRAPEAUMESNIL		63,7	13,22%	4,93%	
DIVES		72,5	8,74%	5,61%	
LAGNY		235,4	21,85%	18,20%	
LASSIGNY		145,0	8,76%	11,21%	
TOTAL		**1293,0**		**100,00%**	
BEAULIEU-LES-FONTAINES	ZNIEFF 60NOY101 (Type 1) FORET DE BEAULIEU	199,5	15,83%	39,50%	505
MARGNY-AUX-CERISES		16,8	3,70%	3,33%	
OGNOLLES		106,2	15,93%	21,04%	
SOLENTE		35,4	11,56%	7,00%	
TOTAL		**357,9**		**70,88%**	
BELLOY	ZNIEFF 60PPI145 (Type 1) BOIS ET PELOUSES DE LA VALLEE DE LA SOMME D'OR A BELLOY ET LATAULE	37,0	12,42%	11,79%	314
GOURNAY-SUR-ARONDE		31,8	2,16%	10,12%	
LATAULE		112,6	15,28%	35,87%	
NEUFVY-SUR-ARONDE		129,0	17,65%	41,10%	
TOTAL		**310,5**		**98,88%**	
BOULOGNE-LA-GRASSE	ZNIEFF 60NOY201 (Type 2) RIDEAUX DE ROLLOT - BOULOGNE - LA-GRASSE ET BOIS MAROTIN, BUTTE DE COIVREL	704,0	74,82%	25,46%	2765
HAINVILLERS		110,1	37,21%	3,98%	
CONCHY-LES-POTS		16,5	1,71%	0,60%	
TOTAL		**830,7**		**30,04%**	
BRAISNES	ZNIEFF 60PPI146 (Type 1) ETANGS TOURBEUX DE REVENNE A BRAISNES	11,0	4,23%	100,00%	11
TOTAL		**11,0**		**100,00%**	
CANNECTANCOURT	ZNIEFF 60NOY106 (Type 1) MASSIF DE THIESCOURT/ ATTICHE ET BOIS DE RICQUEBOURG	373,0	49,27%	6,99%	5339
DIVES		34,3	4,13%	0,64%	
ELINCOURT-SAINTE-MARGUERITE		675,2	61,50%	12,65%	
GURY		155,6	31,06%	2,91%	
LABERLIERE		76,9	22,03%	1,44%	
LASSIGNY		22,2	1,34%	0,42%	
MAREUIL-LA-MOTTE		540,0	58,89%	10,11%	
MARGNY-SUR-MATZ		186,2	25,72%	3,49%	
LA-NEUVILLE-SUR-RESSONS		63,0	23,50%	1,18%	
PLESSIS-DE-ROYE		335,3	54,08%	6,28%	
RESSONS-SUR-MATZ		7,4	0,80%	0,14%	
RICQUEBOURG		195,4	38,40%	3,66%	
ROYE-SUR-MATZ		57,4	5,34%	1,08%	
THIESCOURT		724,3	55,59%	13,57%	
TOTAL		**3446,4**		**64,55%**	
COUDUN	MONT GANELON	60,6	5,82%	15,57%	389
TOTAL		**60,6**		**15,57%**	
CUY	ZNIEFF 60NOY105 (Type 1) LES MOTAGNES DE PORQUERICOURT A SUZOY, BOIS DES ESSARTS	81,3	18,78%	13,33%	610
LAGNY		21,5	1,99%	3,52%	
TOTAL		**102,8**		**16,85%**	
GOURNAY-SUR-ARONDE	ZNIEFF 60PPI140 RESEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIEGNE: LAVERSINES, ARONDE, BRECHES	4,4	0,30%	9,53%	46
NEUFVY-SUR-ARONDE		2,4	0,32%	5,16%	
TOTAL		**6,8**		**14,69%**	
LATAULE	NATURA 2000 (ZCS) RESEAU DE COTEAU CRAYEUX DU BASSIN DE L'OISE AVAL (BEAUVAISIS)	24,5		5,89%	416
NEUFVY-SUR-ARONDE		24,6		5,91%	
GOURNAY-SUR-ARONDE		1,9		0,46%	
TOTAL		**51,0**		**12,26%**	

Pour les bois et pelouses :

- La flore est principalement dominée par bon nombre d'orchidées remarquables (Ophrys bourdon, Géranium sanguin, Orchis singe, etc.).
- Pour la faune, la Bondrée apivore ou le Busard Saint Martin peuvent être observés et sont inscrits au niveau européen ; les pelouses sont favorables à la présence du Lézard des souches (espèce menacée).

Pour les milieux humides :

- La flore se compose d'espèces végétales turficoles telles que le Mouron délicat, le Jonc subnoduleux, le Souchet brun, ainsi que d'une végétation aquatique (Potamots crépus, Nénuphars jaunes).
- La faune abrite de nombreuses espèces d'odonates (libellules) dont l'Agrion très rare dans l'Oise. Le Matin-pêcheur niche probablement sur les berges de l'Aronde.

Pour les lits des cours d'eau :

- La faune comprend la Truire fario, l'Anguille, ou encore La Lamproie de Planer, le Chabot, la Loche de rivière inscrites en annexe II de la directive "Habitats" de l'Union Européenne.

Pour une liste plus détaillée des espèces faunistiques et floristiques présentent dans les ZNIEFF concernant le pays des Sources, il est possible de consulter le site de la DREAL Picardie : www.picardie.developpement-durable.gouv.fr

Ces périmètres de ZNIEFF n'ont pas de valeurs réglementaires, mais ils permettent une bonne connaissance des milieux naturels et des espaces et espèces à protéger ou du moins à surveiller. Une gestion appropriée de ces espaces s'inscrit pleinement dans les objectifs de maintien de la bio-diversité, renforcés par le Grenelle de l'Environnement.

Il est conseillé de placer la majeure partie de ces zones naturelles à forts enjeux environnementaux en zone naturelle (N) dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), afin de limiter au mieux la pression humaine sur leur fonctionnement. Les communes de Boulogne-la-Grasse, Elincourt-Sainte-Marguerite, Mareuil-la-Motte, Plessis-de-Roye et Thiescourt ont à ce titre, plus de la moitié de leur territoire couvert par un périmètre de ZNIEFF.

Le site Natura 2000 du réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise Aval, concerne 3 communes en limite sud/sud-est du territoire sur 51 ha, ce qui correspond à 12,6% du site éclaté en plusieurs entités pour une superficie totale de 416 ha, à environ 5% de la superficie totale des deux communes les plus concernées et moins de 0,1% des emprises inscrites en site Natura 2000 en Picardie.
Il s'agit d'un site d'importance communautaire avec une zone spéciale de conservation (ZSC) rattachée à la directive Habitats. De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocoenoses pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent (banquettes cuniculigènes à Hélianthème, ourlets, fourrés et hêtraies calcicoles sèches), constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes. Sur les 3 communes concernées, l'occupation des sols correspond à des pelouses sèches et rares prairies améliorées.
Il est principalement composé de pelouses sèches comptant au moins 7 espèces protégées, complétées d'un intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de vipère péliade) et d'une richesse entomologique de cet ensemble avec quatre espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise (Euphydryas aurinia) est inscrite à l'annexe II de la directive Habitats.

La rédaction du document d'objectifs (DOCOB) est en cours (mené par les services de l'Etat sous la direction de M. le Préfet de l'Oise) et va permettre de définir les objectifs de développement durable du site avec l'ensemble des partenaires concernés, permettant la préservation ou la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site. A noter que les premiers secteurs urbanisés sont à plus de 2 Km du site, les parcelles mises en cause sont donc essentiellement forestières et agricoles. Aux alentours du Pays des Sources, il n'existe pas d'autre site Natura 2000, si ce n'est celui des prairies alluviales de la vallée de l'Oise, en rive gauche de la rivière, et située à plusieurs kilomètres du périmètre du pays des Sources.

Aucune grande zone de passage de la faune n'est recensé sur le territoire du pays des Sources mais 39 des 48 communes qui le composent sont traversées par des corridors biologiques potentiels, de type intra et inter forestier. A noter que les corridors potentiels reliant le massif de Thiescourt à la vallée de l'Aronde vers le sud et au bois de Régal vers le nord ont une importance particulière à l'échelle du pays des Sources, puisqu'ils participent à la constitution des liens écologiques avec les territoires voisins moins boisés au nord.

Le site naturel inscrit du Mont Ganelon qui s'étend sur 60 hectares recouvre une partie du territoire de la commune de Coudun. Une association organisée aujourd'hui en SIVU (syndicat) a été créée pour préserver et valoriser les lieux, avec l'appui du Conseil Général de l'Oise ayant inscrit ce site en espace naturel sensible d'intérêt départemental. On compte 2 autres espaces naturels sensibles de l'Oise d'intérêt départemental (étangs, massif de Thiescourt/Attiche et bois de Ricquebourg ; vallée crayeuse de Lataule) et un total de 9 espaces naturels sensibles de l'Oise.

Tendances en cours - Enjeux :

- Des milieux naturels sensibles généralisés à une large majorité des communes, présentant cependant un caractère diffus rendant d'autant plus fragiles la préservation des continuités écologiques face aux enjeux du développement urbain ou agricole.

Enjeu : garantir la préservation des milieux à fortes sensibilités écologiques dans le choix des axes de développement territorial et la gestion des espaces concernés, passant notamment par la déclinaison à l'échelle locale d'une trame verte et bleue régionale (en cours de définition). Mettre en place des indicateurs de suivi du SCOT adaptés à cet enjeu et aux orientations qu'il appelle.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Définir les conditions d'usage des sols dans les secteurs présentant les plus fortes sensibilités écologiques au regard des enjeux liés au maintien de la biodiversité, contribuant ainsi au maintien des continuités écologiques. Evaluer l'impact sur l'environnement (incidences sur les espèces et leurs habitats) des éventuelles opérations urbaines, d'infrastructures ou d'équipements sur les sites à forte sensibilité paysagère et environnementale, ainsi qu'en cas de mise en valeur de ces sites (ouverture au public, panneau d'informations, parcours pédagogique, etc.) dans une optique de développement touristique et d'intérêt pédagogique pour les populations ?

LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU

Un territoire partagé en deux bassins hydrographiques

LES BASSINS VERSANTS

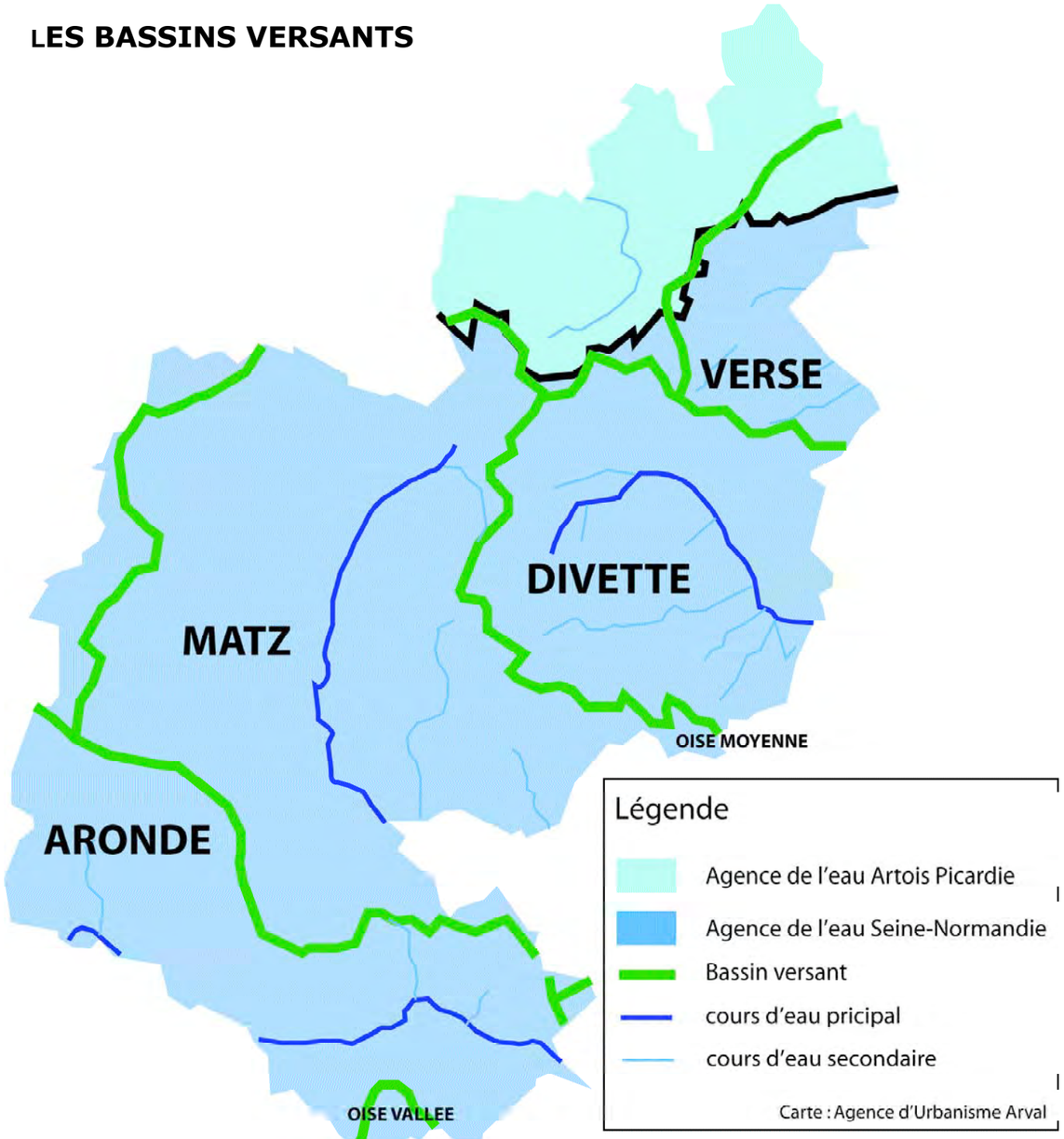

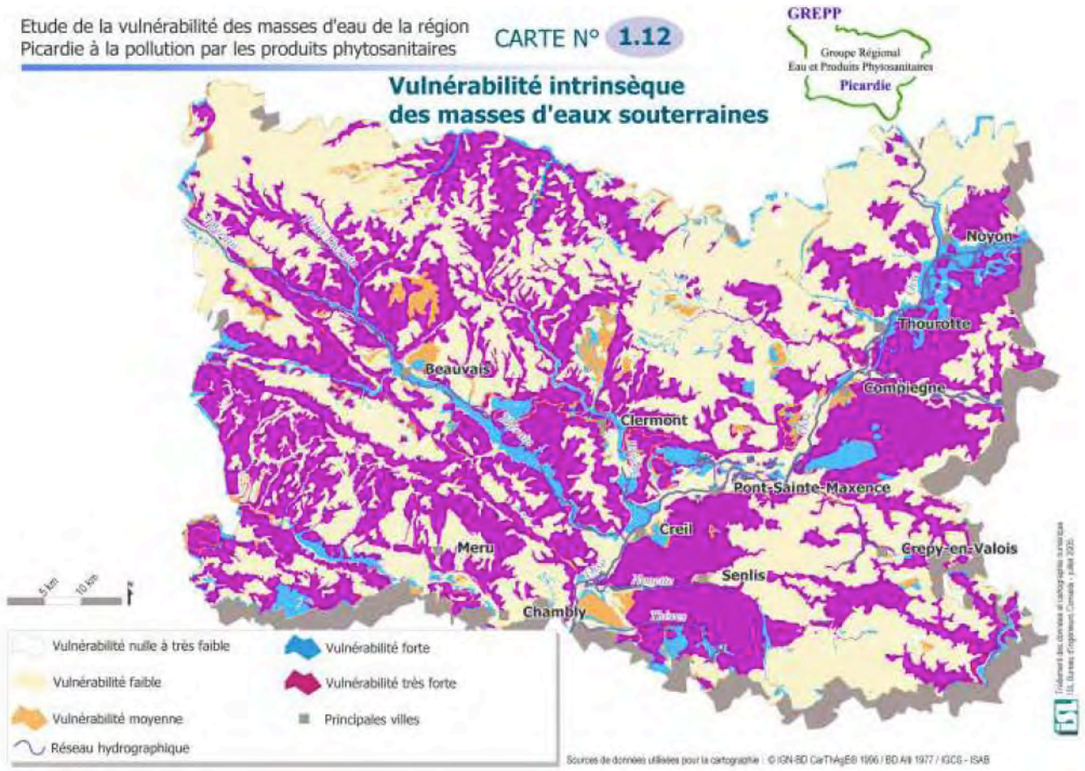

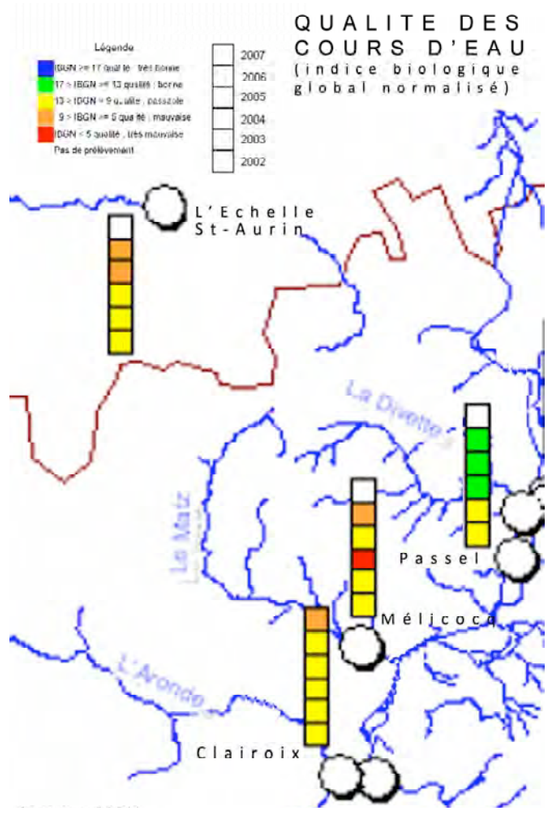

Une ressource en eau vulnérable

Le territoire du pays des Sources a la particularité d'être divisé en deux bassins hydrographiques, faisant que deux agences de l'eau interviennent : l'agence de l'eau Artois Picardie au nord (6 communes et Solente) et l'agence Seine Normandie sur une grande partie sud. En outre, 8 bassins versants sont délimités, les principaux étant du nord au sud, ceux de l'Avre, de la Verse, de la Divette, du Matz et de l'Aronde. Le territoire accueille la source de 3 cours d'eau importants : l'Avre, le Matz et la Divette.
Les objectifs de gestion de l'eau sont donc différents selon la situation géographique, ce qui n'aide pas à une gestion homogène et collective de la ressource en eau sur le pays des Sources.

Le réseau hydrographique est principalement rattaché au bassin versant de l'Oise. Les trois rivières qui traversent le territoire (le Matz, la Divette et l'Aronde) reçoivent en effet les eaux de ruissellement du territoire et les transportent jusqu'à la vallée de l'Oise. Ces trois affluents de l'Oise sont eux-mêmes alimentés par des rus et des rivières secondaires qui complètent le réseau hydrographique.

Le Matz prend sa source à Canny-sur-Matz, il est long de 24,9 kilomètres et se jette dans l'Oise à Thourotte après être passé sous le canal latéral de l'Oise.

La Divette prend sa source sur la commune de Lassigny, elle est longue de 15,1 kilomètres et se jette dans l'Oise à Passel (proche de Noyon).

L'Aronde prend sa source à Montiers, elle se jette dans l'Oise à Clairoix après un parcours de 26,3 kilomètres.

Au nord et sur le bassin Artois-Picardie (bassin versant de la Somme), l'Avre prend sa source à Amy pour se jeter dans la Somme à Camon après un parcours de 66 km. Il constitue un des principaux affluents en rive gauche de la Somme. Le pays des Sources (dont Solente) couvre 5129 ha, soit 4,5% du bassin versant de l'Avre dans sa partie amont. L'objectif de bon état du cours d'eau est fixé à l'horizon 2027.

La qualité de l'eau

Les eaux superficielles (cours d'eau) ainsi que les eaux souterraines sont soumises à des pollutions dégradant la qualité de l'eau. La vulnérabilité est forte sur une grande partie du pays des Sources, tandis que là où elle est moins forte (en frange nord), la qualité de l'eau est déjà dégradée. La qualité des cours d'eau tend également à se dégrader sur la période 2002-2007.

Les sources de ces pollutions sont très diverses : rejets des eaux usées mal maîtrisés, pollutions industrielles, utilisation de produits phytosanitaires affectant les nappes phréatiques, élevages, dépôts sauvages, etc.
En réponse à cette vulnérabilité du milieu aquatique du pays des Sources, les actions préventives et curatives se mettent en place, mais demandent souvent de longues années avant de retrouver la qualité souhaitée.

La qualité des cours d'eau est évaluée grâce à la mesure de plusieurs paramètres qui sont :

- La teneur en matières organiques et oxydables (MOOX)
- La teneur en Nitrates (NITR)
- La teneur en Azote (AZOT)
- La teneur en Phosphore (PHOS)
- La quantité de particules en suspension dans l'eau (PAES)
- L'indice biologique global normalisé (IBGN) qui permet d'évaluer la qualité hydrobiologique d'un site aquatique, par l'intermédiaire de la composition des peuplements d'invertébrés.

Un code couleur est associé à ces différents paramètres afin de rendre instinctive l'interprétation des relevés. Sur les cartes ci-contre les points de mesures associés aux différents relevés sont signifiés par un point rouge.

La Divette :

La qualité de la Divette est globalement médiocre. En effet seul un point de captage sur 13 donne des résultats de PAES différents de « mauvaise » (couleur rouge) et il se situe près de la source, où l'eau est encore protégée des principales pollutions. Les teneurs en phosphore, en azote et en matières organiques sont également assez élevées (de mauvaise à médiocre pour le MOOX et le NITR, de bonne à mauvaise pour l'AZOT), cette dégradation provient essentiellement des activités domestiques, couplées à une absence de stations d'épurations efficace.

La teneur en nitrates, également assez élevée, notamment proche de la confluence avec la Broyette, provient du lessivage des terres agricoles lors des fortes pluies. L'indice IBGN est quant à lui disponible sur les mesures des deux premiers captages et va de moyen à médiocre.

L'objectif de bon état du cours d'eau est fixé à l'horizon 2021.

Le Matz :

La qualité globale du Matz est moyenne mais il ne concerne le territoire du pays des Sources que jusqu'à la confluence avec le ru de Mareuil. Jusque là, on note une bonne qualité de l'eau en ce qui concerne la teneur en phosphore (seule la quatrième mesure fait état d'une qualité mauvaise), elle est même « très bonne » au niveau de la deuxième mesure.

En revanche la teneur en nitrates est de moyenne à mauvaise, ce qui peut s'expliquer par le caractère agricole des terres traversées ou à proximité du cours d'eau. La quantité de particules est satisfaisante sur ce début de parcours excepté au premier point de mesure. L'IBGN statut sur une qualité médiocre puis moyenne du Matz sur sa partie Noyonnaise ; à noter une amélioration de cet indice (bonne qualité) en aval.

L'objectif de bon état du cours d'eau est fixé à l'horizon 2021.

L'Aronde :

De ces trois affluents de l'Oise c'est l'Aronde qui est de meilleure qualité. Les taux de nitrates, de matières organiques et d'azote révèlent une qualité de très bonne à bonne sur l'ensemble de son

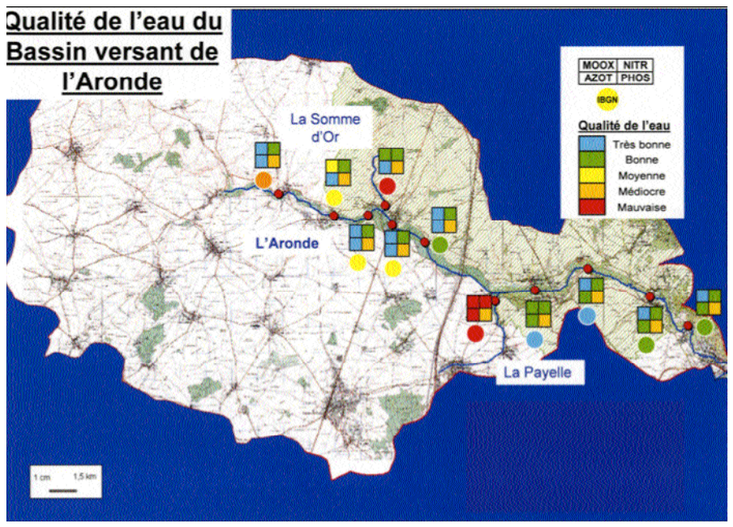

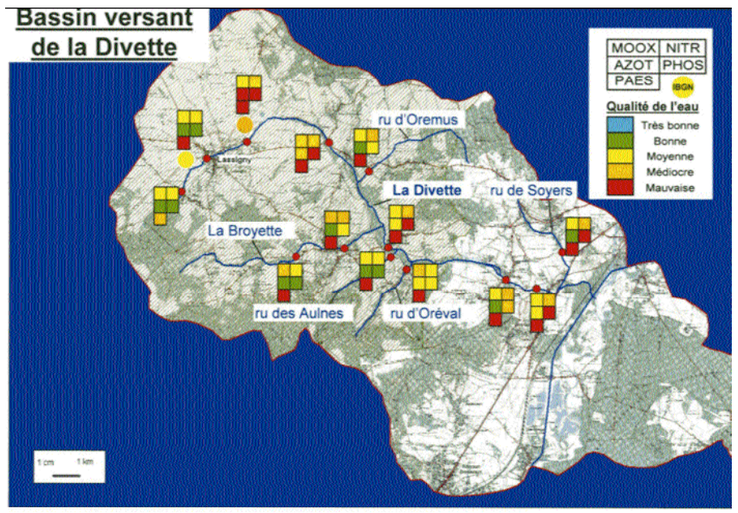

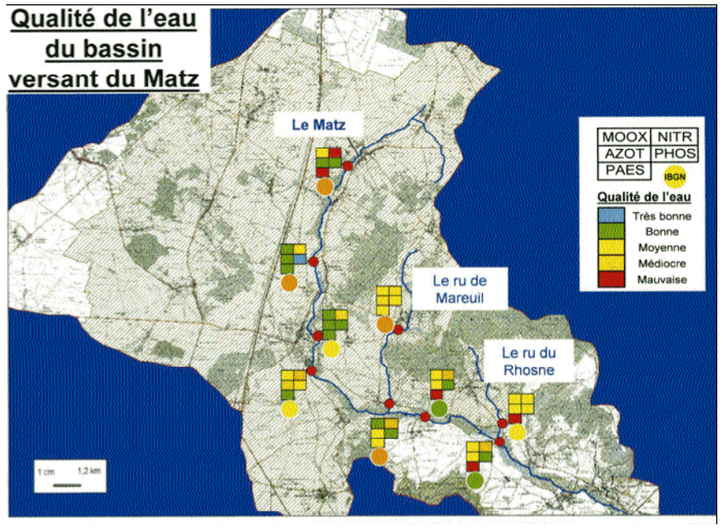

Les principales orientations des SDAGE et les zones à dominante humide

Légende :

- Formations forestières humides et/ou marécageuses
- Prairies humides
- Zones urbaines et autres territoires artificialisés
- Eaux de surface
- Terres arables
- Tourbières, landes, roselières et mégaphorbiais

Espaces à dominante humide de la vallée de la Divette

Source : Agence de l'Eau Seine Normandie.

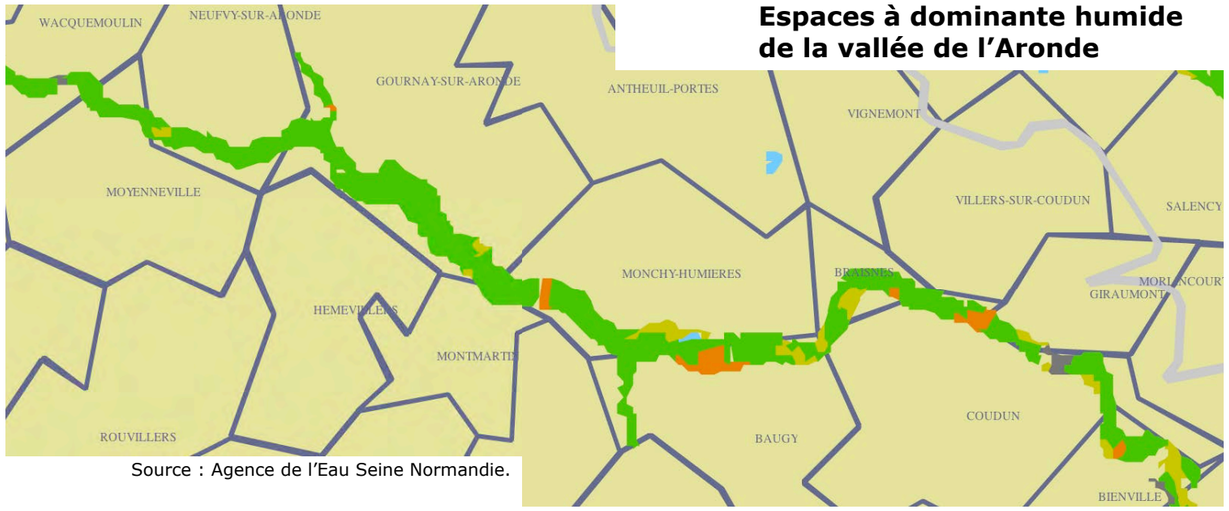

Espaces à dominante humide de la vallée de l'Aronde

Source : Agence de l'Eau Seine Normandie.

Les principales orientations des SDAGE

Domaines concernés :	SDAGE Artois – Picardie :	SDAGE Seine – Normandie :
• Pollution des milieux aquatiques :	- Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies alternatives (infiltration à la parcelle, noues, etc.) et préventives.	- Maîtriser les rejets par temps de pluie en milieu urbain par des voies préventives (règles d'urbanisme) et palliatives. Réalisation de zonage d'assainissement pluvial. - Adopter une gestion des sols et de l'espace agricole, permettant de réduire les risques de ruissellement, d'érosion, et de transfert des polluants vers les milieux aquatiques.
• Inondations :	- Limiter les dommages liés aux inondations. - Limiter le ruissellement en zones urbaines et rurales pour réduire les risques d'inondation, notamment en aval.	- Réduire la vulnérabilité des personnes et des biens exposés au risque d'inondation. - Préserver et reconquérir les zones naturelles d'expansion des crues. - Limiter les impacts des ouvrages de protection contre les inondations qui ne doivent pas accroître le risque à l'aval. - Limiter le ruissellement en zones urbaines et en zones rurales pour réduire les risques d'inondation.
• Fonctionnalité, continuité écologique des eaux superficielles :	- Préserver la fonctionnalité des milieux aquatiques dans le cadre d'une gestion concertée (éviter habitations légères de loisirs en zone humide et dans le lit majeur des cours d'eau). - Préserver et restaurer la dynamique des cours d'eau (préservation zone naturelle d'expansion des crues, libre divagation de la rivière, etc.). - Stopper la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité (sur la base de la carte des zones à dominante humide). - Gérer les sédiments pollués et les pollutions historiques dans le respect des exigences de préservation du milieu naturel.	- Protéger, restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques continentaux et littoraux et la biodiversité. - Mettre fin à la disparition, la dégradation des zones humides et préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité.
• Protection de la ressource en eau :	- Assurer la protection des aires d'alimentation des captages d'eau potable afin de limiter les fermetures de captage et la multiplication de nouveaux forages.	- Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future (protéger les aires d'alimentation de captage d'eau souterraine destinée à la consommation humaine, protéger les aires d'alimentation de captage d'eau de surface destinée à la consommation humaine) - Mettre en place des programmes d'actions adaptés pour protéger ou reconquérir la qualité de l'eau captée, définir des zones protégées destinées à l'alimentation en eau potable pour le futur, réglementer les rejets dans les périmètres rapprochés de captages.

Espaces à dominante humide de la vallée du Matz

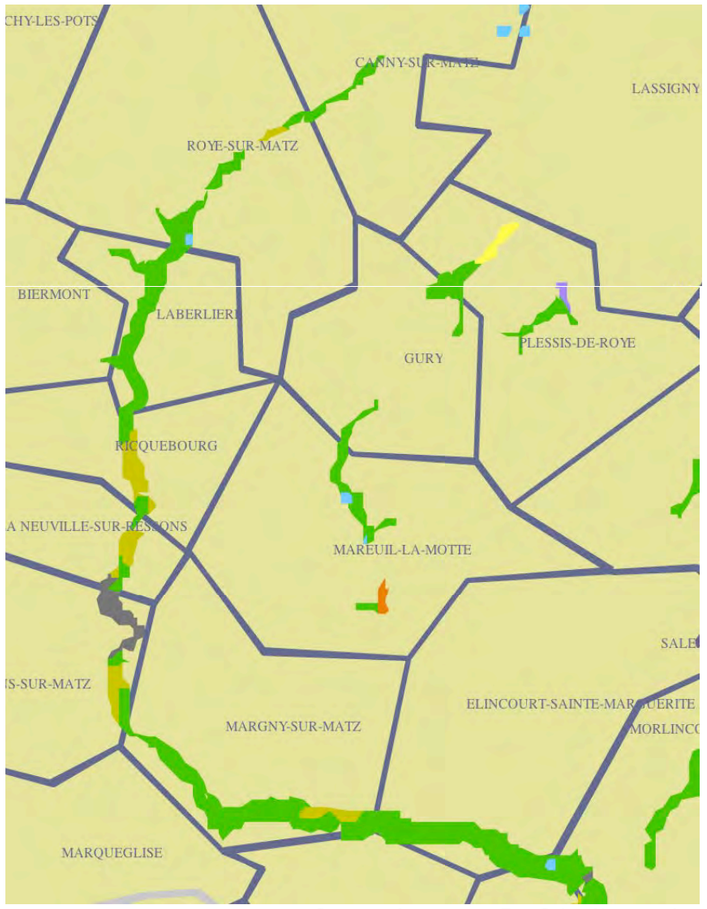

Source : Agence de l'Eau Seine Normandie.

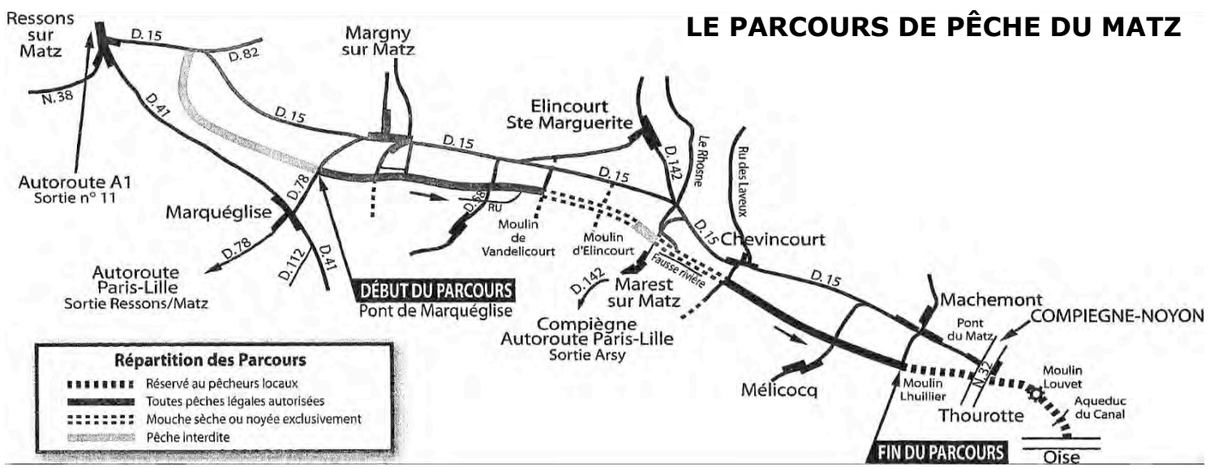

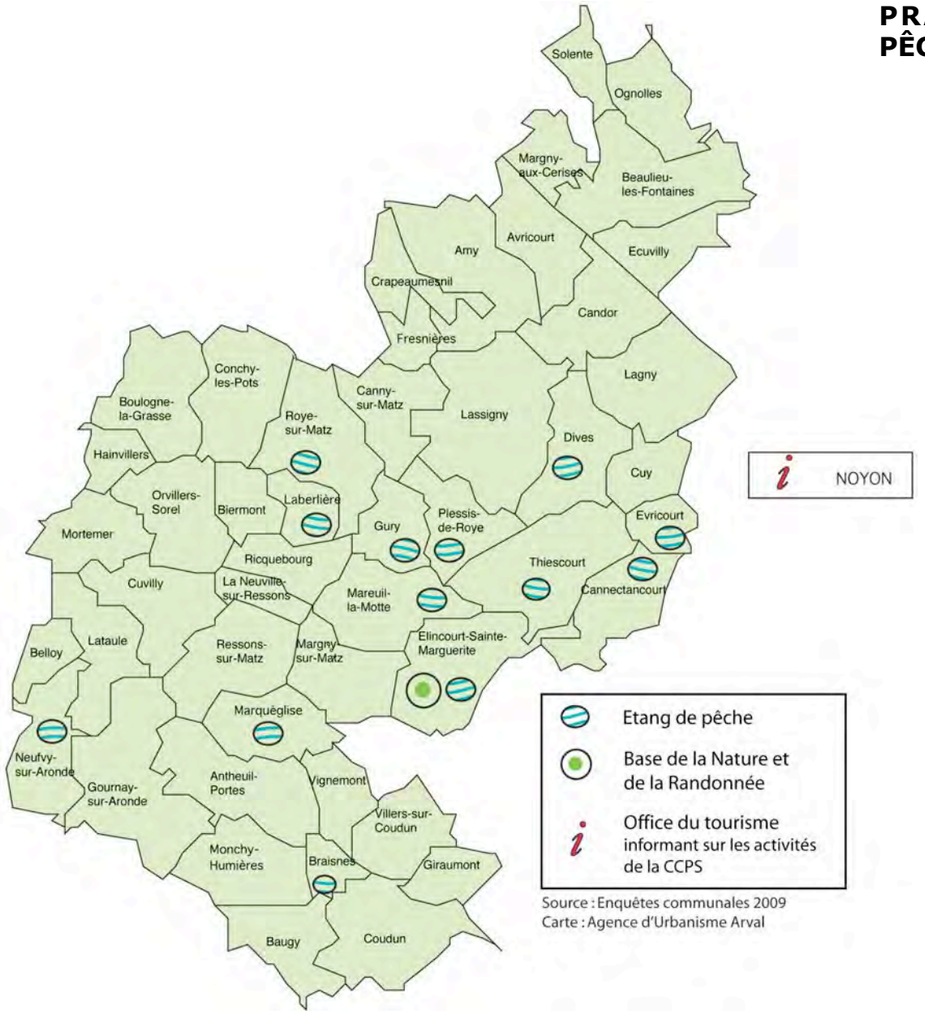

parcours. Cependant, le taux de phosphore et l'indice IBGN nuance ce constat. Le premier est médiocre pour toutes les mesures et le second indique une qualité médiocre en amont et qui s'améliore jusqu'à être « très bonne » après la confluence avec la Payelle.

De manière générale, ces trois cours d'eaux sont de qualité moyenne du fait d'une qualité de traitement des eaux usées insuffisantes, frd rejets des eaux urbaines à traiter au regard des paramètres nécessaires à l'estimation des débits fluviaux et des charges de pollution (capacité des récepteurs), de leur environnement largement cultivé (culture intensive), du développement de boisements de cultures qui peuvent modifier l'équilibre hydro-biologique du cours d'eau. Il est, en outre constaté, des déficits hydriques (assecs récurrents sur l'Avre et apparus en 2011 sur le Matz) soulevant un enjeu important de prélevements supplémentaires en période d'étiage.

Il convient de signaler que les cours d'eau du territoire accueillent des parcours de pêche réputés. De même, plusieurs étangs publics ou privés sont ouverts à la pêche. Cette activité de loisirs (et tourisme) autour de l'eau est à prendre en compte dans les réflexions menées au SCOT.

On compte 4 syndicats de rivières (Aronde, Matz, Haut Matz, Divette) en charge de l'entretien des cours d'eau et du suivi des activités piscicoles.

Les dispositions des SDAGE et les espaces à dominante humide

Les SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des Eaux) Artois Picardie et Seine Normandie fixent les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des objectifs de qualité et quantité des eaux au sein du bassin. Ils ont ainsi vocation à encadrer les choix de tous les acteurs du bassin dont les activités ou les aménagements ont un impact sur la ressource en eau. Les deux SDAGE ont fait l'objet d'une révision dont le contenu est devenu applicable à compter de 2010 et pour une durée de 6 ans.

Il convient de rappeler que les documents d'urbanisme locaux (dont les SCOT) doivent être compatibles avec les SDAGE. La notion de compatibilité implique une absence de contradiction entre le contenu des documents d'urbanisme et celui des SDAGE.

Dans la page précédente, sont présentées les principales orientations de chacun des deux SDAGE applicables depuis 2010. Ces orientations vont dans le même sens. Elles mettent notamment l'accent sur :

- La préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques.
- La fin de la disparition et de la dégradation des zones humides et le maintien, la préservation et la protection de leur fonctionnalité.
- Une meilleure protection des points de captage d'eau destiné à la consommation humaine.

Au sujet des deux premiers points, l'Agence de l'eau Seine Normandie a établi en 2006, une cartographie des zones à dominante humide (voir extrait page précédente). Sur le pays des Sources, ces zones à dominante humide correspondent pour une grande majorité aux fonds des vallées principales. Elles montrent que ces espaces sont aujourd'hui très largement occupés de formations forestières humides et/ou marécageuses, résultant le plus souvent de boisements spontanés ou de cultures venant remplacer les usages anciens (tourbières, prairies pour élevage extensif).

Il reste cependant quelques secteurs de prairies humides de Ricquebourg à Ressons (le long de la vallée du Matz), et en aval de Gournay-sur-Aronde jusqu'à Coudun (le long de la vallée de l'Aronde). Le fond de vallée de l'Aronde compte également quelques secteurs restés en tourbières, landes ou roselières, sur les communes de Monchy-Humières, Beaugy, Braisnes et Coudun.
Ces espaces présentent un fort enjeu de préservation au regard des orientations des SDAGE et de leur intérêt écologique (voir chapitre précédent). Une zone humide est une zone où l'eau est le principal facteur qui détermine le milieu naturel et la vie animale et végétale. A l'interface des milieux terrestres et aquatiques, elle peut prendre différentes formes remarquables : prairies humides, mares, marais, tourbières. Les zones humides sont utiles à l'écrêtement des crues et soutien d'étiage, à l'épuration naturelle (nitrate, métaux lourds, phosphore, etc.). Elles constituent un réservoir de biodiversité et présentent des valeurs patrimoniales, culturelles, touristiques et éducatives.
Dès lors, et au regard de la délimitation des zones humides réalisée dans le cadre du SAGE de l'Oise Aronde, les orientations du SCOT auront à décliner des principes visant à leur protection. Il convient de rappeler également que l'Agence de l'eau Seine Normandie a mis en place des moyens financiers pour aider à la restauration des zones humides (plan 2007-2012).

Concernant la protection des points de captage de l'eau potable, cette problématique est prégnante sur le pays des Sources du fait que de nombreuses

Une organisation dispersée de la distribution en eau potable

ORGANISATION DE LA DISTRIBUTION EN EAU POTABLE

Carte : Agence d'Urbanisme Arval 2010

Source : ARS - CCPS

LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE (Atrazine, nitrates et maillages)

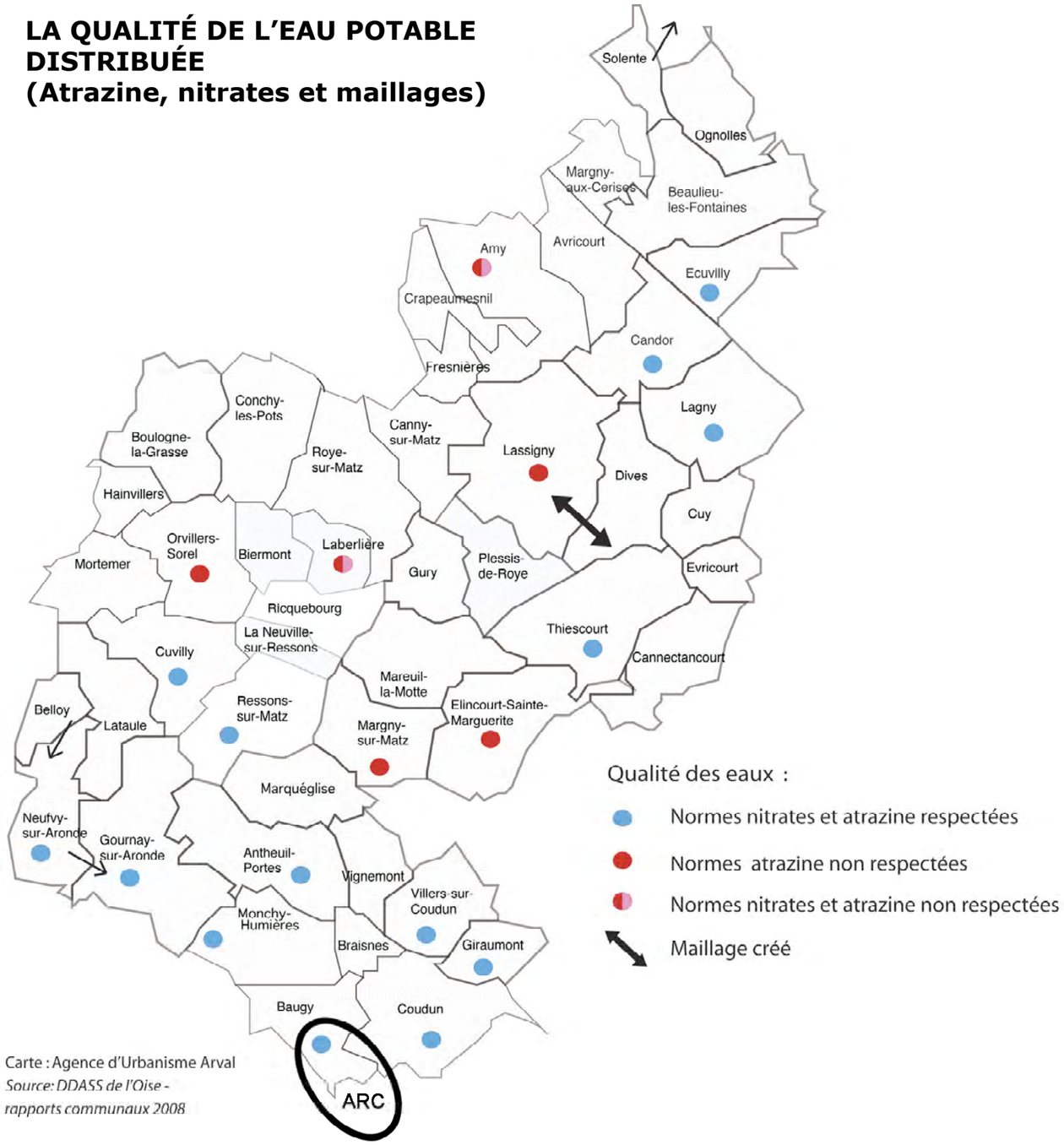

Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Source: DDASS de l'Oise - rapports communaux 2008

Des insuffisances constatées sur l'alimentation en eau potable

LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE DISTRIBUÉE
(Nitrates, pesticides)

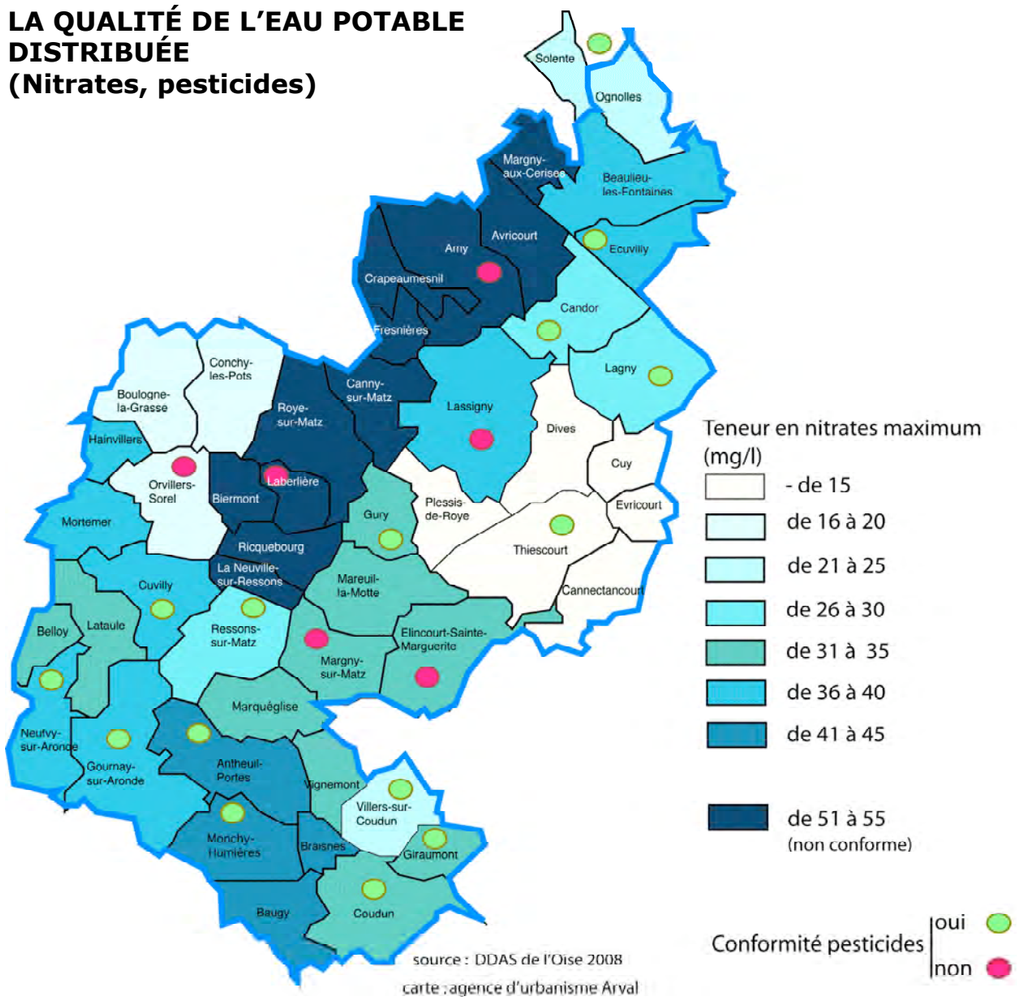

Syndicat ou communes concernées	Nombre de communes desservies	Population (1999)	Gestion	Achat d'eau	Localisation source(s)	Type	Volume d'eau moyen distribué (m3/an)	Volume d'eau moyen consommé (m3/an)	Consommation moyenne par habitant (m3/an)
Syndicat d'Amy	5 : Amy, Avricourt, Margny-aux-Cerises, Crapeaumesnil, Fresnières	1 208	Régie directe		Amy	Forage	Non communiqué	52 527	43,5
Syndicat de la Divette	6 : Dives, Cuy, Evricourt, Cannectancourt, Plessis-de-Roye, Thiescourt	2 339	SAUR		Thiescourt	Forage	157 841	127 336	54,4
Syndicat de Margny-sur-Matz	5 : Gury, Mareuil-la-Motte, Margny-sur-Matz, Marquéglise, Vignemont	2 068	SAUR		Margny-sur-Matz	Forage	178 502	132 162	63,9
Syndicat de Monchy-Humières	3 : Baugy, Braisnes, Monchy-Humières	1 134	Régie directe		Monchy-Humières	Forage	114 998	56 235	49,6
Syndicat de la Vallée du Matz	7 : Biermont, Canny-sur-Matz, Roye-sur-Matz, Laberlière, Ricquebourg, LaNeuville-sur-Ressons	2 165	Régie directe		Laberlière	Forage	150 614	116 679	53,9
Syndicat de Lataule-Belloy	2 : Belloy, Lataule	213	Lyonnaise des Eaux		Neuvfy-sur-Aronde	Forage	11 158	10 848	50,9
Syndicat PE du Nord Ressontois	4 : Cuvilly, Hainvillers, Mortemer, Orvillers-Sorel, Conchy-les-Pots	1 170	Régie directe		Orvillers-Sorel et Cuvilly	Forage	174 405	127 942	109,4
Syndicat des Fontaines	2 : Ecuvilly, Beaulieu-les-Fontaines	754	SAUR		Ecuvilly	Forage	52 333	36 634	48,6
Antheuil-Portes	1 : Antheuil-Portes	418	SAUR		Antheuil-Portes	Forage	21 872	15 963	38,2
Candor	1 : Candor	247	Lyonnaise des Eaux		Candor	Forage	15 164	11 659	47,2
Coudun	1 : Coudun (+ vente à Giraumont)	1 003	Régie directe		Coudun	Forage	47 477	38 663	38,5
Elincourt-Sainte-Marguerite	1 : Elincourt (+ vente à Marest-sur-Matz)	781	Régie directe		Elincourt-Ste-Marguerite	Forage	86 792	47 535	60,9
Giraumont	1 : Giraumont	592	SAUR	Coudun	Giraumont	Forage	24 686	22 146	37,4
Gournay-sur-Aronde	1 : Gournay-sur-Aronde	580	Lyonnaise des Eaux		Gournay-sur-Aronde	Forage	32 869	31 661	54,6
Lagny	1 : Lagny	474	SAUR		Lagny	Forage	29 361	27 819	58,7
Lassigny	1 : Lassigny	1 248	SAUR		Lassigny	Forage	146 213	111 161	89,1
Neufvy-sur-Aronde	1 : Neufvy-sur-Aronde	180	Lyonnaise des Eaux		Neuvfy-sur-Aronde	Forage	16 644	11 294	62,7
Ressons-sur-Matz	1 : Ressons-sur-Matz	1 469	SEAO		Ressons-sur-Matz	Forage	85 116	67 583	46,0
Villers-sur-Coudun	1 : Villers-sur-Coudun	1 335	SAUR		Villers-sur-Coudun	Forage	77 994	71 284	53,4
Boulogne-la-Grasse		415	SAUR	Syndicat d'Orvilers				18 133	43,7
Ognolles		223	Lyonnaise des Eaux	SIVOM de Guiscard			Non communiqué	12 050	54,0
TOTAL CCPS		**20 016**					**1 424 039**	**1 147 314**	**57,3**

Source : Schéma directeur AEP - B&O Ingénierie Environnement

de nombreuses communes de la fange nord du territoire sont déjà confrontées depuis plusieurs années à des problèmes de potabilité de l'eau. Les réflexions à mener dans le SCOT pourront conduire à définir des secteurs (englobant les bassins d'alimentation du captage) où la ressource en eau fera l'objet de protection forte afin de garantir une alimentation destinée à la consommation humaine en quantité suffisante et en qualité satisfaisante.

La gestion de l'eau potable sur le territoire

La gestion de la distribution d'eau potable sur le territoire s'effectue à partir 9 syndicats des eaux concernant 37 communes du territoire et 11 communes hors syndicats dont 10 qui possèdent leur propre point de captage. Deux communes (Ognolles et Solente) sont avec un syndicat des eaux hors périmètre du SCOT.

La gestion du captage et du réseau est partagée entre trois grands groupes à savoir la SAUR, la Lyonnaise des eaux, SEAO (Véolia) et les 20 communes qui sont en régie directe dont 4 syndicats intercommunaux (dont les syndicats du nord où des problèmes de potabilité de l'eau sont constatés).

On compte 19 communes ayant un point de captage de l'eau potable, alimentant 45 des 48 communes du secteur d'étude. Le point de captage de Baugy, le seul à être classé prioritaire sur le territoire par l'Agence de l'eau Seine Normandie, alimente l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC).

L'eau distribuée aux habitants du pays des Sources n'est pas toujours conforme à la réglementation. Les captages des syndicats d'Amy, de Margny-sur-Matz, de la vallée du Matz, d'Orvillers-Sorel ainsi que ceux des communes de Lassigny et Elincourt-sainte-Marguerite ne respectent pas les normes de teneur de l'eau en atrazine. De plus les captages d'Amy et de Laberlière ne respectent pas non plus les taux de nitrates en vigueur en dépassant les 53 mg/l.

On note également que les communes du syndicat d'Amy ainsi que les communes de Lassigny, Conchy-les-Pots, Boulogne-la-Grasse et Biermont reçoivent de l'eau qui n'est pas conforme à la réglementation concernant la teneur en pesticides. Le caractère fortement agricole du secteur ainsi que l'occupation des sols, majoritairement dédiée à l'exploitation sous formes de grandes cultures a favorisé l'infiltration de pesticides dans la nappe alluviale où sont réalisés les forages. Cependant sur les dernières années, il n'a pas été observé d'aggravation des niveaux de pollution. Dans les communes non citées ci-dessus, la qualité de l'eau captée est satisfaisante et adaptée à la consommation. Les taux de nitrates sont néanmoins élevés, mais ne dépassent pas 40 mg/l, excepté pour Antheuil-Portes et Baugy qui sont entre 41 et 45 mg/l. Les teneurs en atrazine et pesticides respectent ici la réglementation.

Le schéma directeur d'alimentation en eau potable (chiffres 2002) indique que la consommation d'eau moyenne sur l'ensemble de la Communauté de Communes s'élève à 1 147 314 m3 par an, soit une moyenne ramenée au nombre d'habitants à 57,3 m3. La consommation moyenne peut varier du simple au double entre les communes ou syndicats les plus économes en eau et ceux les plus consommateurs. La présence d'activités fortement consommatrices d'eau ou l'état des réseaux (forte déperdition) peut expliquer ces différences.

À noter que les communes de Dives et Lassigny ont réalisées un maillage commun de leur réseau d'adduction d'eau potable. Lors des enquêtes communales effectuées en 2009, une majorité des élus s'est montrée favorable à un bouclage des réseaux d'adduction d'eau potable à l'échelle du territoire, en particulier pour pallier à toute pollution ou insuffisance temporaire d'un ou plusieurs points de captage, tout en

Le sud du territoire mieux équipé en assainissement que le nord

Organisation de l'assainissement sur le territoire

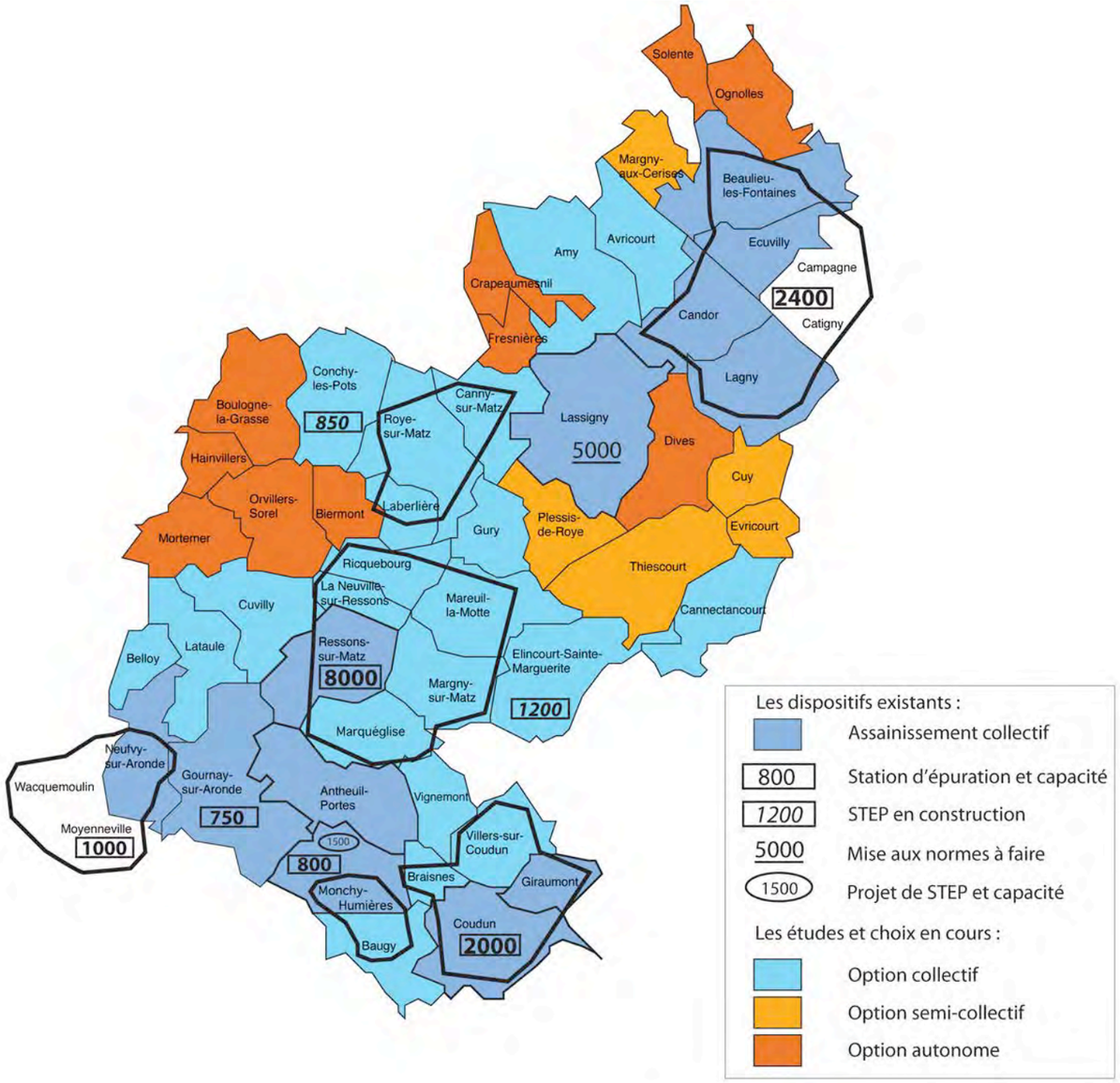

Sources: Porter à connaissance 2004, enquêtes communales 2009, CCPS
Carte : Agence d'Urbanisme Arval

émettant des inquiétudes sur les conséquences sur le prix de l'eau (crainte d'augmentation et interrogation sur les modalités d'harmonisation entre syndicats et/ou communes hors syndicats).

La défense incendie est globalement satisfaisante, cependant les communes situées en zone rurale ne satisfont pas toujours à ces exigences pourtant essentielles à l'extension des zones constructibles.

La production d'eau potable s'impose donc comme un enjeu majeur du SCOT du pays des Sources car 24 communes sur les 47 de la communauté de communes présentent des non-conformités avec la réglementation en terme de qualité de l'eau potable produite.

L'assainissement

Prescriptions réglementaires (Rappel) :

Les généralités :

Les articles L. 1331-1 à 1331-7 du Code de la santé publique (CSP) exigent que toute construction à usage d'habitation dispose d'un système d'assainissement : Art. L. 1331-1 du code de la santé publique : « les immeubles non raccordés doivent être dotés d'un assainissement autonome dont les installations seront maintenues en bon état de fonctionnement ».
Les PLU ont la possibilité de prévoir (art. R. 123-9/4° du Code de l'urbanisme) les conditions dans lesquelles peuvent être réalisées les installations d'assainissement individuel. Ils peuvent prévoir une superficie minimale pour rendre des terrains constructibles (art. R. 123/5°) lorsque cette limitation est justifiée par des contraintes techniques liées à la réalisation de dispositifs d'assainissement non collectif. Les annexes du PLU (art. R. 123/14/3° du Code de l'urbanisme) fournissent à titre informatif les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement. Si le logement est desservi par un réseau collectif, l'assainissement autonome doit être détruit par le propriétaire. Si ce réseau collectif n'existe pas, l'assainissement autonome est obligatoire, la fosse septique étanche restant légale et les installations individuelles étant soumises au contrôle de la commune, dans l'attente de la mise en place d'un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

De la loi sur l'eau :

Les responsabilités de communes, en application de la Loi sur l'eau, transposée dans le code de la santé publique (art. L. 2224-8), ont été largement accrues. Elles doivent notamment prendre en charge les dépenses relatives à l'assainissement collectif, ainsi que celles qui sont relatives au contrôle des systèmes d'assainissement non collectifs. Elles peuvent (facultativement) prendre en charge les dépenses d'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs. Le contrôle de l'assainissement individuel comprend la vérification technique de la conception et de l'exécution des ouvrages pour les installations nouvelles, et, pour les installations anciennes, la vérification périodique de leur fonctionnement.

Du décret du 3 juin 1994 :

En application de ce décret et conformément à l'article 2224 du Code général des collectivités territoriales, chaque commune doit, après enquête publique, fournir un zonage de son territoire indiquant :

- Les zones d'assainissement collectif où la commune est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la commune est seulement tenue, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elle le décide, leur entretien.

- Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

- Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Toutes les communes du territoire ont déjà effectué leur étude de zonage d'assainissement et émis des choix en matière de gestion des eaux usées.
Actuellement, on compte cinq stations d'épuration en activité sur le pays des Sources. Elles sont situées à Coudun, Monchy-Humières, Gournay-sur-Aronde, Lassigny et Ressons-sur-Matz. Cette dernière d'une capacité de 8000 équivalents habitants (éq/hab) prendra en charge les eaux usées des communes de Mareuil-la-Motte, Ricquebourg, La Neuville-sur-Ressons, Margny-sur-Matz, Marquéglise qui ont fait le choix de l'assainissement collectif (travaux de réseaux en cours). La récente station de Catigny reçoit les eaux usées des communes de Beaulieu-les-Fontaines, Candor, Ecuvilly et Lagny.

D'autres communes ont fait ce choix d'un regroupement collectif, mais la station d'épuration reste à créer. C'est le cas pour le regroupement Canny-sur-Matz, Roye-sur-Matz, Laberlière (horizon 2015). Les communes d'Elincourt-Sainte-Marguerite et de Conchy-les-Pots ont lancé la réalisation de leur propre station d'épuration (mise en service prévue en 2012).

La commune de Lassigny possède sa propre station d'épuration d'une capacité de 5000 équivalents habitants, mais sa mise aux normes est engagée ; c'est également le cas de la station située à Monchy-Humières. Gournay-sur-Aronde possède également sa propre installation d'une capacité de 750 éq/hab qui est aux normes.

La gestion de la ressource en eau : les orientations

LE SAGE OISE ARONDE SUR LE PAYS DES SOURCES

La source du Matz,dans un environnement de grandes cultures.

Peupleraies dans le fond de vallée de l'Aronde.

Prairie humide dans la vallée du Matz.

Les communes de Villers-sur-Coudun, Braisnes et Giraumont ont décidé de se raccorder à la station d'épuration de Coudun, d'une capacité de 2000 éq/hab. qui est donc à renforcer en conséquence. Baugy et Monchy-Humières ont également opté pour un assainissement collectif mais la station actuelle de Monchy-Humières étant d'une capacité de 800 éq/hab., une seconde d'une capacité de 1500 éq/hab. est en projet (horizon 2012).

À noter que la commune de Neufvy-sur-Aronde envoie ses eaux usées vers la station d'épuration (récente et aux normes) de Moyenneville qui n'est pas située sur le territoire du pays des Sources.

Certaines communes comme Amy, Cannectancourt, Vignemont, Cuvilly, Lataule et Belloy ont fait le choix de l'assainissement collectif, mais n'ont pas encore déterminé la stratégie à adopter.

Enfin, 15 communes ont fait le choix de l'assainissement autonome ou semi collectif, notamment en frange nord-est et en frange nord-ouest du territoire. Plusieurs de ces communes sont confrontées à des aléas forts de risques de remontée de nappes.

La Communauté de Communes du Pays des Sources est dotée d'un SPANC qui assure le contrôle des dispositifs d'assainissement autonome et le diagnostic des dispositifs existants.

Les actions déjà engagées sur la gestion de la ressource en eau

Conscientes des enjeux forts liés à l'eau, la Communauté de Communes et plusieurs communes du territoire ont été engagées des actions significatives sur la gestion de cette ressource qui conduiront à une meilleure prise en compte dans les projets d'aménagement et de constructions.

Ainsi, les 12 communes de la frange sud du Pays des Sources sont concernées par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise-Aronde approuvé en juin 2009. Le SAGE Oise Moyenne en cours d'élaboration et, pour les communes du bassin Artois-Picardie, le SAGE Somme aval qui vient de débuter, concerne également le territoire. Les conclusions des ces SAGE sont à intégrer et à mettre en adéquation avec les objectifs du SCOT du pays des Sources.

Les actions à mettre en oeuvre explicitées dans le SAGE Oise Aronde demande notamment, lors de l'élaboration d'un SCOT:

- de veiller au non remblaiement des zones humides
- de protéger les zones humides et leur fonction de zone d'expansion des crues.

Des actions sont également adressés aux acteurs de l'agriculture (chambre d'agriculture, agriculteurs) :

- instaurer une véritable culture de la valeur écologique de l'eau chez les agriculteurs
- mettre en place des actions préventives de lutte contre les pollutions sur les bassins d'alimentation de captages (BAC)
- privilégier les systèmes culturaux limitant les ruissellement et l'érosion du sol.

Ces actions constituent une base de réflexions pour ce qui pourrait être fixé par le SCOT.

Le Pays de Sources et Vallées (dont fait partie la Communauté de Communes du Pays des Sources) a signé la convention de mise en oeuvre du programme LEADER 2009-2013. Ce programme vise à aider les porteurs de projets à concevoir des actions ambitieuses et innovantes de restauration et de valorisation des cours d'eau et des milieux humides, peut aider à la coordination de la politique de l'eau et à la professionnalisation des syndicats de rivière, peut accompagner la mise en valeur touristique, culturelle et éducative du patrimoine lié à l'eau.

Enfin, la Communauté de Communes du Pays des Sources termine un contrat territorial (2005-2010) contracté avec l'Agence de l'eau Seine Normandie (aide financière) et la Chambre d'Agriculture de l'Oise dans le but de mettre en oeuvre des actions permettant d'atteindre le bon état biologique d'ici 2015, aujourd'hui décalé à 2021. Les actions principales sont :

1) Assurer une gestion globale et cohérente de la ressource en eau et de ses milieux environnants par :
- La maîtrise des rejets d'eaux usées domestiques
- La prise en considération des zones humides
- Un suivi du milieu naturel
- Une lutte contre l'érosion et le ruissellement

2) Garantir et sécuriser l'approvisionnement en eau potable en :
- Créant de nouvelles ressources d'eau potable
- Mettant en place des actions de traitements, de lutte contre les pollutions notamment agricoles et des actions d'économie de la ressource en eau.

3) Informer et sensibiliser tous les acteurs de l'eau.

A ce jour, les objectifs en termes de qualité de l'eau potable distribuée ne sont pas encore atteints, malgré une amélioration notable entre 2001 et 2008.

Tendances en cours - Enjeux :

- Une ressource en eau potable fragilisée par une détérioration, sur ces dernières décennies, de la qualité (notamment dans les parties nord du territoire) pouvant accentuer les problèmes d'approvisionnement à l'échelle communale, et par la nécessité de garantir une quantité suffisante pour satisfaire les besoins du territoire, mais aussi de territoires voisins (alimentation du Compiègnois).

Enjeu : confirmer les actions déjà entreprises et définir de nouvelles orientations suffisantes pour préserver la ressource en eau et assurer une gestion adaptée aux besoins à satisfaire.

- Des zones à dominante humide assez nombreuses, couplées à un réseau hydrographique bien développé, le tout participant à l'identité paysagère du Pays des Sources, confrontés à des dégradations fonctionnelles et à une détérioration de la qualité des cours d'eau, en lien avec le développement des usages des sols, des besoins du monde agricole, des rejets urbains pas toujours correctement maîtrisés, etc.

Enjeu : décliner au SCOT les orientations des SDAGE et du SAGE Oise Aronde, proposer des actions complémentaires dans la gestion des espaces concernés.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Spécifier les possibilités d'utilisations des sols dans les secteurs où la ressource en eau est fragile ? Envisager un maillage du réseau d'eau potable à l'échelle du Pays des Sources et au-delà ? Orienter les communes vers les solutions les plus adaptées à terme pour leur dispositif d'assainissement en fonction de leur rôle dans la structuration urbaine du territoire retenue ?

LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES

RISQUES NATURELS RECENSÉS ET MESURES DE PRÉVENTIONS

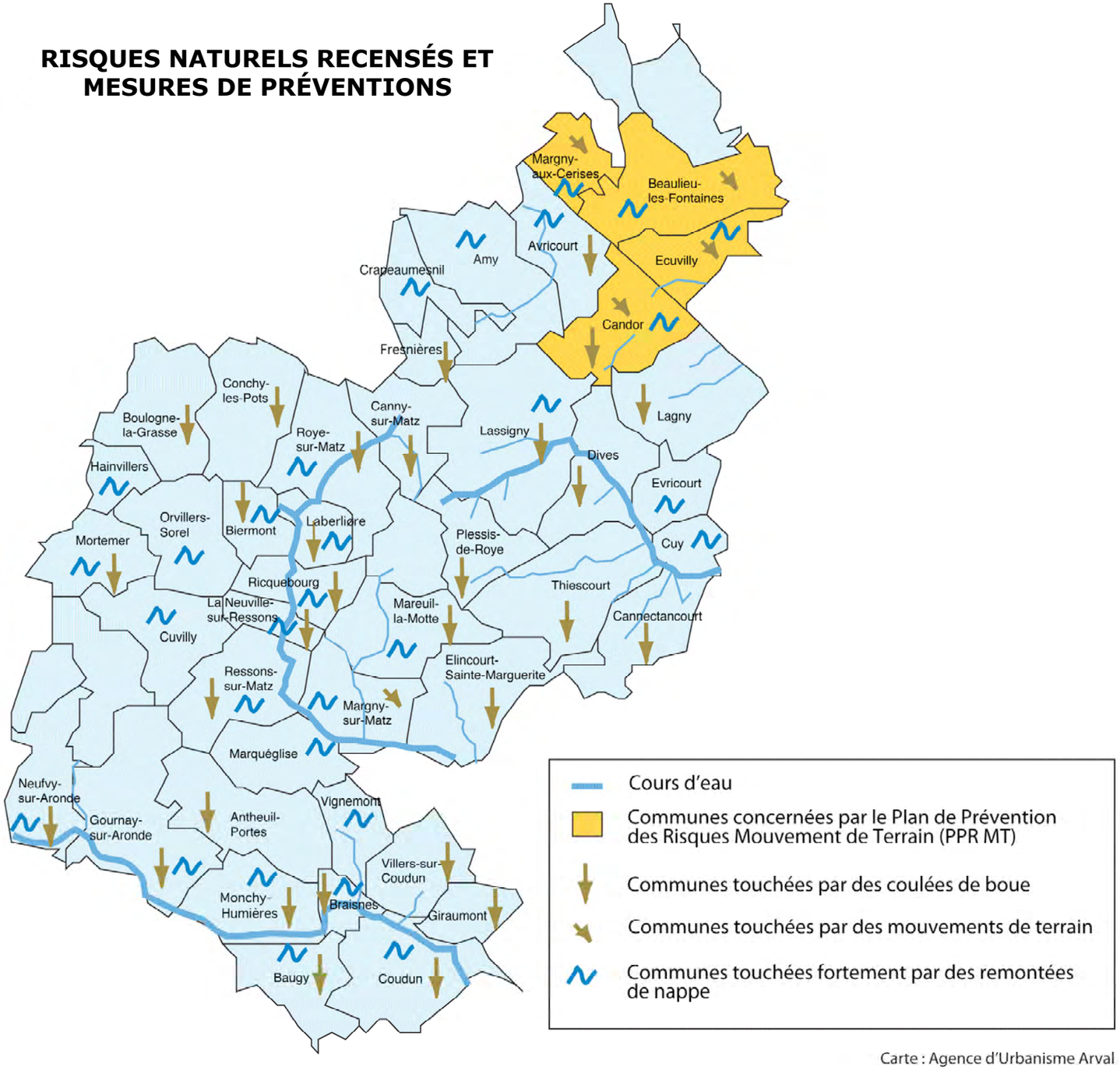

Carte : Agence d'Urbanisme Arval

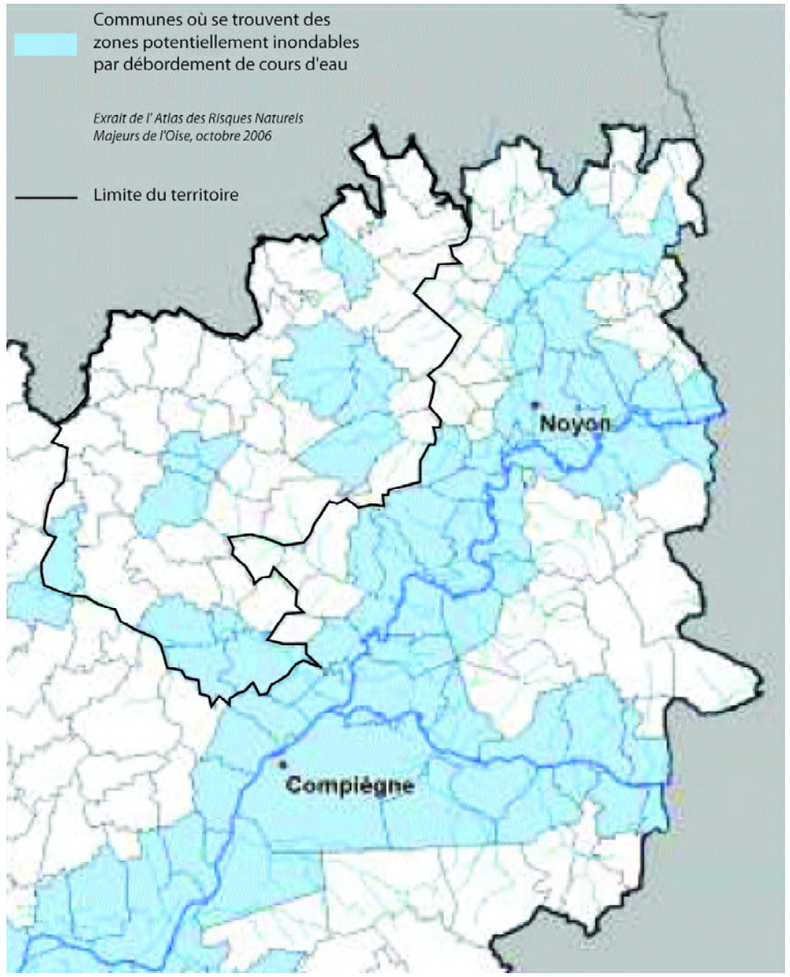

ZONES INONDABLES PAR DÉBORDEMENT DES COURS D'EAU

Des risques naturels liés au ruissellement

Les risques naturels

On identifie plusieurs types de risques naturels pouvant impacter le pays des Sources de façon significative : les inondations par débordement des cours d'eau et par remontée de nappes, les coulées de boues (eaux de ruissellement), les effondrements (liés mouvements de terrains), l'instabilité des sols (par retrait et gonflement des sols argileux).

Inondations par débordement des cours d'eau et remontées de nappes :

Des parties des secteurs urbanisés des communes d'Avricourt, Lassigny, Dives, Thiescourt, Ricquebourg, La Neuville-sur-Ressons, Ressons-sur-Matz, Neufvy-sur-Aronde, Monchy-Humières, Baugy, Coudun et Braisnes sont concernées par des risques d'inondations dues aux crues des quatre rivières du pays des Sources (l'Avre, la Divette, le Matz et l'Aronde) ou de leurs affluents.

La plupart de ces communes présentent également des risques importants de remontées de nappes puisque ces risques sont essentiellement localisés dans les vallées des trois cours d'eau (aléa fort à nappe sub-affleurante). Le risque de remontée de nappes est réel sur une grande partie du territoire puisqu'il concerne aussi une dizaine de communes situées dans le secteur nord du territoire (Ecuvilly, Amy, Avricourt, Crapeaumesnil, Margny-aux-Cerises, Boulogne-la-Grasse, Orvillers-Sorel, et les villages du haut de la vallée du Matz). De 1982 à 2004, plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle relatifs à ce phénomène sont recensés sur 4 communes : Roye-sur-Matz, Amy, Avricourt et Ecuvilly.

Dès lors, 28 communes ont déjà été touchées de manière significative par des remontées de nappes. La plupart des cas sont apparus en 2001 à la suite d'importants évènements pluvieux. Près de 60 % des communes du pays des Sources sont donc concernées par un risque avéré d'inondation.

Coulées de boue (eaux de ruissellement) :

28 communes ont déjà été affectées par des coulées de boue résultant des eaux de ruissellement ravinant les sols vers les exutoires naturels (talweg, fond de vallée sèche, cours d'eau) suivant les déclarations des élus rencontrés lors des enquêtes communales. Ces coulées de boues sont d'autant plus dommageables qu'elles se produisent sur des parties pentues du territoire communal, c'est pourquoi ce risque est à rapprocher du relief afin de définir le degré de risque encouru par les communes.

Suivant l'application Cartélie de la DDT de l'Oise, les secteurs urbanisés les plus sensibles (aléa fort à très fort) sont ceux des communes de Cannectancout, Thiescourt, Gury, Ressons-sur-Matz. Gournay-sur-Aronde et Antheuil-Portes ont déjà fait l'objet de 3 occurences en ce qui concerne un arrêté de catastrophe naturelle.

Aucun plan de prévention des risques n'a été décrété à ce sujet. On ne peut, par ailleurs, pas véritablement constaté d'approche globale sur cette question à l'échelle intercommunale. Le plus souvent, les élus rencontrés ont signalé que la commune réalisait à sa propre initiative des aménagements visant à réduire les risques

Des risques naturels liés à la nature des sols

NIVEAU DE SENSIBILITÉ AUX REMONTÉES DE NAPPES SUR LE PAYS DES SOURCES

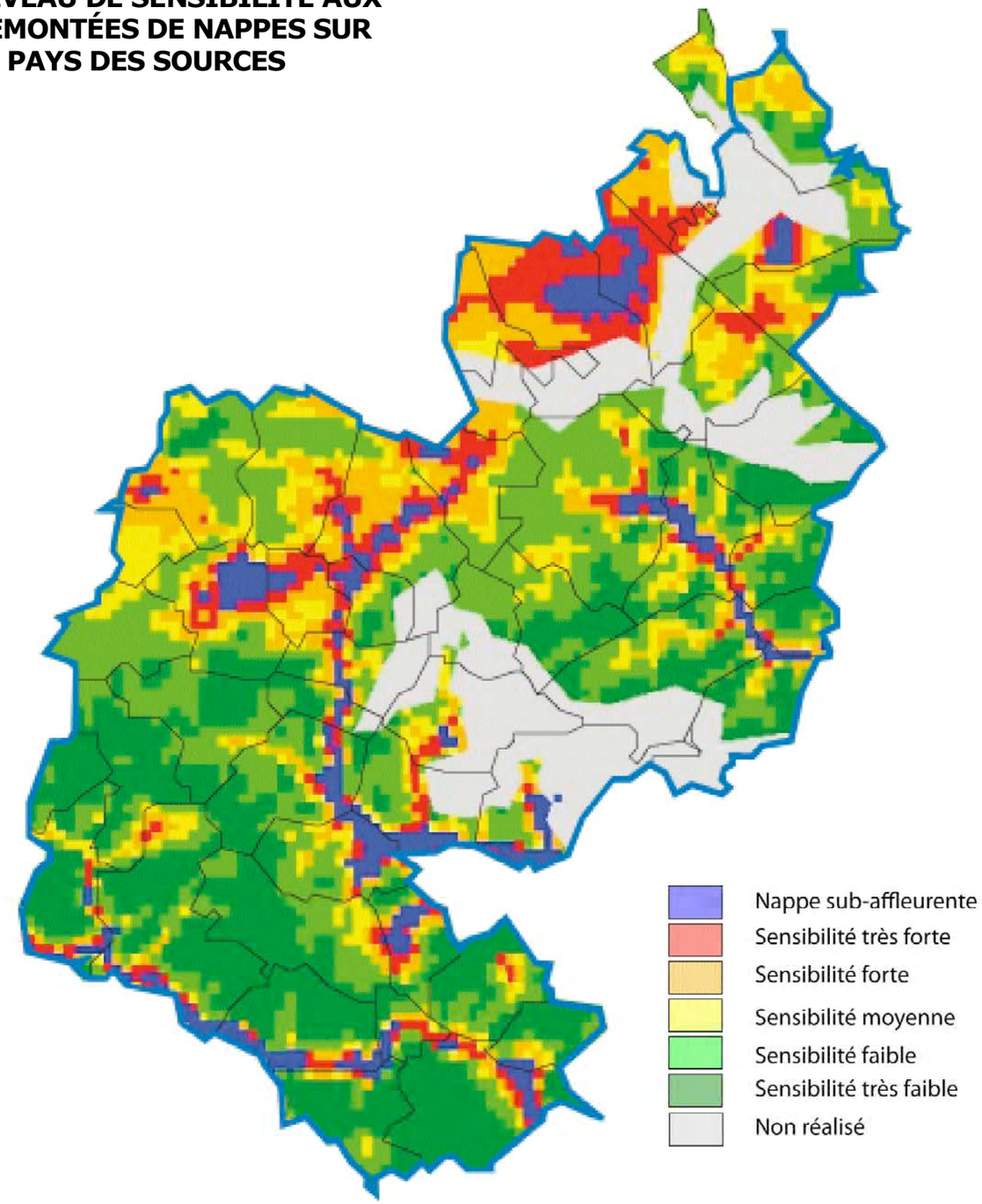

Source: BRGM
Carte : Agence d'Urbanisme Arval

RETRAIT ET GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX SUR LE PAYS DES SOURCES

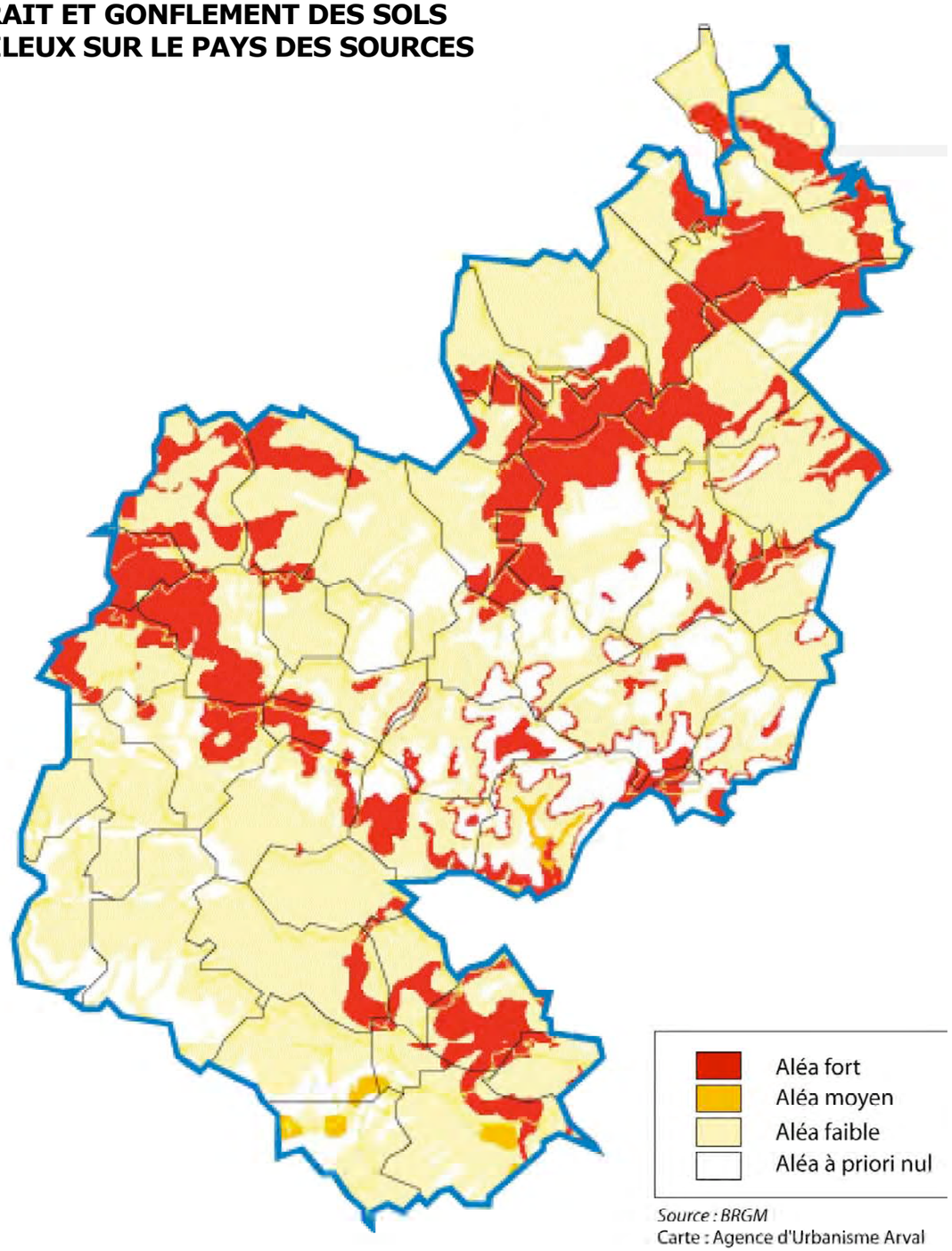

Source : BRGM
Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Des risques naturels divers et généralisés

communes	Effondrements	Glissements de terrain
Antheuil-Portes	1	-
Beaulieu-les-Fontaines	31	-
Boulogne-la-Grasse	1	-
Cannectancourt	3	-
Canny-sur-Matz	15	-
Conchy-les-Pots	32	-
Cuvilly	2	-
Ecuvilly	50	1
Dives	-	1
Fresnières	23	-
Giraumont	-	1
Gournay-sur-Aronde	2	-
Gury	7	-
Lagny	1	-
Lassigny	12	-
Margny-aux-Cerises	46	-
Monchy-Humières	6	-
Mortemer	14	-
Neufvy-sur-Aronde	4	-
La Neuville-sur-Ressons	1	-
Ognolles	11	-
Orvillers-Sorel	8	-
Ressons-sur-Matz	9	-
Roye-sur-Matz	7	-
Villers-sur-Coudun	-	1

	Aléa retrait-gonflement	
Communes	Superficie urbanisable significative	Superficie urbanisable ponctuelle
Antheuil-Portes	X	
Avricourt		X
Beaulieu-les-Fontaines	X	
Boulogne-la-Grasse		X
Cannectancourt		X
Canny-sur-Matz	X	
Conchy-les-Pots		X
Coudun	X	
Crapeaumesnil		X
Cuvilly		X
Dives	X	
Elincourt-Ste-Marguerite		X
Ecuvilly		X
Hainvillers	X	
La Neuville-sur-Ressons		X
Lagny	X	
Lassigny		X
Margny-sur-Matz	X	
Ognolles	X	
Orvillers-Sorel	X	
Ressons-sur-Matz		X
Thiescourt		X
Vignemont	X	
Villers-sur-Coudun	X	

hydrauliques (création de retenue, réalisation et entretien des fossés ou talus, conservation des zones d'expansion naturelle des eaux de ruissellement, etc.).

Effondrements et mouvements de terrains :

Les mouvements de terrains concernent essentiellement la partie nord du territoire. En effet, les communes de Margny-aux-Cerises, Baulieu-les-Fontaines, Ecuvilly et Candor sont concernées par un plan de prévention des risques de mouvements de terrains (PPR MT) prescrit le 1er août 2006 dans le cadre de la mise en place d'une politique de prévention visant à mieux cerner les risques de mouvements de terrains sur ces secteurs et de les intégrer durablement dans la réglementation et l'occupation des sols. Ce PPR a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 26 mars 2009. Il couvre une superficie totale d'environ 30 km2. Les dispositions réglementaires visent à limiter l'urbanisation dans la zone rouge (présence de cavités quasi avérée). Ces secteurs sont pour l'essentiel en dehors des périmètres déjà urbanisés des communes. Dans les zones bleues (foncé ou clair), la réalisation d'une étude de sol est une condition préalable à l'autorisation de construction ou installations.

Des effondrements ont également été constatés dans une vingtaine d'autres communes du territoire. Il s'agit principalement de trous dont le diamètre varie de quelques dizaines de centimètres à plusieurs mètres et pouvant atteindre plusieurs mètres de profondeur. Par ailleurs, 4 communes ont été touchées à une reprise par un phénomène de glissements de terrain. A ce jour, dans ces communes, n'a pas été constatée de catastrophe naturelle portant un préjudice lourd aux biens et aux personnes. Aucun plan de prévention des risques n'est prévu actuellement sur ces communes.

Le tableau ci-contre répertorie les évènements d'effondrements et de glissements de terrains ayant eu lieu sur le territoire du Pays des Sources.

Retrait et gonflement d'argiles :

La nature des sols complexe du Pays des Sources fait qu'une partie significative du territoire présente un aléa fort au phénomène de retrait-gonflement des argiles. Ce phénomène peut engendrer des déformations sérieures des constructions par les variations du volume d'eau induisant des tassements verticaux et horizontaux ainsi que des fissurations du sol.

Ainsi, on peut estimer qu'une douzaine de secteurs urbanisés de commune du territoire est concernée par ce risque, sur les 40 territoires communaux touchés. La superficie de ces secteurs est généralement peu importante et très variable (de quelques centaines de m2 à plusieurs dizaines de milliers).

Les précautions à prendre visent notamment à bien identifier la nature du sol afin d'adapter les fondations des constructions et à rigidifier la structure.

Il n'existe pas à ce jour de plan de prévention des risques visant à gérer ce risque naturel.

Les risques technologiques

Les risques technologiques sont limités sur l'ensemble du Pays des Sources. En effet, seulement 5 communes sont concernées par des risques technologiques dues à la présence sur leur territoire de bâtiments agricole de stockage ou d'entreprises dont l'activité est liée à la manipulation, la fabrication, l'emploi ou le stockage de substances dangereuses. Toutefois, il n'existe qu'un seul Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) approuvé par arrêté préfectoral le 2 avril 2010, pour le site Total gaz de Ressons-sur-Matz.

La commune de Marquéglise est concernée par la présence d'un silo présentant un risque technologique, engendrant la mise en place de mesures préventives comme la définition d'un périmètre de protection, au titre de l'arrêté ministériel de mars 2004 et des textes subséquents. C'est le seul silo du territoire à être concerné par de telles mesures. Celui-ci étant à l'écart des secteurs habités, les incidences sur l'usage des sols sont limitées.

La commune de Lassigny accueille deux établissements industriels soumis à autorisation au titre de la législation sur les installations classées, qui sont Finishtex SA et B.R.I. Les périmètres de danger à prendre en compte pour chacun de ces deux établissements restent contenus dans l'emprise foncière du terrain de l'entreprise, ne grèvant donc pas l'usage des sols sur les propriétés voisines.

Des risques technologiques concentrés et limités

LOCALISATION DES PRINCIPAUX RISQUES TECHNOLOGIQUES

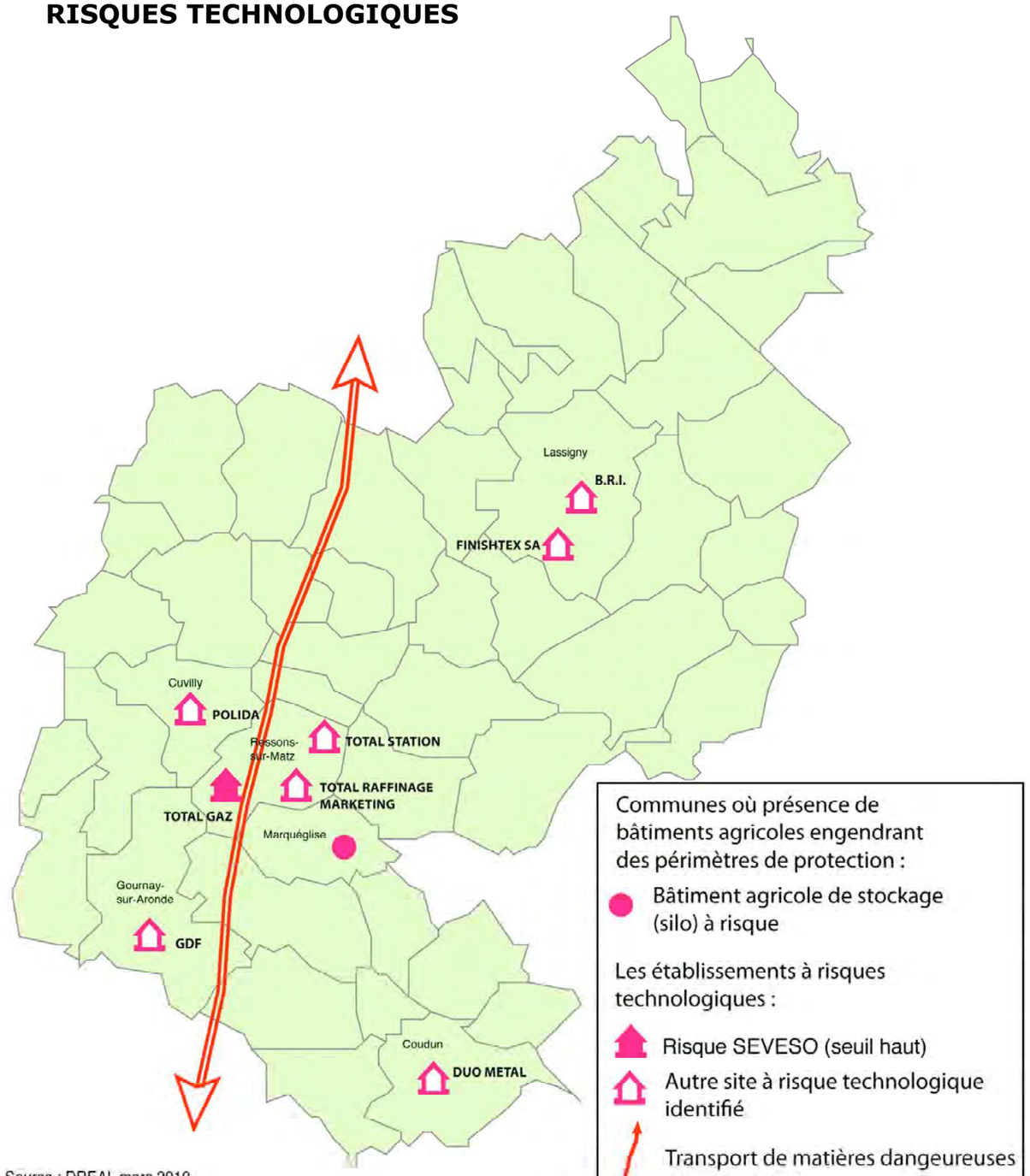

Communes où présence de bâtiments agricoles engendrant des périmètres de protection :

- Bâtiment agricole de stockage (silo) à risque

Les établissements à risques technologiques :

- Risque SEVESO (seuil haut)
- Autre site à risque technologique identifié
- Transport de matières dangeureuses (via A1 et LGV)

Source : DREAL mars 2010
Carte : Agence d'Urbanisme Arval

PLAN DE ZONAGE DU PPRT DE RESSONS

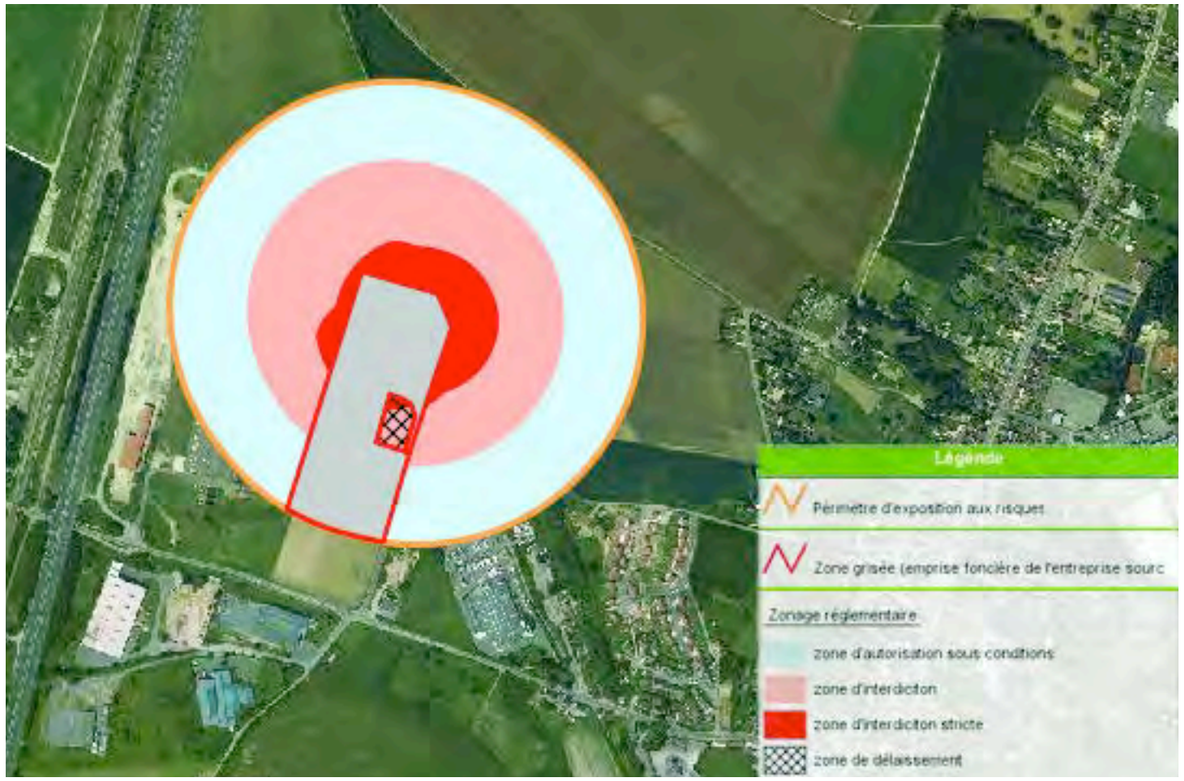

Les risques : les orientations

Entreprise BRI à Lassigny, située à l'écart du secteur aggloméré.

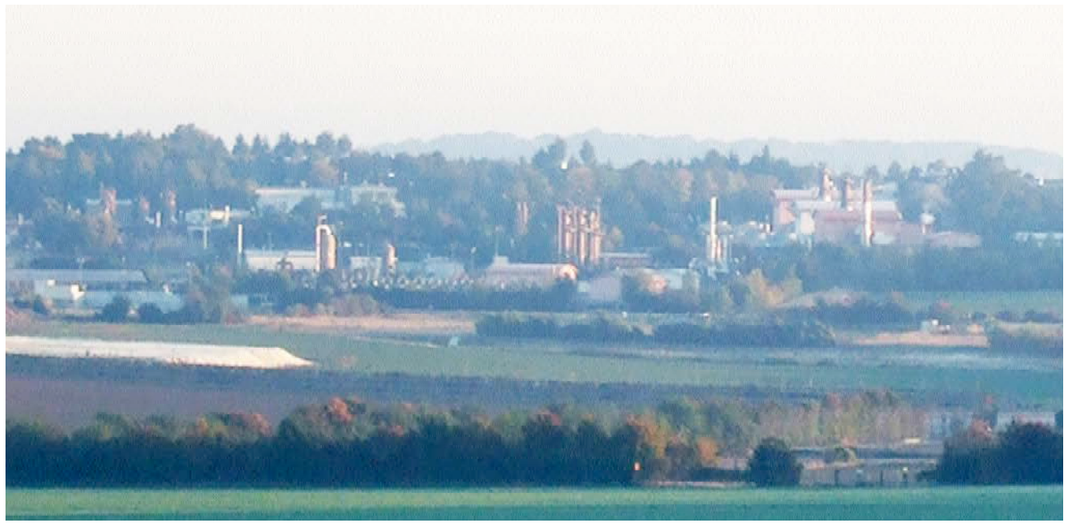

Centre de stockage souterrain de gaz à Gournay-sur-Aronde.

Les communes de Cuvilly et Coudun accueillent respectivement les entreprises Polida et Duo Métal, pouvant potentiellement dégager un risque technologique. Elles ne sont pour autant pas considérées comme installations classées. La commune de Monchy-Humières accueille une plateforme de compostage et recyclage des déchets verts pour laquelle a été créée une commission locale d'information et de surveillance par arrêté préfectoral en date du 1er juin 2001.

Les communes de Gournay-sur-Aronde, Cuvilly, et Lataule accueillent un centre de stockage de gaz souterrain de GDF. Cette activité présente un risque potentiel majeur, mais ne fait pas à ce jour l'objet d'un plan de prévention des risques. En revanche, il implique une servitude d'utilité publique, portant notamment sur les conditions d'usage des sols en surface et dans un périmètre de plusieurs kilomètres.

C'est la commune de Ressons-sur-Matz qui concentre l'essentiel des risques technologiques du territoire avec trois entreprises à risques : Total Station, Total raffinage marketing (sans périmètre de protection particulier) et surtout Total gaz qui fait l'objet d'un PPRT et est identifiée par la directive européenne SEVESO pour les aléas thermique et de surpression dont il fait l'objet. Le PPRT a pour objectif de limiter les risques liés au fonctionnement de l'usine en définissant des périmètres de protection. Le périmètre le plus rapproché est une zone d'interdiction de tous les modes d'occupation ou d'utilisation du sol autres que les activités agricoles (à l'exception des constructions) et les travaux de mise en place de clôtures nécessaires à l'activité agricole. Le périmètre intermédiaire autorise la construction de nouvelles installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Enfin le périmètre le plus éloigné autorise les nouvelles constructions, exceptés celles qui sont à usage d'habitation et celles destinées à recevoir du public (ERP). Si les nouvelles constructions sont occupées par des personnes, elles doivent résister aux effets de surpression. Sont également autorisées les activités industrielles, artisanales ou agricoles. L'emprise des périmètres définies au PPRT n'impacte que les terrains non constuits et voués à recevoir des activités économiques. Les premières habitations se trouvent à une centaine de mètres du périmètre le plus éloigné. Plus de précisions seront trouvées sur le site de la DDT de l'Oise.

A noter également que l'autoroute A1 traverse le territoire du nord au sud et est utilisée pour le transport de matières dangereuses, pouvant entraîner un risque aux alentours immédiats des infrastructures en cas d'accident. Le stationnement en nombre, sur l'aire d'autoroute de Ressons, de camions transportant divers produits pouvant être dangereux, crée également un site potentiellement à risque sans relevé d'aucune réglementation spécifique, plus particulièrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Il convient de rappeler ici (voir aussi dans le diagnostic agricole) qu'il existe autour des bâtiments d'élevage (abritant les bêtes) des périmètres de protection de 50 mètres (installations soumises à déclaration) ou de 100 mètres (relevant des installations classées), au sein desquels les constructions nouvelles à usage d'habitation sont interdites, sauf dérogation obtenue auprès de la Chambre d'Agriculture et accord de la personne publique chargée d'instruire l'autorisation de construire. La dimension des périmètres est fonction du nombre de bêtes et du niveau de mise aux normes des installations de l'exploitation. 22 communes du territoire sont concernés par la présence de telles installations.

Tendances en cours - Enjeux :

- Des risques sérieux liés au ruissellement des eaux de surface peu maîtrisés en l'absence de moyens suffisants et de réflexions aux bonnes échelles (celle du sous-bassin ou bassin versant), menaçant certains secteurs déjà urbanisés et pouvant s'accentuer avec le développement urbain du territoire et les nouvelles surfaces imperméabilisées induites.

Enjeu : mieux prendre en compte ce risque naturel concernant plus de 40 communes.

- Des risques réels d'inondation par remontées de nappes ou débordement des cours d'eau concernant plus de la moitié des communes (secteurs urbanisés ou urbanisables), notamment les communes les plus peuplées et équipées présentant les meilleures conditions de développement, complétés de risques liés aux sols argileux, interrogeant sur les conditions à mettre en place pour limiter ces risques.

Enjeu : dans l'attente de l'élaboration d'outils adaptés à la gestion de ce risque, proposer au SCOT des orientations visant à atténuer les conséquences du risque.

- Des risques technologiques limités, concentrés et faisant pour les plus prégnants l'objet de plans de prévention. Les perspectives de développement économique du territoire pourraient engendrer de nouveaux risques à prendre en compte.

Enjeu : dans les choix de développement territorial, réfléchir dès à présent à la question d'implantation éventuelle d'établissements à risques.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Tenir compte de la présence de sites à risques de remontées de nappes ou de coulées de boues, plus particulièrement dans les communes où il n'existe pas de document d'urbanisme, fixant clairement les conditions de l'urbanisation ?

LES NUISANCES ET LA QUALITÉ DE L'AIR

LES NUISANCES SONORES

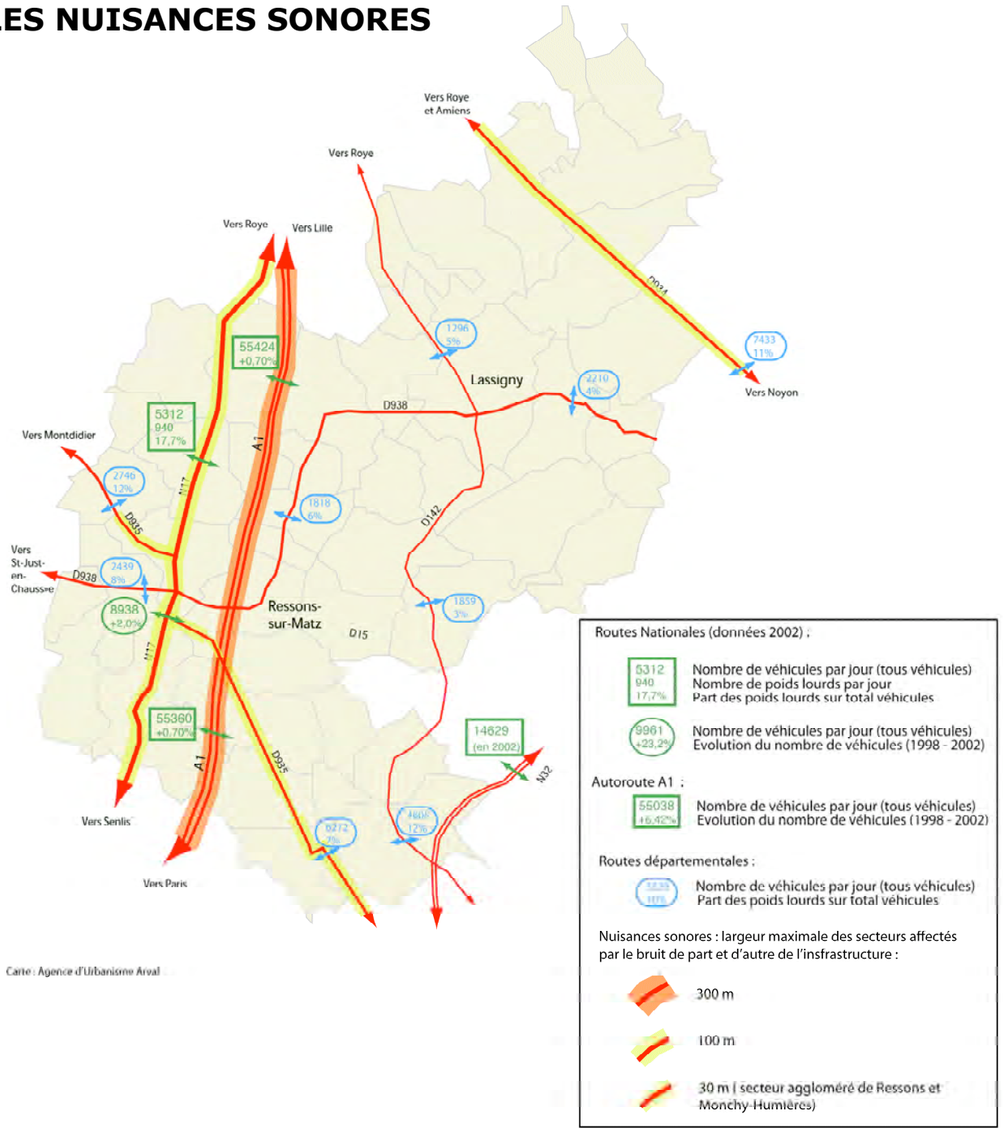

Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Source : Source DDE 60 et Conseil Général de l'Oise

voie	trafic 2002 (véhicules/jour)	ev. 02/08	trafic 2008 (véhicules/jour)	part des Poids Lourds en 2002	part des Poids Lourds en 2008
A1 (Sud)	55038	0,59%	55360		
A1 (Nord)	55041	0,70%	55424		
D1017 (Gournay-sur-Aronde)	5322	3,48%	5507	13%	14%
D1017 (Lataule)	8938	1,77%	9096	n.c.	16%
D1017 (Conchy-les-Pots)	5312	4,78%	5566	18%	16%
D934	5539	34,19%	7433	10%	11%
D935 (Mortemer)	2746	-3,64%	2646	9%	12%
D935 (Baugy)	5424	15,63%	6272	12%	7%
D938 (Lataule)	2480	-1,65%	2439	7%	8%
D938 (Ricquebourg)	2166	-16,07%	1818	5%	6%
D142 (Lassigny)	1187	9,18%	1296	5%	5%
D142 (Elincourt-Sainte-Marguerite)	1677	10,85%	1859	4%	3%
D142 (Coudun)	4605	-15,24%	3903	12%	3%

Les nuisances sonores

Les principales sources de nuisances sonores sur le Pays des Sources correspondent à des infrastructures de transports. En effet, il n'y a pas d'établissement ou d'activités engendrant des nuisances sonores qui nécessiteraient des dispositions particulières pour les limiter.

L'article 23 de la Loi n° 92-1444 du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, le décret 95-21 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 30 mai 1996 posent les principes de la prise en compte des nuisances sonores pour la construction de bâtiments à proximité d'infrastructures de transports. Le classement sonore des transports terrestres constitue un dispositif réglementaire préventif qui se traduit par la classification du réseau en tronçons. Il concerne le réseau routier et le réseau SNCF :

- Pour les routes supportant un trafic supérieur à 5000 véhicules par jour,
- Pour les voies ferrées de plus de 50 trains par jour,
- Les voies de chemin de fer urbaines de plus de 100 trains par jour,
- Les lignes de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour.
- Les infrastructures en projet sont également concernées.

Des secteurs, dits « affectées par le bruit », sont déterminés de part et d'autre des infrastructures classées : leur profondeur varie de 10 à 300 m selon la catégorie sonore. Les futurs bâtiments sensibles au bruit devront y présenter une isolation acoustique renforcée de manière à ce que les niveaux de bruit résiduels intérieurs ne dépassent pas LAeq (6 h – 22 h) = 35 dB de jour et LAeq (22 h – 6 h) = 30 dB de nuit (LAeq : niveau sonore énergétique équivalent qui exprime l'énergie reçue pendant un certain temps). Les secteurs classés sont intégrés dans les documents d'urbanisme (PLU).

Niveau sonore de référence diurne LAeq (6 h – 22 h) en DB(A)	Niveau sonore de référence nocturne LAeq (22 h – 6 h) en DB(A)	Catégorie de l'infrastructure	Largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure
L>81	L>76	1	300 m
76<L<81	71<L<76	2	250 m
70<L<76	65<L<71	3	100 m
65<L<70	60<L<65	4	30 M
60<L<65	55<L<60	5	10 M

CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES EN FONCTION DES NIVEAUX SONORES

Les infrastructures de transports, sources de nuisances sonores sur le Pays des Sources, sont :

. L'autoroute A1, empruntée par plus de 55 000 véhicules par jour, tous véhicules confondus. Elle est classée en catégorie 1 ce qui engendre un périmètre de 300 mètres qualifié d'« affecté par le bruit ».
. La ligne à grande vitesse Paris Lille qui longe l'autoroute A1, de classe 1, avec une bande de nuisances de 300 mètres.
. La D934 qui coupe le territoire au nord est de catégorie 3 (bande de 100 mètres), avec environs 6000 véhicules par jour.
Ces trois infrastructures traversent le territoire du nord au sud, à l'écart des secteurs agglomérés limitant ainsi les nuisances sur le voisinage habité. A noter cependant que, suivant l'orientation des vents, une partie du bruit induit par ce trafic routier ou ferroviaire peut atteindre les parties urbanisées des communes situées à proximité.

. La D1017, empruntée par plus de 5000 véhicules par jour est de catégorie 3 et affecte donc un secteur de 100 mètres.
. La D935, empruntée par plus de 2500 véhicules du côté de Mortemer et plus de 6000 du côté de Baugy, est de catégorie 3 sur la majeure partie de son tracé avec des passages en catégorie 4. Le périmètre affecté par le bruit est donc de 100 mètres sur la majeure partie de son tracé, avec des passages ou il se réduit à 30 mètres.
Ces deux axes routiers bordent ou traversent des périmètres agglomérés des communes du Pays des Sources. Cela implique donc la mise en place de mesures d'isolation acoustique pour les constructions situées dans ces périmètres de nuisances.

Une qualité de l'air préservée

Cartographie de la dispersion spatiale de l'ozone en Picardie en µg/m³ - Étude 2000

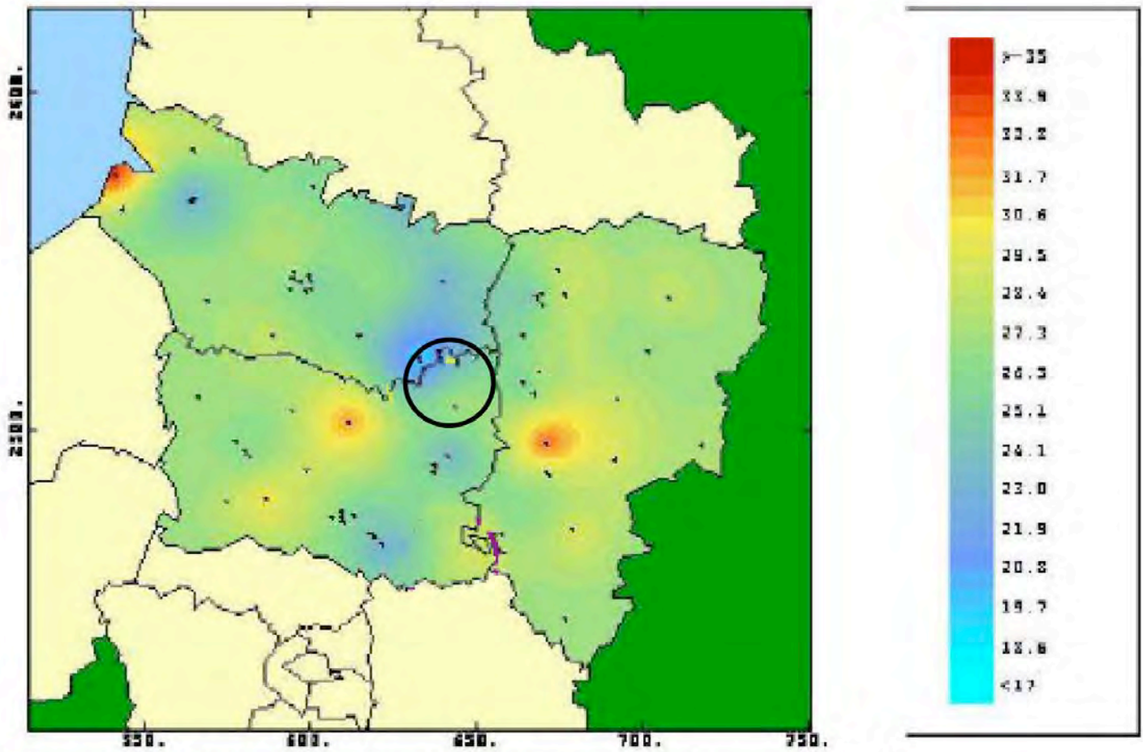

Source : Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Picardie, 2002.

Locaux industriels libres, éloignés des habitations.

Activité d'élevage déplacée, à l'écart des habitations.

Enfin les routes de moindres importances comme la D142 et la D938 où le trafic n'excède pas les 2500 véhicules par jour sont de catégorie 5 et n'impactent le voisinage que sur une bande de 10 mètres. Dans l'arrêté préfectoral de 1999 établissant par commune, les secteurs de nuisances acoustiques, ceux-ci n'ont pas été retenus le long des voies de catégorie 5.

Les nuisances olfactives

Sur le Pays des Sources, les sources de nuisances olfactives proviennent essentiellement du centre de stockage souterrain de gaz à Gournay-sur-Aronde et d'autres activités économiques qui peuvent représenter une gêne pour les habitants situés au voisinage de ces installations. Il convient de rappeler que des périmètres de protection peuvent être délimités autour de ces activités dans le but de garantir leur bon fonctionnement au regard des possibilités de développement urbain à proximité.

Une station de traitement des eaux usées constitue une autre source de nuisances olfactives. Celles existantes sur le territoire respectent les distances recommandées de retrait par rapport aux habitations (au moins 100 mètres).

Qualité de l'air

Bilan à l'échelle de la Picardie :

Les mesures sont réalisées par le réseau ATMO Picardie qui est constitué de quatre collèges membres à savoir l'Etat, les collectivités locales, les industriels et les associations de protection de l'environnement et de défense des consommateurs. L'analyse des polluants contenus dans l'air, réalisée pour l'approbation du plan régional pour la qualité de l'air de Picardie, fournit les résultats suivants : la qualité de l'air en Picardie est relativement bonne. La situation est cependant plutôt contrastée avec :

- Une nette amélioration des valeurs moyennes annuelles en dioxyde de soufre. Les mesures réalisées par les différents capteurs montrent que les objectifs de qualité sont aujourd'hui respectés.

- Une relative stagnation de la pollution de fond pour le dioxyde d'azote, et des concentrations proche des objectifs de qualité mais en baisse, sur les stations de proximité du trafic comme Amiens (rue de Noyon) ou Beauvais.

- En ce qui concerne l'ozone, une dégradation de la pollution de fond généralisée à l'ensemble de la région. La moyenne annuelle de l'ozone troposphérique est élevée (40 µg/m3 en 2000). Les objectifs de qualité sont dépassés sur toutes les stations avec une prédominance sur les zones rurales ou périurbaines, qui s'explique par le mécanisme de formation de ce polluant secondaire. Ces résultats montrent la nécessité de poursuivre la réduction des émissions de polluants primaires, précurseurs de l'ozone.

Pour les poussières en suspension, les résultats observés sur les quelques capteurs existants (3 capteurs sur Amiens et 1 à Compiègne en 2000) font apparaître qu'il s'agit d'un polluant important à surveiller.

La pollution par les particules fines fait certainement partie des polluants sur lesquels la vigilance doit rester mobilisée.

En ce qui concerne les phénomènes de pointe de pollution, la Picardie est relativement épargnée. Le seuil d'alerte n'a jamais été atteint en région. Depuis 2001, le niveau d'information et de recommandation a été atteint 21 fois pour l'ozone (O3) dont 11 dépassements constatés lors de la canicule de 2003.
Le plan régional pour la qualité de l'air approuvé en 2002 prévoit un certain nombre d'orientations (augmentation du nombre de capteurs, maîtriser les rejets atmosphériques à la source, précautions à mettre en place sur les exploitations agricoles, organiser le développement urbain en tenant compte des déplacements induits, etc.) qui pourront être déclinées localement.

Bilan à l'échelle du Pays des Sources :

Le Pays des Sources se situe dans une zone de Picardie où la qualité de l'air est, en ce qui concerne l'ozone, bonne. On note globalement des concentrations inférieures à 26 µg/m3. En ce qui concerne le dioxyde de carbone, les principales sources de pollutions identifiées sont les infrastructures routières, à savoir l'A1, la D1017, la D1032 et dans une moindre mesure les axes secondaires (routes départementales), d'autant que le territoire est caractérisé par un recours quasi-systématique au véhicule motorisé pour se déplacer.

Le territoire ne compte pas d'émetteurs notables de pollutions de l'air, et reste suffisamment éloigné de ces principaux émetteurs à l'échelle régionale pour ne pas être directement impacté par des pollutions temporaires ou plus durables.

Tendances en cours - Enjeux :

- Des nuisances sonores ou olfactives limitées, et une qualité de l'air satisfaisante, à maintenir pour préserver la qualité du cadre de vie.

Enjeu : fixer les conditions d'acceptabilité d'activités pouvant engendrer des nuisances au regard de la qualité du cadre de vie qui actuellement constitue un atout majeur du territoire.

LA GESTION DES DÉCHETS

L'organisation de la collecte

LES LIEUX DE COLLECTE DES DÉCHETS

Source : SMVO (rapport d'activités 2008) - Enquêtes communales 2009
Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Déchetterie de LASSIGNY

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Déchets Verts	Tonnes	19,10	26,48	23,46	88,64	101,60	95,62	72,40	98,82	89,28	75,40	56,96	17,60	765,36
Terres et Gravats	Tonnes	8,28	34,18	18,98	17,56	64,07	24,34	27,28	76,32	60,58	8,46	36,52	9,54	386,11
TVE = *Encombrant non incinérables*	Tonnes	38,25	36,52	25,55	40,85	26,35	38,00	35,25	40,90	29,40	28,35	17,80	23,25	380,47
TVI = *Encombrant incinérables*	Tonnes	19,76	19,62	18,86	28,62	37,90	20,06	23,98	32,80	24,74	21,88	17,62	13,86	279,70
Bois	Tonnes	8,70	12,16	7,62	7,24	13,00	16,06	13,65	9,44	10,71	12,78	9,16	9,15	129,67
Cartons	Tonnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Ferrailles	Tonnes	10,19	6,70	5,82	11,34	12,23	5,56	7,58	12,29	10,02	6,04	5,18	4,64	97,59
DDM *(hors batteries) Déchets dangereux des ménages*	Tonnes	0,76	0,96	0,76	1,08	0,51	1,04	0,78	1,79	1,29	0,64	0,57	0,63	10,80
Batteries	Tonnes	0,48	0,00	0,36	0	0,30	0,66	0,25	0,60	0,47	0,32	0,56	0,47	4,47
D3E = *Déchets d'équipements électriques et électroniques*	Tonnes	2,52	4,37	4,47	4,77	3,33	3,21	5,07	3,31	5,32	3,70	3,00	3,13	46,20
Piles usagées	Tonnes	0,51	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,50	0	1,01
Huiles moteur	Tonnes	0	0,72	0	0,72	0,90	0	0,90	0,90	0,81	0	0	0,72	6
Textiles	Tonnes	0,25	0,20	0,35	0,30	0,35	0,30	0,65	0,25	0,40	0,30	0,15	0,10	3,60
Total	**Tonnes**	**108,79**	**141,90**	**106,24**	**201,12**	**260,54**	**204,85**	**187,78**	**277,42**	**233,03**	**157,86**	**148,03**	**83,09**	**2 110,65**
Nombre de visite		817	1 012	917	1 526	2 058	1 772	1 942	2 290	1 600	1 608	1 210	708	17 460
Ratio par visite	kg/visite	**133,16**	**140,22**	**115,85**	**131,80**	**126,60**	**115,60**	**96,69**	**121,14**	**145,64**	**98,17**	**122,34**	**117,36**	**120,88**

La gestion des déchets dans l'Oise s'organise autour du Plan Départemental de Gestion des Déchets Ménagés et Assimilés qui date du 19 octobre 1999 et qui vient de faire l'objet d'une révision. Le territoire du Pays des Sources se trouve dans la zone est du département qui produit 170 000 tonnes de déchets par an. Les orientations de ce plan sur ce secteur visent à diminuer la production de déchets à la source ainsi que les volumes à incinérer et à stocker, et à augmenter la part du recyclage et de la valorisation.

La gestion des déchets sur le territoire

La communauté de communes du Pays des Sources adhère au SMVO (Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise) qui assure la collecte, le recyclage, la valorisation et le traitement des déchets sur une grande partie est du territoire de l'Oise. Il dispose en effet d'un vaste réseau de collecte avec 20 déchetteries, d'un centre de tri et de valorisation énergétique des déchets situé à Villers-Saint Paul et des moyens d'acheminements des déchets et assimilés par train.

Sur le territoire du Pays des Sources, la collecte des ordures ménagères et des déchets « triés » à l'initiative des habitants se fait au porte à porte de façon hebdomadaire ou bi-hebdomadaire. Les encombrants sont collectés sur rendez-vous et sont orientés vers la recyclerie de Noyon (seuls les objets réutilisables sont collectés).

En 2008, les déchets ménagers représentent 335 kg/habitant, soit moins que la moyenne nationale (365 kg/habitant environ). En 2005, plus de 8000 tonnes de déchets ont été collectés contre moins de 7000 tonnes en 2008. La production de déchets est donc en régression sur le territoire, s'inscrivant ainsi dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement et du nouveau plan départemental. Cela est d'autant plus remarquable que, dans le même temps, le nombre d'habitants sur le territoire a continué d'augmenter à rythme assez soutenue par rapport à la moyenne départementale.

Les déchets verts ne sont plus collectés au porte à porte depuis 2005. Un apport volontaire aux services techniques de chaque commune a été mis en place pour une élimination collective, ce qui explique le caractère majoritaire des déchets verts dans les déchetteries. Ces déchets sont ensuite acheminés sur les plates-fomes de compostage de Dives (Agri Compost Dives) et de Monchy-Humières (SEV). Ces deux entreprises installées sur le territoire offre un potentiel de valorisation de la filière déchets verts.

Les déchetteries du Pays des Sources sont situées à Ressons-sur-Matz et à Lassigny, elles récoltent, à deux, plus de 3000 tonnes de déchets par an dont plus d'un tiers de déchets verts.

La déchetterie de Ressons-sur-Matz reçoit environ 1200 tonnes de déchets par an, répartis sur les 11 500 visiteurs. On atteint donc un dépôt moyen de 100 kg par visite. On remarque également que les déchets verts et les gravats sont majoritaires (plus de 350 tonnes par an) devant le bois et les encombrants (respectivement 70 et 90 tonnes par an).

La déchetterie de Lassigny accueille plus de 15 000 utilisateurs par an pour un dépôt moyen de 120 kg par visite. Elle reçoit donc un peu plus de 2000 tonnes de déchets sur une année. Les déchets verts sont également majoritaires (plus de 750 tonnes/an) suivis des gravats et des encombrants (380 tonnes/an chacun), puis du bois et de la ferraille (respectivement 280 et 97 tonnes/an).

Les habitants du Pays des Sources peuvent également utiliser les déchetteries voisines des intercommunalités adhérentes au SMVO. La déchetterie de Clairoix située en limite sud-est du territoire, près de Compiègne, est fréquentée par bon nombre d'habitants de la frange sud.

À noter le projet de création d'une déchetterie à Écuvilly qui reste à confirmer, au regard de l'évolution des déchets collectés sur les déchetteries existantes. Elle aurait l'avantage d'offrir un point de collecte plus proche aux habitants du nord du territoire.

La valorisation des déchets

Déchetterie de RESSONS SUR MATZ

		Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Déchets Verts	Tonnes	7,66	14,48	4,48	49,60	51,22	45,90	36,28	35,66	52,10	37,52	32,44	11,50	378,84
Terres et Gravats	Tonnes	6,90	16,04	22,16	52,88	44,22	37,17	41,98	41,98	35,60	31,06	30,56	10	370,55
TVE = *Encombrant non incinérables*	Tonnes	8,72	9,54	3,42	18,88	16,41	7,20	4,99	4,99	17,48	16,42	14,90	10,60	133,55
TVI = *Encombrant incinérables*	Tonnes	0,00	0,00	0,00	6,58	12,36	6,28	10,02	11,26	8,42	5,78	9,24	7,96	77,90
Bois	Tonnes	5,40	8,40	5,22	8,70	11,55	6,19	8,02	9,09	4,16	6,86	13,14	5,48	92,21
Cartons	Tonnes	0	4,78	0	2,50	1,46	2,50	0	1,26	0	2,44	0	0	14,94
Ferrailles	Tonnes	3,70	3,88	4,00	3,10	0	0	0	6,46	4,12	6,18	3,46	3,70	38,60
DDM *(hors batteries) Déchets dangereux des ménages*	Tonnes	0,38	0,18	0,96	0,83	0,86	0,25	0,87	1,17	0,81	0,75	0,58	0,17	7,80
Batteries	Tonnes	0,29	0	0	0,41	0,33	0,34	0,30	0,43	0,17	0,21	0,22	0,00	2,70
D3E = *Déchets d'équipements électriques et électroniques*	Tonnes	2,15	3,81	2,09	3,85	4,06	1,89	2,99	2,81	3,30	1,59	3,84	2,62	35,01
Piles usagées	Tonnes	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0,63
Huiles moteur	Tonnes	0	0,90	0	0	0,90	0	0	0,63	0	0,86	0	0	3
Textiles	Tonnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Total	**Tonnes**	**35,39**	**62,01**	**42,34**	**147,34**	**143,37**	**107,71**	**105,45**	**116,36**	**126,16**	**109,66**	**108,38**	**52,03**	**1 156,19**
Nombre de visite		502	658	639	1 196	1 389	1 196	1 120	1 276	1 096	960	884	589	11 505
Ratio par visite	kg/ visite	**70,49**	**94,24**	**66,25**	**123,19**	**103,22**	**90,06**	**94,15**	**91,19**	**115,10**	**114,23**	**122,60**	**88,33**	**100,49**

Les emballages (caissette jaune) :

2003	2004	2005	2006	2007	2008
406.51 t	415.70 t	435.09 t	358.60 t	435 t	430 t

Les journaux magazines (caissette bleue) :

2003	2004	2005	2006	2007	2008
503.65 t	551.98 t	467.65 t	497.04 t	535 t	529 t

Les ordures ménagères :

2003	2004	2005	2006	2007	2008
8208 t	7657 t (+524 t d'encombrants)	6497 t (+ 667 t d'encombrants)	5657 t (+ 549 t d'encombrants)	5585 t (+ 504 t d'encombrants)	5515 t (+ 498 t d'encombrants)

Les filières de valorisation

Les déchets collectés au porte à porte et en déchetterie suivent ensuite un cycle de valorisation ou de recyclage qui remplit les objectifs environnementaux en termes de gestion des déchets. Le programme multi filières VERDI du SMVO à été créé en 1996 afin de trouver des solutions de gestion du transport, du recyclage et du traitement des déchets au sein d'un territoire de plusieurs intercommunalités, il est construit autour de 5 maillons essentiels qui sont :

- Le transport par voie ferré des déchets vers le centre de traitement principal de Villers Saint Paul (depuis Noyon pour le Pays des Sources).

- La valorisation matière à travers le tri et le recyclage des emballages et journaux-magazines dans les usines de transformation.

- Le service de déchetteries pour les déchets particuliers (encombrants, déchets électriques, amiante, déchets verts, etc.).

- La valorisation organique par l'utilisation de plates formes de compostage et la valorisation du compostage individuel auprès des habitants.

- La valorisation énergétique pour les déchets non recyclables grâce au centre de valorisation de Villers Saint Paul.

Plus d'informations sur le SMVO et le programme VERDI sont disponibles sur le site internet www.smvo.fr.

La tri sélectif à la source et la valorisation des déchets qu'il permet (notamment par recyclage) est bien en place sur le territoire et donne des résultats satisfaisants. A, cependant, été évoqué par quelques élus rencontrés dans le cadre des enquêtes communales, un matériel de collecte pour le tri sélectif, pas toujours adapté aux différentes situations locales (famille nombreuse, personne seule, etc.).

Tendances en cours - Enjeux :

- Une gestion des déchets déjà performante, mais devant intégrer les objectifs nationaux et locaux de baisse de la quantité, dans un contexte d'un territoire pouvant connaître une croissance démographique significative dans les 20 années à venir créant autant de nouveaux déchets à gérer.

Enjeu : fixer des objectifs à atteindre en termes de quantité de déchets produits, à collecter et à éliminer, dans un contexte de croissance démographique.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Poursuivre les actions engagées en ce qui concerne la gestion des déchets en anticipant sur les besoins à moyen et long terme (nouveau site de déchetterie, gestion des déchets spécifiques, etc.) en lien avec le SMVO.

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Consommation énergétique

Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 : PICARDIE

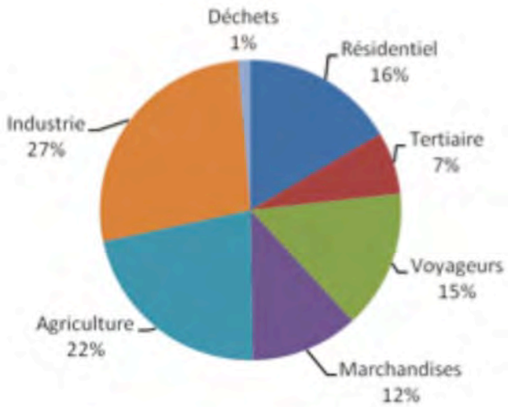

Source : Energies demain-Res Publica

Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 : PAYS DES SOURCES

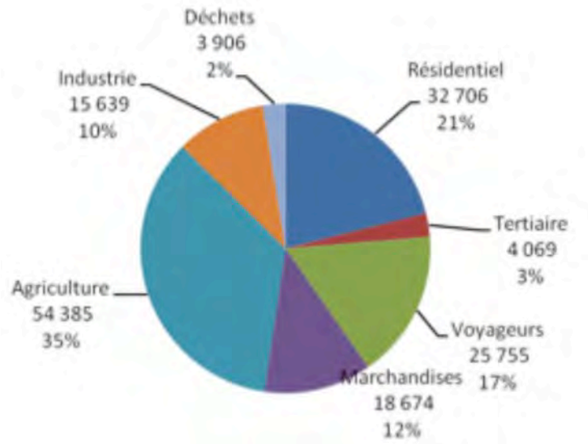

Source : Energies demain-Res Publica

	CC du Pays Noyonnais	CC des Deux Vallées	CC du Pays des Sources	Noyon	Pays	Picardie
Emissions totales (teq CO2)	246 829	240 247	155 134	93 297	642 210	15 083 204
Emissions par habitant (teq CO2/hab)	7,2	10,4	11,6	6,4	8,2	7,8

Source : Energies demain-Res Publica

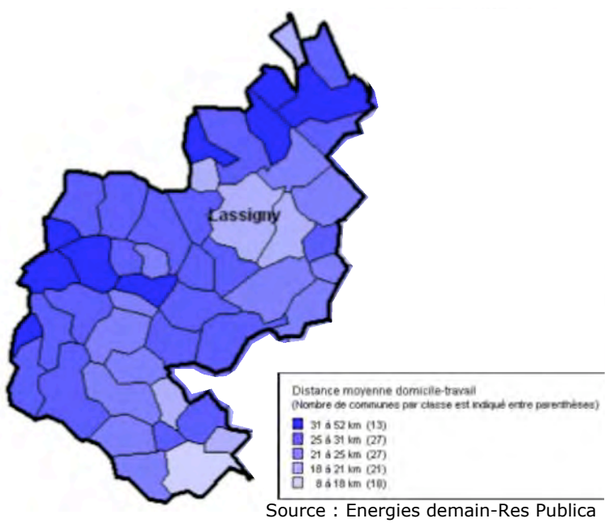

Source : Energies demain-Res Publica

Emission de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 liée à la culture

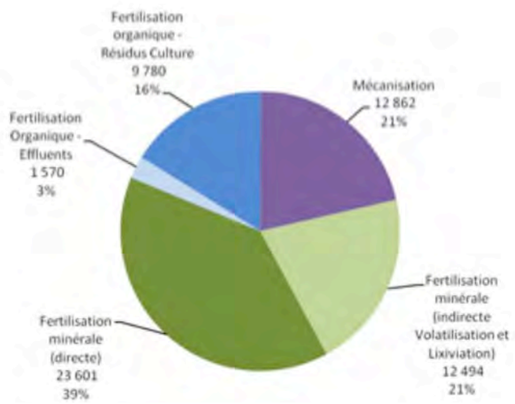

Source : Energies demain-Res Publica

	CC du Pays Noyonnais	CC des Deux Vallées	CC du Pays des Sources	Noyon	Pays	Picardie
Distance domicile-travail moyenne (km)	19	19	25	18	21	19,5

Source : Energies demain-Res Publica

La situation énergétique

L'énergie dans la région Picardie :

En 1999, les produits pétroliers et le gaz représentent 74 % de la consommation d'énergie de la région. L'électricité représente 19,5 % des consommations totales, le bois 4 % et le charbon 2,5 %.
Durant les années 1990, la consommation d'énergie finale a augmenté au rythme de 1,39 % par an, soit un niveau supérieur à celui de la population (0,37% par an). Ceci s'explique par le développement des consommations des ménages (multiplication de l'électroménager), la conversion des résidences secondaires en résidences principales et le développement des activités tertiaires et des transports. En effet, la répartition des consommations par secteur montre que les secteurs les plus consommateurs sont l'industrie (35%), suivi du secteur résidentiel et des transports (25% chacun), loin devant le secteur tertiaire (10%) et l'agriculture (3%).

La répartition des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) en tonne équivalent CO2 (teqCO2) indique que l'industrie est le principal émetteur avec 27% à égalité avec les transports (voyageurs et marchandises ajoutés) devant l'agriculture à 22%.

Dans le cadre de la législation issue du Grenelle de l'environnement, la région Picardie a lancé l'élaboration de son Plan Climat Energie.

La situation du Pays des Sources :

Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) à été lancé en 2010, à l'échelle du Pays Sources et Vallées regroupant la Communauté de Communes du Pays des Sources, la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et la Communauté de Communes des Deux Vallées. Son but est de définir un programme d'actions sur la maîtrise de l'énergie, conformément aux objectifs nationaux exposés dans le Grenelle de l'environnement.

Selon les premiers éléments de cette étude, le Pays des Sources a une émission de GES de 11,6 teqCO2/habitant contre 7,8 en moyenne régionale. L'agriculture représente plus d'un tiers des émissions (soit 13 points de plus qu'en moyenne régionale), puis vient les transports avec 29% proche de la moyenne régionale et le résidentiel avec 21% des émissions (5 points supérieurs à la moyenne régionale).
Concernant le résidentiel, il est clairement mis en évidence que le chauffage est la principale source d'émissions de GES, notamment lorsqu'il est au fioul ce qui est le cas de plus d'un quart des logements du Pays des Sources. Pour les ménages les plus fragiles économiquement, la croissance attendue du montant de la facture énergétique accroît les risques de "précarité énergétique". L'évolution récente des normes thermiques dans l'habitat et les équipements va impacter l'habitat du territoire et interroge donc sur les dispositions à mettre en oeuvre dans les documents d'urbanisme pour accepter les aménagements envisagés tout en préservant les caractéristiques de l'architecture locale.

Concernant le transport (de voyageurs), 40% des émissions résultent des déplacements domicile-travail qui s'effectuent sur une distance moyenne de 25 km sur le Pays des Sources, contre 21 km sur le Pays Sources et Vallées et 19,5 km en Picardie. L'optimisation de ces déplacements peut être un moyen de réduire sensiblement cette source de consommation énergétique et d'émissions de GES.

Concernant l'agriculture, les bovins et la culture constituent les principales sources d'émissions, à partir notamment de la fertilisation minérale pour la culture et de la fermentation entérique pour l'élevage. Il convient de rappeler quelques objectifs du Grenelle de l'environnement dans le domaine agricole : 30% d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique d'ici 2013 et passage de 6% à 10% de surface agricole utile en agriculture biologique. La mise en oeuvre de ces objectifs pourraient contribuer à réduire la part des émissions de GES résultant de l'agriculture.

Il existe différents leviers pour tendre vers une situation énergétique plus optimale sur le Pays des Sources. LE PCET en cours vise à déterminer et prioriser les actions possibles à partir des choix de politiques publiques qui seront décidés.

La production d'énergie renouvelable

Le Pays des Sources a un potentiel de valorisation des énergies renouvelables, notamment à partir des ressources naturelles.

Ainsi, la biomasse, et notamment le bois (y compris déchets verts), ainsi que le vent sont les deux sources d'énergies renouvelables qui ont un potentiel non négligeable pouvant être développé sur le territoire. En effet, la filière bois pourrait être valorisée à des fins énergétiques, les boisements, à très grande majorité privés, représentent 18% de la superficie totale du territoire. A ce jour, ces boisements privés ne f o n t

Le potentiel énergétique

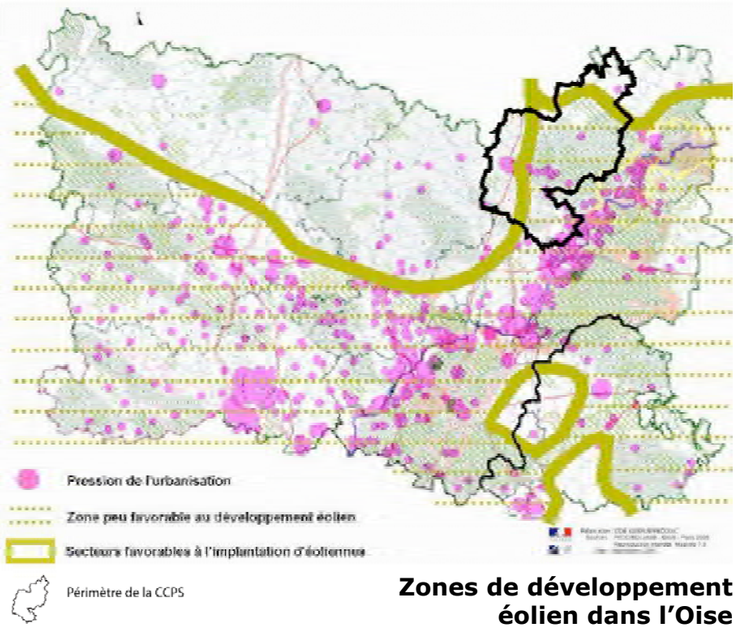

Zones de développement éolien dans l'Oise

Zones de développement éolien sur le territoire

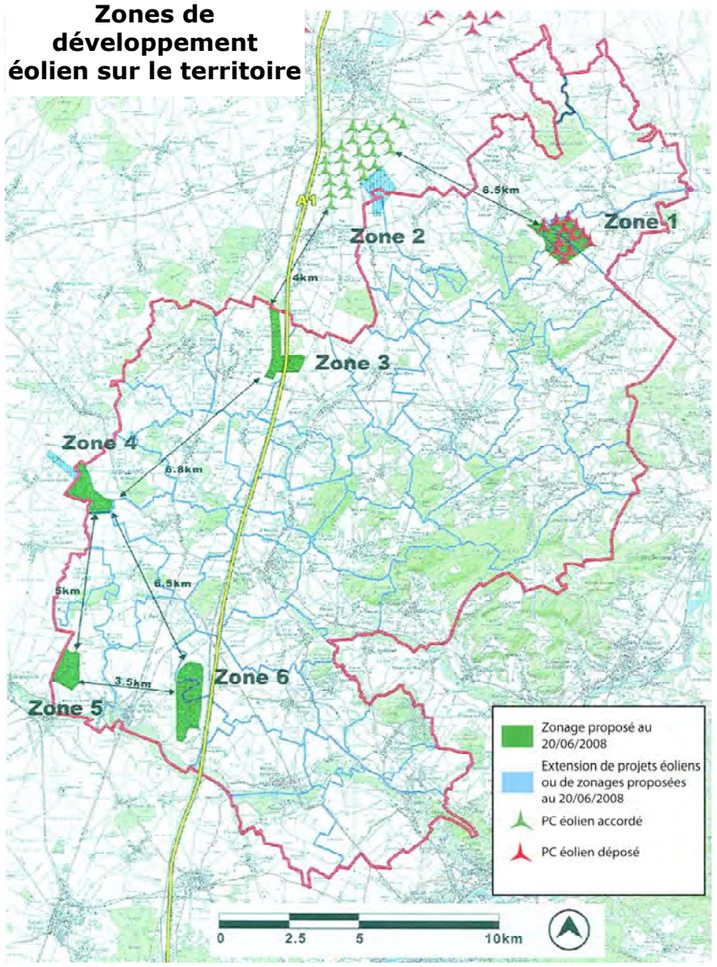

Source: étude d'élaboration des zones de développement éolien de la CCPS

pas l'objet d'une exploitation organisée au regard des multiples propriétaires qui les possèdent. La culture occupant près des 2/3 de la superficie totale du territoire a un potentiel de diversification, vers une offre énergétique des agriculteurs.

Par ailleurs, une Zone de Développement Eolien (ZDE) a été réalisée à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays des Sources. Au regard du potentiel éolien du département de l'Oise, 6 zones d'implantation d'éoliennes ont été proposées dans la ZDE, en frange nord et ouest du territoire. Les 3 secteurs sud-ouest (zones 4, 5 et 6) n'ont pas été validés à cause de sensibilités paysagères et patrimoniales trop importantes. La zone 1 (Écuvilly-Avricourt-Candor) est possible sous réserve d'y implanter des engins d'une hauteur limitée au regard notamment de la proximité avec la cathédrale de Noyon. La zone 2 est possible, elle est en lien avec le projet (en cours de réalisation) d'un important parc éolien au sud de Roye. La zone 3 qui s'étendait initialement sur les communes de Conchy-les-Pots et Roye-sur-Matz à été limitée à la seule commune de Conchy-les-Pots, sur une bande qui longe l'autoroute A1. A ce jour, aucune éolienne n'est implantée sur le territoire.

La valorisation solaire relève uniquement d'initiatives privées. Suivant la doctrine retenue à ce jour par l'Etat, le déploiement des fermes solaires au sol n'est pas souhaitable au regard de la consommation d'espaces, le plus souvent agricoles, nécessaires. En revanche, le développement d'installations solaires sur les bâtiments, notamment d'activités (industrielles, artisanales, agricoles) ou d'équipements (publics ou privés), présentant une architecture se démarquant le plus souvent des caractéristiques locales, s'avère intéressant au regard des surfaces disponibles qu'ils disposent.

L'un des enjeux nationaux majeurs d'aujourd'hui est la mutation énergétique du parc de logements en ce qui concerne l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, le changement des modes de chauffage, la réduction de la consommation énergétique, le recours à des énergies renouvelables, etc. Le Pays des Sources pourrait faire de cet enjeu un des axes principaux de son développement énergétique, en se fixant des objectifs dans le cadre de l'élaboration du SCOT.

À l'heure actuelle, les initiatives pour réduire la consommation en énergie des bâtiments, à l'échelle parcellaire ou d'une opération, sont des cas isolés. On note quelques maisons en bois, offrant une bonne qualité thermique, qui se développent sur le territoire, en particulier là où les règles d'urbanisme sont peu contraignantes. Une opération de logement basse consommation est en cours à Lassigny. Ces initiatives sont peu fréquentes et mériteraient d'être réfléchies à une plus grande échelle d'autant que la quasi-totalité des élus rencontrés lors des enquêtes communales, est favorable aux projets de constrution durable.

Apparition de constructions nouvelles en bois à usage d'habitation …

à Biermont.

à Gury.

à Vignemont.

Tendances en cours - Enjeux :

- Des initiatives à ce jour limitées ou contraintes en ce qui concerne la valorisation des énergies renouvelables alors qu'il existe un potentiel (offre énergétique des agriculteurs, filière bois, éolien notamment).

Enjeu : réfléchir à des orientations incitant, voire obligeant, à s'inscrire dans une logique de recours aux énergies renouvelables dans le secteur des constructions nouvelles (habitat, activités, équipements), dans les choix en matière de développement économique, dans l'organisation des transports localement, etc..

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Quelles valorisations possibles des énergies renouvelables à l'échelle territoriale avec quels impacts sur le cadre de vie, l'économie, les paysages et les autres enjeux environnementaux ?

LE “FIL DE L’EAU” ET HIERARCHISATION DES ENJEUX

Scénario “au fil de l’eau” et principales incidences sur l’environnement

A l’issue de cet état initial de l’environnement croisé avec le rapport d’analyse du territoire (sur les autres thématiques) et du diagnostic agricole, il est possible de d’esquisser un scénario de référence “au fil de l’eau” décrivant l’évolution probable du territoire du Pays des Sources en l’absence de SCOT.

Les principales tendances des formes de développement en cours pourraient conduire à :

. HABITAT : une poursuite de la dissémination des habitants sur l’ensemble des communes du territoire, simplement au regard des disponibilités foncières et des logiques communales de développement. L’urbanisation se ferait principalement à partir de constructions nouvelles en accession à la propriété, offrant une architecture “banalisée” au regard des caractéristiques locales.

INCIDENCES NÉGATIVES POSSIBLES :

➡ *Perte de l’identité du territoire, recul de la ruralité, conflits croissants entre la recherche d’un cadre de vie des nouveaux arrivants et les nécessités de l’activité agricole locale, consommation foncière mal maîtrisée, atteinte aux paysages naturels et urbains, pression urbaine accrue sur les secteurs à forte sensibilité environnementale (communes de forêt, urbanisation dans les fonds de vallée, continuités écologiques, etc.) et accentuation des problèmes liés à la gestion de la ressource en eau (plus de personnes dans les secteurs où l’eau potable est de qualité et/ou en quantité peu satisfaisante), peu diversification de l’offre en logements.*

INCIDENCES POSITIVES POSSIBLES :

➡ *Accession à la propriété restant facilitée par un marché aux prix maîtrisés dans un contexte d’offre importante de terrains, maintien d’une population jeune (accueil de jeunes ménages en première accession), maintien d’une dynamique jusque dans les communes les plus rurales, peu de contraintes architecturales au développement de constructions nouvelles économes en énergie, réoccupation du bâti agricole plus utile à l’activité.*

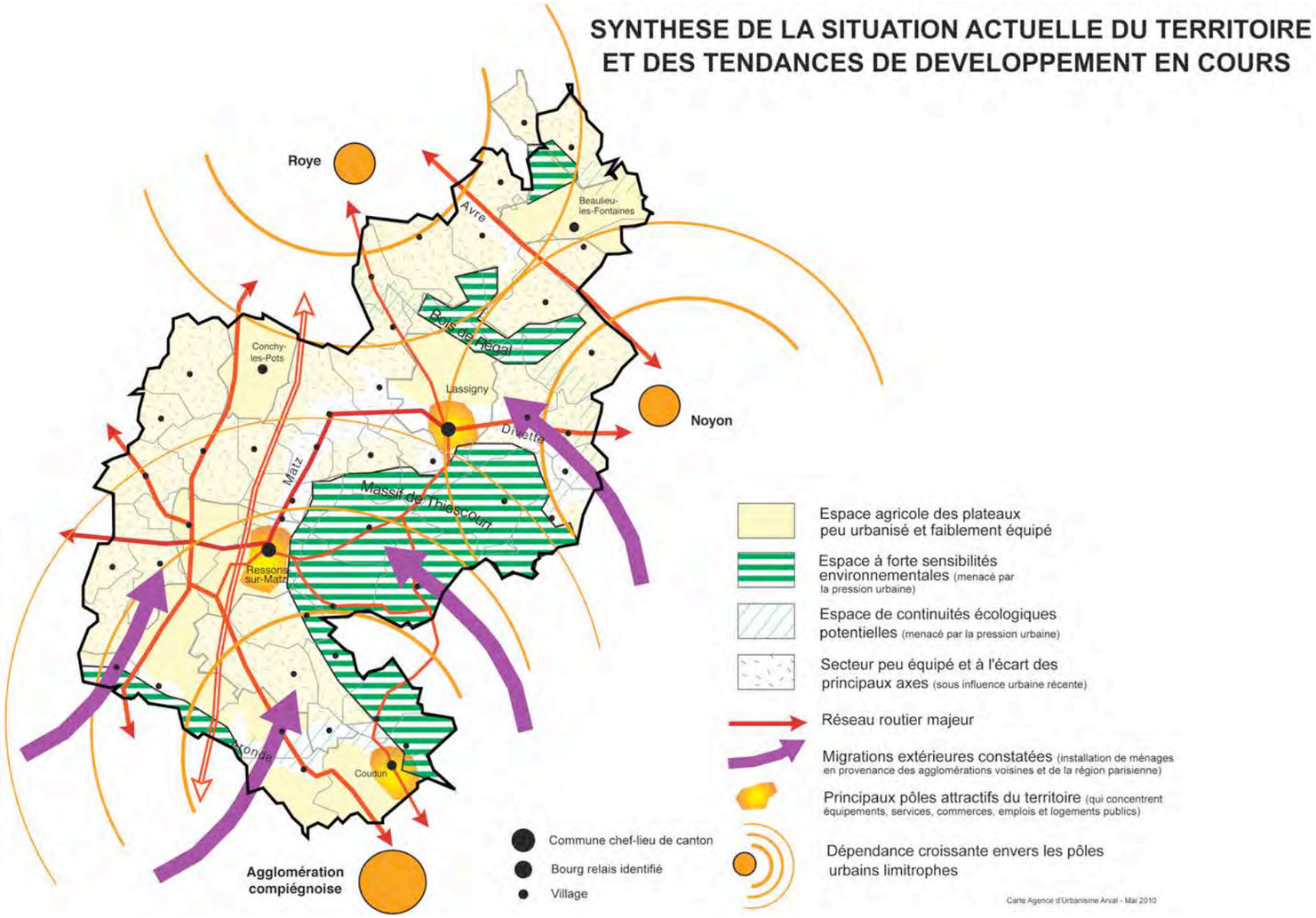

. ÉCONOMIE : un développement économique reposant principalement sur de petites structures locales essentiellement artisanales et de services, une agriculture encore largement présente mais concentrée autour d’exploitations à la taille plus importante et tournées principalement vers la grande culture.

INCIDENCES NÉGATIVES POSSIBLES :

➡ *Déplacements domicile-travail (hors territoire) croissants, activité agricole intensive pouvant fragiliser les milieux naturels et restant consommateur d’eau, modifications paysagères significatives avec la mutation probable des surfaces herbagères.*

INCIDENCES POSITIVES POSSIBLES :

➡ *Moindre consommation d’espaces agricoles pour l’accueil de nouveaux sites d’activités économiques, maintien du cadre de vie des habitants (peu des nuisances liées aux activités).*

. ÉQUIPEMENTS/SERVICES : une dépendance accrue pour accéder aux équipements et services concentrés sur les pôles extérieurs au territoire (Compiègne, Noyon, Roye), avec une disparition progressive des commerces et services de proximité (en particulier dans le domaine de la santé).

INCIDENCES NÉGATIVES POSSIBLES :

➡ *Accroissement notable des besoins en déplacements sur des distances nécessitant le recours aux modes motorisés, décalage grandissant avec les attentes des nouveaux habitants et le maintien ou la création d'équipements et services locaux, augmentation constante des besoins en équipements à l’échelle locale fragilisant les finances communales, difficulté d’accès aux équipements de santé.*

INCIDENCES POSITIVES POSSIBLES :

➡ *Moindre consommation d’espace pour l’accueil d’équipements et de services.*

. TRANSPORTS/DÉPLACEMENTS : une dépendance accrue à l’automobile en l’absence d’alternatives suffisamment efficaces au regard de l’organisation du territoire.

INCIDENCES NÉGATIVES POSSIBLES :

➡ *Généralisation de l’automobile comme moyen de déplacements privilégié, précarité énergétique des ménages en difficulté, dépendance accrue des captifs (personnes âgées et/ou non motorisées), encombrements accrus vers les principaux lieux de destination, difficulté pour organiser un système de transport collectif dans un contexte de population fortement dispersée, augmentation probable des émissions de GES (sauf si évolution technologique des véhicules utilisés).*

INCIDENCES POSITIVES POSSIBLES :

➡ *Déplacements non contraints pour les personnes motorisés, système local de transport plus ciblé au regard des personnes concernées et des lieux restant à desservir.*

SYNTHESE DE LA SITUATION ACTUELLE DU TERRITOIRE ET DES TENDANCES DE DEVELOPPEMENT EN COURS

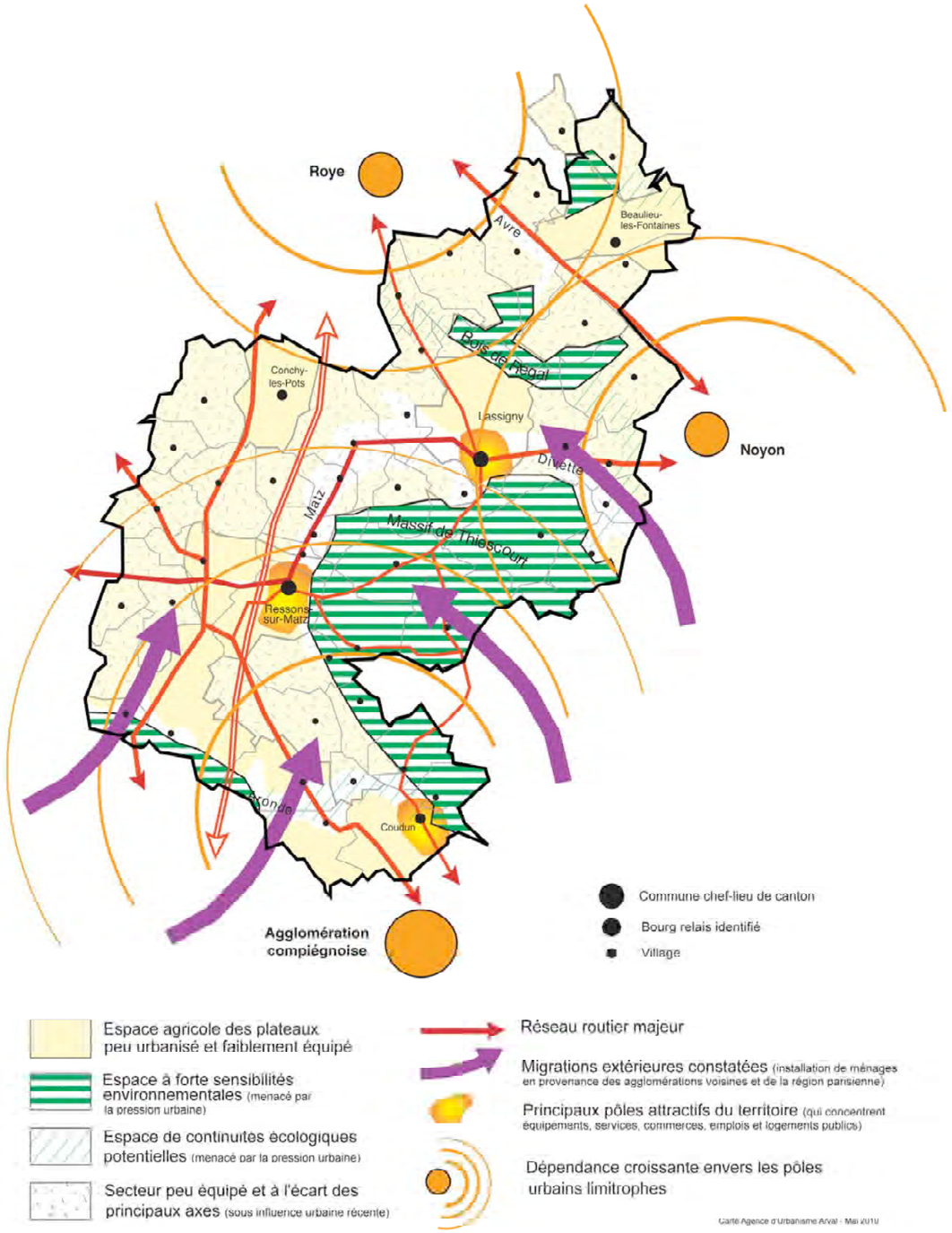

. PAYSAGES NATURELS ET BÂTIS : une confirmation des évolutions notables du grand paysage dominé par les espaces largement ouverts de champs cultivés et les espaces fermés par des boisements essentiellement privés. Des formes de développement urbain principalement par étirement des trames existantes s’insérant difficilement dans le paysage ouvert, et une banalisation des formes architecturales nouvelles peu contraintes par des principes de protection ou de mise en valeur.

INCIDENCES NÉGATIVES POSSIBLES :

➡ *Recul des caractéristiques paysagères du Pays des Sources qui contribuent à son identité et à son cadre de vie, remise en cause des couronnes herbagères en frange des trames urbaines tenant un rôle paysager majeur et contribuant à la diversité environnementale, peu d’intérêt porté à la gestion des boisements, disparition progressive du tissu architectural local et atteinte aux sites et monuments présentant un intérêt patrimonial.*

INCIDENCES POSITIVES POSSIBLES :

➡ *Des perspectives de développement urbain peu contraintes, des conditions optimisées d’exploitation des terres cultivables et des boisements constituant un atout indéniable dans un marché en constante évolution.*

. ENVIRONNEMENT : des formes de développement pouvant accentuer les atteintes à l’environnement, notamment à partir de choix d’urbanisation entrant de plus en plus en conflit avec des sensibilités écologiques (continuités naturelles, espaces à dominante humide, lisières boisées, etc.) et les secteurs présentant des risques, des déséquilibres croissants dans la gestion de la ressource en eau, mais la confirmation de résultats probants dans la gestion des déchets, la valorisation des énergies renouvelables et une optimisation de la performance énergétique des constructions.

INCIDENCES NÉGATIVES POSSIBLES :

➡ *Apparition de nouvelles coupures dans les continuités écologiques majeures à l’échelle du territoire, des perturbations notables sur la faune et la flore locales, des risques mal maîtrisés impactant plus fréquemment les biens et les personnes, des dysfonctionnements majeurs dans l’approvisionnement en eau sur certaines parties du territoire, une régression sensible des espaces à dominante humide, une atteinte aux paysages par la multiplication d’installations et de techniques répondant à des logiques de valorisation énergétique.*

INCIDENCES POSITIVES POSSIBLES :

➡ *Une valorisation de la filière bois créant de nouveaux débouchés locaux, une agriculture restant nettement compétitive, un bon niveau d’équipement en assainissement des eaux usées, une production de déchets contenue malgré le développement urbain constaté, des réponses apportées à la diversification du bouquet énergétique national et de nouvelles ressources engendrées pour la collectivité.*

Schéma de synthèse des enjeux environnementaux et hiérarchisation

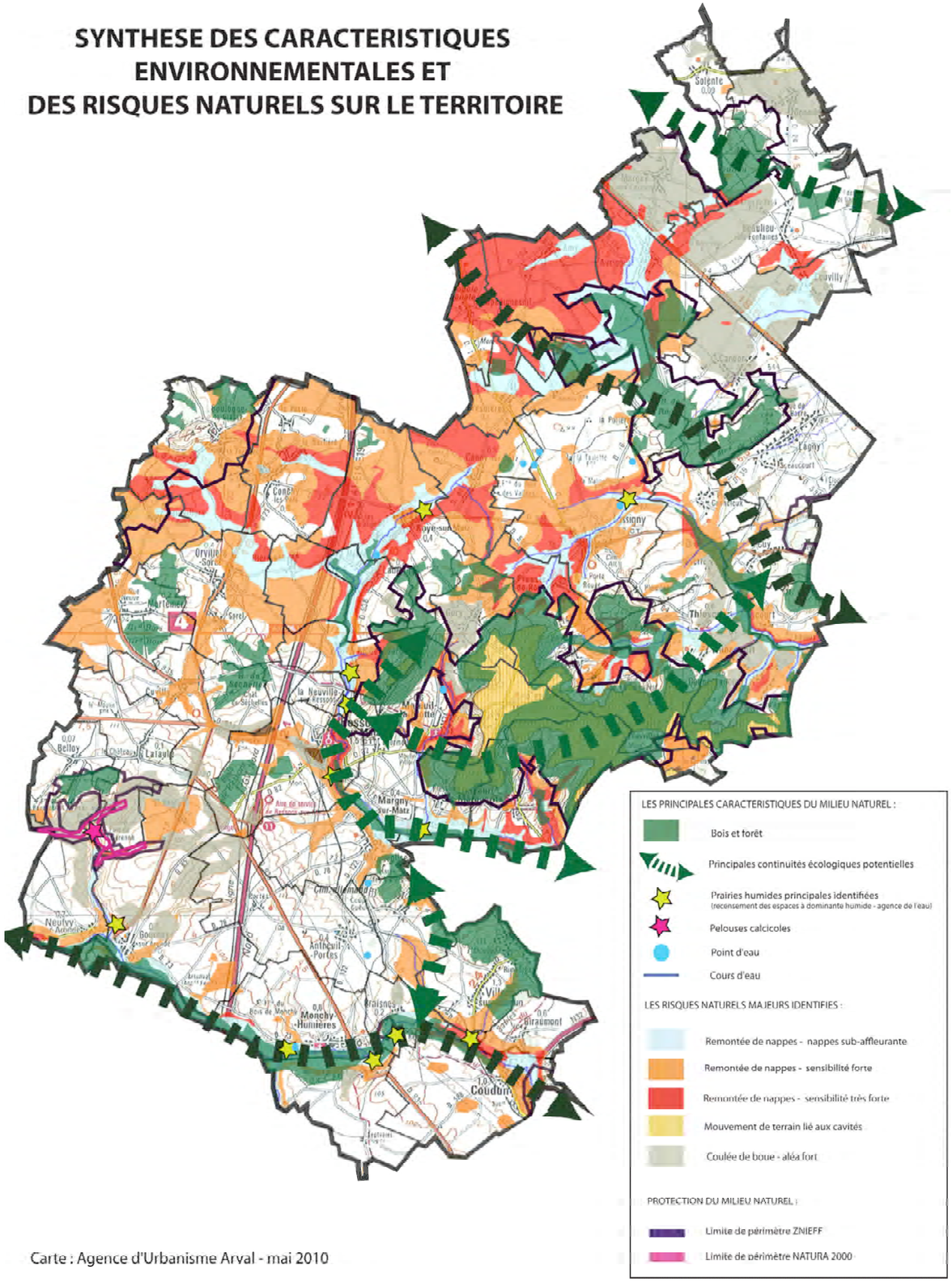

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX HIÉRARCHISÉS :

Les enjeux prioritaires :

- La gestion de la ressource en eau dont la préservation des principaux espaces à dominante humide :
- La prise en compte des risques liés au ruissellement, aux remontée de nappes et aux sols argileux :
- La préservation de la biodiversité et la gestion des paysages caractéristiques du Pays des Sources :

Les enjeux complémentaires :

- La valorisation énergétique sur le territoire :
- La prise en compte des risques technologiques :
- La prise en compte des nuisances:

Les enjeux à conforter :

- La poursuite d'une bonne gestion des déchets :

LES OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX VISÉS À L'ISSUE DU SCOT (à confirmer) :

Garantir à l'ensemble des administrés une desserte en eau potable suffisante en quantité et en qualité satisfaisante, préserver les principaux espaces à dominante humide ayant notamment un effet sur la régulation des niveaux d'eau et sur sa qualité.

Prévenir les principaux risques naturels en mesure d'affecter en particulier les secteurs urbanisés et définir des actions à mettre en oeuvre pour les réduire, voire les supprimer.

Assurer les principales continuités écologiques à l'échelle du territoire et vers les espaces voisins, préserver les secteurs présentant les plus forts intérêts paysagers, valoriser le patrimoine bâti du territoire.

Autoriser la mise en place d'opérations valorisant les énergies renouvelables (production et recours) et actionner des outils incitant les propriétaires et les collectivités à des économies d'énergie sur le bâti.

Limiter les risques sur les biens et les personnes liés aux développement économique et aux activés accueillies sur le territoire.

Ne pas aggraver les nuisances engendrées par le développement sur l'environnement naturel et humain.

Contribuer à l'effort national de réduction des déchets produits et de leur valorisation.

Liste des principaux documents consultés

- Atlas des Paysages de l'Oise - DREAL Picardie - Atelier 15 - 2006.

- Plaquette de recommandations architecturales du Pays des Source - CAUE de l'Oise et Communauté de Communes du Pays des Sources - Septembre 2000.

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie révisé en 2009.

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Artois-Picardie révisé en 2009.

- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Oise Aronde approuvé en juin 2009.

- Priorités territoriales d'actions par sous-bassin 2004 - 2006 - Agence de l'eau Seine Normandie - Décembre 2003.

- Contrat territorial du Pays des Sources 2005 - 2010 - Communauté de Communes du Pays des Source, Agence de l'eau Seine Normandie, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 2005.

- Schéma Directeur Alimentation en Eau Potable - Communauté de Communes du Pays des Sources - 2005.

- Porter à Connaissance de l'Etat relatif au Schéma de Cohérence Territoriale du Pays des Sources - DDE Oise - Décembre 2004.

- Atlas des Risques Naturels Majeurs de l'Oise - DDT Oise - 2007.

- Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrains de Margny-aux-Cerises, Baulieu-les-Fontaines, Ecuvilly et Candor - DDT Oise - Mars 2009.

- Plan de Prévention des Risques technologiques de Ressons-sur-Matz - DDT Oise - Avril 2010.

- Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Picardie - Conseil Régional de Picardie - 2002.

- Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers - Conseil Génréral de l'Oise - Révisé en 2010.

- Rapport d'activités du Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise - SMVO - 2008.

- Projet de Zone de Développement Eolien (ZDE) - Communauté de Communes du Pays des Sources - Janvier 2009.

- Eléments de diagnostic du Plan Climat Energie Territorial du Pays Sources et Vallées - Energies demain, Res Publica - Juin 2010.

- Contrat de Plan Etat-Région 2007-2012, Préfecture de la Région Picardie et Conseil Régional de Picardie.

- Synthèse du projet de schéma régional d'aménagement et de développement Picardie 2015 - Conseil Régional de Picardie.

- L'Oise de nos enfants «Charte de Développement de l'Oise» - Décembre 1992.

- Une proposition pour un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en Picardie - Comité Régional du Tourisme - 1996.

- Base de Données Carmen et site internet de la DREAL Picardie.

- Base de Données Carrtélie et site internet de la DDT Oise.

- Cartes Michelin, cartes IGN, photographies aériennes.

- Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes Communales des communes du territoire.